

« Donner ses livres, c'est continuer sa vie dans
l'esprit des autres. »

Alexandre Lacassagne.

Dons et legs à la Bibliothèque municipale de Lyon, 1850-1950.

De 1850 à 1950, les libéralités ont fortement contribué à l'enrichissement des collections de la bibliothèque municipale de Lyon.

L'étude de l'entrée de ces collections particulières à la bibliothèque, de leur traitement bibliographique et de leur organisation actuelle, fait ressortir le rôle prépondérant joué par les bibliothécaires ainsi que les conséquences de l'histoire de la bibliothèque.

Bibliothèque municipale (Lyon) -- Histoire.

Bibliothèques -- Dons, legs -- Lyon (Rhône).

Gifts and legacies in the Lyon public library, 1850-1950.

From 1850 to 1950, liberalities have strongly contributed to the growth in the Lyon public library's collections.

The study of the arrival of these collections at the library, of their bibliographical processing and of their current organization, underlines the important role played by the librarians and stresses the consequences of the library's history.

Public library (Lyon) -- History.

Libraries -- Gifts, legacies -- Lyon (Rhône).

Remerciements.

Je souhaite chaleureusement remercier Dominique Varry d'avoir accepté de diriger ce travail et d'en avoir suivi avec bienveillance l'avancement et la rédaction.

Tout au long des recherches et des réflexions menées dans le cadre du présent mémoire, j'ai pu bénéficier des conseils éclairés de Pierre Guinard et Yves Jocteur-Montzrozier, conservateurs au fonds ancien de la bibliothèque municipale de Lyon, et de Gérard Bruyère, bibliothécaire aux archives municipales de Lyon. Qu'ils en soient vivement remerciés.

Un grand merci à Marie-Françoise Bois-Delatte, responsable du fonds ancien de la bibliothèque municipale de Grenoble, et à Danielle Ducout, responsable du fonds ancien de la bibliothèque municipale de Dijon qui m'ont accueilli avec gentillesse et m'ont fourni de nombreux renseignements fort utiles pour établir des comparaisons avec la situation lyonnaise.

Sommaire

SOMMAIRE	5
-----------------------	----------

INTRODUCTION.....	7
--------------------------	----------

L'ENTRÉE À LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE LYON DES OUVRAGES DONNÉS OU LÉGUÉS ENTRE 1850 ET 1950..... 9

1. Contexte institutionnel et juridique.	9
1.1. Les institutions en présence.	9
1.1.1. La ville de Lyon.....	9
1.1.2. Les bibliothèques municipales.....	10
1.1.2.1. <i>La grande bibliothèque.</i>	10
1.1.2.2. <i>La bibliothèque du Palais des Arts.</i>	15
1.1.3. La Commission d'inspection des bibliothèques.	17
1.1.4. L'État.	20
1.2. Situation législative concernant les dons et legs.	20
1.2.1. Précisions terminologiques : legs, donation, don.	20
1.2.2. Lois, ordonnances et décrets en vigueur de 1850 à 1950.	21
2. Typologie et déroulement des libéralités.	23
2.1. Définition d'une typologie et précision du champ d'investigation.	23
2.1.1. Définir les critères.	23
2.1.2. Quelques données sur les dons exclus de l'étude.....	24
2.1.2.1. <i>Les dons institutionnels.</i>	24
2.1.2.2. <i>Les dons de faible importance quantitative.</i>	26
2.2. Le déroulement de l'acceptation des libéralités.	27
2.2.1. Les dons manuels.....	27
2.2.2. Les donations et les legs.....	28
2.3. Difficultés rencontrées et refus d'acceptation.	29
2.3.1. Problèmes rencontrés avec les héritiers.	29
2.3.2. Les refus de libéralités et les dons avortés.	30
3. Donateurs et collection.	33
3.1. Les donateurs.....	33
3.1.1. Le rôle des sociétés savantes.	33
3.1.2. Typologie des donateurs.	34
3.2. Les collections.	35
3.2.1. Domaines de la connaissance couverts par les libéralités.	35
3.2.2. Importance numérique des collections données et léguées.	37
3.2.3. Estimation qualitative des documents.....	37
3.3. Les bibliothèques bénéficiaires.	38

USAGES SUCCESSIFS DANS LA GESTION DES COLLECTIONS DONNÉES ET LÉGUÉES..... 40

1. Signalement bibliographique des ouvrages.	40
1.1. La mise à l'inventaire.....	40
1.1.1. Le système de cotation de la bibliothèque municipale de Lyon.....	40
1.1.2. Le cas particulier des ouvrages provenant du Palais des Arts.	41
1.1.3. Les séries propres à des libéralités.	42
1.2. Le catalogage.....	43

1.3.	Le signalement dans des publications nationales : l'exemple du <i>Catalogue Général des Manuscrits</i>	44
2.	Intégrité ou répartition : de la compétence des bibliothèques.	45
2.1.	La question des œuvres d'art et des archives.	45
2.1.1.	Les œuvres d'art et les monnaies.	46
2.1.2.	Les archives.	46
2.2.	Les échanges et le désherbage.	47
2.2.1.	Les échanges de doubles.	47
2.2.2.	Les doubles du Palais des Arts.	49
2.3.	La répartition dans les magasins des collections données et léguées... ..	50
2.3.1.	Clauses spécifiques des donateurs.	50
2.3.2.	Situation originelle et évolution jusqu'à l'heure actuelle.....	51
2.4.	Du respect des conditions posées par les donateurs.	51
3.	Une mise en valeur progressive.	53
3.1.	Valorisation de la provenance des ouvrages.	53
3.1.1.	Les moyens traditionnels.	53
3.1.2.	La base de données « Provenance des livres anciens ».	54
3.2.	Perpétuation des acquisitions dans certains domaines.	55
3.3.	Valorisation des fonds au niveau national.	56
3.4.	Valorisation culturelle.	57
	PERSPECTIVES DE VALORISATION.....	58
1.	Valorisation bibliographique.	59
1.1.	Catalogage des documents en souffrance.	59
1.2.	Enrichissement des notices informatisées.	60
1.3.	Enrichissement de la base de provenance des livres anciens.	61
2.	Valorisation scientifique.	61
2.1.	L'encouragement et la promotion des recherches et des publications scientifiques.	61
2.2.	La rédaction de guides du chercheur.....	62
3.	Valorisation culturelle.	63
3.1.	Les expositions.	63
3.2.	Des présentations ponctuelles à destinations du grand public.	64
3.3.	Une mise en valeur en ligne.	64
	CONCLUSION.....	65
	BIBLIOGRAPHIE.....	67

Introduction

Si l'histoire des fonds particuliers au sein des collections générales des bibliothèques connaît un regain d'intérêt depuis une dizaine d'années¹, ce n'est pas seulement afin de parfaire la connaissance de l'histoire des institutions de lecture publique et de recherche, mais également parce que cet aspect de la bibliothéconomie est essentiel dans la gestion des collections.

Certaines bibliothèques ont perdu la mémoire de l'origine de ces fonds ou de ces documents que l'on suppose issus de la libéralité d'un érudit ou d'un bibliophile. Or cette méconnaissance, qui est nuancée selon les établissements, pose d'importantes questions quant au statut des collections conservées. En effet, comme cela sera vu dans le corps du document, les donateurs et testateurs ont, pour certains, émis des conditions ou des restrictions formelles quant à la conservation ou la communication des documents donnés et légués. Il donc est important que les responsables de ces fonds aient une connaissance aussi précise que possible des éléments qui ont présidé à l'entrée des documents dans la bibliothèque et de leurs éventuelles vicissitudes.

Bien que le sujet du présent mémoire porte sur le cas de la bibliothèque municipale de Lyon, il a semblé indispensable d'établir, dans la mesure du possible, des comparaisons avec d'autres bibliothèques françaises en matière de gestion des collections données et léguées. Ces comparaisons, alliées à l'utilisation d'études menées à l'échelle nationale, doit permettre de dégager les divergences et les convergences entre les diverses institutions afin de faire ressortir les éventuelles tendances de fond qui se retrouvent tant dans l'arrivée des collections que dans leur traitement bibliographique ou leur valorisation. Il n'en reste pas moins que l'exemple lyonnais reste le point de référence et que c'est autour de son étude que s'articule le présent travail².

Retracer l'histoire des collections particulières d'une bibliothèque commande de suivre un triple mouvement. Cet historique implique

¹ Deux colloques ont été organisés sur ce sujet en 1998 à Roanne (25-26 avril) et à Chambéry dans le cadre du mois du patrimoine écrit (21-22 octobre). Les actes en ont été publiés respectivement sous le titre *Voyages de bibliothèques* (Saint-Étienne, Publications de l'Université de Saint-Étienne, 1999) et *Passions et collections* (FFCB-ARALD-Bibliothèque municipale de Chambéry, 1999).

² Afin de ne pas alourdir le texte du mémoire par de trop nombreux détails et afin de mettre à la disposition des personnes intéressées un outil d'utilisation aisée, un catalogue des dons et des legs datant de la période étudiée est placé en annexe (voir tome 2, annexe 2).

nécessairement de se tourner en premier lieu vers le passé afin de voir quelles ont été les conditions d'entrée des documents dans les collections publiques. Il faut ensuite se pencher sur la façon dont ces fonds, désormais intégrés au domaine public, ont été conservés et traités jusqu'à l'heure actuelle. Il convient, en dernier lieu, de tenter d'esquisser des perspectives de développement et de valorisation de ces collections.

C'est un tel plan fondé à la fois sur des éléments chronologiques et thématiques qui a été retenu pour l'organisation de cette étude.

L'analyse du sujet proposé repose sur un important travail de recherche et d'investigation mené dans la correspondance de la bibliothèque conservée pour l'essentiel aux Archives municipales de Lyon³. Cette première étape a été complétée par la lecture des ouvrages cités dans la bibliographie et par une étude systématique de l'état des collections données et léguées, étude menée dans les magasins de la bibliothèque.

Les résultats de ces trois types d'investigations sont centrés sur les collections de la bibliothèque. De nombreux aspects ne sont ici qu'incidemment abordés et mériteraient assurément une étude plus approfondie. C'est notamment le cas des biographies des donateurs pour lesquelles des notices minimales ont été rédigées. Il en va de même des éléments concernant l'histoire de la bibliothèque municipale de Lyon qui pourrait donner lieu à un ample travail de recherche. Toutes les pistes ouvertes par cette recherche n'ont malheureusement pas pu être explorées faute de temps.

³ Voir l'état des sources consultées, t. 2, p. 80-82.

L'entrée à la bibliothèque municipale de Lyon des ouvrages donnés ou légués entre 1850 et 1950

1. Contexte institutionnel et juridique.

Le contexte dans lequel s'inscrivent les libéralités étudiées est défini à la fois par les institutions concernées et par la législation régissant ces pratiques.

1.1. Les institutions en présence.

1.1.1. La ville de Lyon.

La bibliothèque étant un service de la ville de Lyon, il semble important de présenter succinctement l'évolution des institutions urbaines ayant exercé une tutelle sur les bibliothèques municipales de 1850 à 1950.

Au cours de la période étudiée les formes d'organisation administrative de la ville de Lyon connurent plusieurs changements notables. L'un des plus importants se produisit sous le Second Empire lorsque la fonction de maire fut supprimée et assurée par le préfet du Rhône. Ces modifications furent introduites par le décret du 24 mars 1852 qui créa également cinq mairies d'arrondissement dirigées par un maire et deux adjoints dont le rôle ne consistait qu'à assister le préfet dans l'administration des affaires locales. L'un des préfets les plus marquants fut Jean Claude Vaïsse, en poste de 1853 à 1864, et qui remplisit également les fonctions de sénateur du Rhône.

La mairie centrale fut rétablie en septembre 1870 après le départ d'un bref Comité de Salut Public. Le poste de maire fut alors successivement occupé par Jean Louis Hénon – qui fut également maire de 1840 à 1847 – puis, après la mort de ce dernier en 1872, par Désiré Barodet. Les nombreux conflits qui opposèrent la municipalité à l'autorité préfectorale conduisirent à nouveau à la suppression de la mairie centrale par la loi du 4 avril 1873.

La ville de Lyon fut administrée par le préfet qui s'adjoignit les conseils d'une Commission municipale. Cette situation perdura jusqu'en 1881 lorsque la loi du 21 avril rétablit définitivement la mairie centrale. Le maire et les adjoints furent nommés par un décret du 23 avril 1881. Le poste de maire fut successivement occupé par le docteur André Gailleton (1881-1900) et Victor Augagneur qui démissionna le 30 octobre 1905.

Cette démission allait inaugurer une ère nouvelle pour la ville de Lyon avec l'accession, à la magistrature municipale, d'Edouard Herriot qui fut la figure marquante de la première moitié du XX^e siècle. Il fut maire de 1905 à 1957, période à laquelle il convient de retrancher les cinq années de la seconde guerre mondiale au cours desquelles quatre maires nommés se succédèrent de septembre 1940 à mai 1945.

La bibliothèque entretenait des relations étroites et quotidiennes avec les divers services de la mairie. Le plus souvent la correspondance faisait intervenir l'adjoint au maire en charge des questions culturelles, mais il n'était pas rare que le maire s'adressât directement aux directeurs de bibliothèque. Ces derniers pouvaient également avoir recours à certains services techniques de la ville, particulièrement pour les questions d'agencement des bâtiments ou de fourniture de matériaux.

1.1.2. Les bibliothèques municipales.

De 1831 à 1912, la ville de Lyon disposa, fait rarissime, de deux bibliothèques municipales relativement indépendantes l'une de l'autre : la bibliothèque du Lycée (ou grande bibliothèque) et la bibliothèque du Palais des Arts.

1.1.2.1. *La grande bibliothèque.*

Les collections et les locaux.

Tirant son origine des collections du collège jésuite de la Trinité et des confiscations révolutionnaires, la bibliothèque municipale de Lyon fut souvent désignée sous le titre de bibliothèque du Lycée en raison de son implantation dans les bâtiments de l'ancien collège jésuite devenu depuis le lycée Ampère.

Situé sur les bords du Rhône, ce bâtiment abrita la bibliothèque jusqu'au déménagement de 1912. Il était constitué de plusieurs espaces, dont un vaste vaisseau où étaient installés les lecteurs. Les collections eurent à souffrir de mauvaises conditions de conservation, particulièrement dans la galerie de Villeroy où était placée la collection de l'ancien archevêque de Lyon, Camille de Neufville et où l'on avait aménagé une verrière. A plusieurs reprises les responsables de la bibliothèque s'émurent des dégâts provoqués par les intempéries. Ainsi, en 1877, les membres de la Commission d'inspection des bibliothèques déclarèrent que « La galerie Villeroy fait eau de toute part. Son ciel ouvert laisse passer des flots d'eau pendant chaque pluie un peu forte. Les

10 000 volumes déposés dans cette galerie ont reçu les plus graves dommages par ces fréquentes infiltrations, et pendant l'été, à défaut d'un *velum*, un soleil torride calcine le dos de ces livres déjà si maltraités par la pluie. ⁴»

La loi de séparation de l'Église et de l'État permit à la ville de Lyon d'entrer en possession du palais archiépiscopal situé à proximité de la Primatiale Saint-Jean. Il fut décidé d'y transférer la bibliothèque municipale dans son ensemble, et de réunir ainsi la grande bibliothèque et celle du Palais des Arts. Déjà depuis 1906 et le départ de Jean Saint-Lager du Palais des Arts, la tutelle de cette seconde bibliothèque avait été confiée à Richard Cantinelli, bibliothécaire de la grande bibliothèque. Le déménagement eut lieu à partir du mois d'août 1912. Afin de permettre une utilisation la plus aisée possible de ces nouveaux bâtiments, d'importants travaux d'aménagement furent menés et des magasins furent construits dans une cour du Palais Saint-Jean.

La nouvelle bibliothèque se trouva cependant assez rapidement à l'étroit dans ses nouveaux murs comme le laisse entendre cette interrogation formulée par Henry Joly en 1928 : « Comment, dans ces vieux murs qui l'enserrent, sans possibilité d'extension en surface ni en hauteur, l'organisation intérieure de la bibliothèque pourrait-elle avoir un visage moderne ? ⁵» Si les collections furent dans l'ensemble mieux conservées que précédemment, un dégât des eaux considérable fut à déplorer au mois de février 1945 lorsque d'importantes conduites d'eau cédèrent et inondèrent les sous-sols de la bibliothèque :

« Les dégâts, alors, ont été les plus graves que la bibliothèque ait jamais subis. Près d'un millier d'in-folios, la plupart reliés de maroquin grenat aux armes du cardinal de Neufville-Villeroy, se trouvaient réduits à l'état d'éponges. Depuis lors, tout le personnel s'est employé à faire sécher ces précieux volumes, en les étalant dans la salle de lecture, le grand salon, la salle réservée et en les exposant dehors, lorsque le temps le permettait. ⁶»

La bibliothèque municipale occupa le Palais Saint-Jean jusqu'en 1972, date de son déménagement à la Part-Dieu dans le premier bâtiment construit spécialement pour accueillir cette institution.

⁴ Comité des bibliothèques publiques et des archives, *Rapport à monsieur le ministre de l'Instruction publique, des Cultes et des Beaux-Arts*, Lyon, Mougin-Rusand, 1878, p. 38.

⁵ Henry Joly, « Les bibliothèques et l'avenir de la bibliothèque de Lyon », dans *Cahiers Rhodaniens*, n°3, février 1928, p. 27-36, à la p. 31.

⁶ Archives Municipales de Lyon (AML), 177 WP 35 : article d'Henry Joly pour le rapport annuel de la ville, 1945.

Les directeurs successifs de la bibliothèque.

Le personnel de la grande bibliothèque se composait au début du XXe siècle d'environ huit agents dont un bibliothécaire, un sous-bibliothécaire, un préposé au catalogue, quatre distributeurs et un concierge.

Comme cela sera vu, le rôle du bibliothécaire est souvent important pour l'obtention d'un legs ou d'un don en faveur de la bibliothèque. Au début de la période étudiée, la direction de la grande bibliothèque était assurée par Jean-Baptiste Monfalcon qui officia de 1847 à sa mort en 1874. Né le 14 octobre 1792, Monfalcon avait déjà dirigé la bibliothèque du Palais des Arts de 1841 à 1847. Son action à la tête de la grande bibliothèque est à ce point contestable qu'Henry Joly déclara que « (...) lorsqu'on parlait, à propos de la bibliothèque de la ville de Lyon, de Barbares, de X^e siècle, de baron des Adrets etc., il convenait de ne pas oublier Jean-Baptiste Monfalcon. » Plus loin, Henry Joly explicita cette comparaison en décrivant la personnalité de Monfalcon : « Une vanité qui a dominé et déterminé toutes ses activités, qui explique son insuffisance professionnelle, ses travaux somptuaires et inutiles, et l'état où il a laissé la bibliothèque à sa mort. ⁷»

Il est vrai que Jean-Baptiste Monfalcon profita de son emploi de bibliothécaire pour rédiger plusieurs de ses ouvrages parmi lesquels une *Histoire monumentale de Lyon*⁸ et qu'il n'hésita pas à retirer certains manuscrits du fonds Coste afin d'orner son propre exemplaire de cet ouvrage.

Le successeur de Monfalcon fut le naturaliste Étienne Mulsant (1797-1880) qui remplissait les fonctions de bibliothécaire-adjoint depuis plus de trente ans. Membre de l'Académie de Lyon et de la Société d'agriculture, il s'entoura des services d'Aimé Vingtrinier qui entra à la bibliothèque en 1874 comme sous-bibliothécaire et qui en prit la direction en 1880, à la mort d'Étienne Mulsant.

Aimé Vingtrinier (1812-1903), bien que n'étant pas un professionnel au sens actuel du terme, disposait de connaissances étendues et avait d'indéniables talents de bibliographe. Poète, romancier, érudit, Vingtrinier se passionna très tôt pour les livres et fut engagé en 1847 par le bibliophile Antoine Coste pour la rédaction du catalogue de ses collections. Ce travail

⁷ Bibliothèque Municipale de Lyon (BML), Ms 2 464 : note d'Henry Joly sur Jean-Baptiste Monfalcon.

⁸ La rédaction d'ouvrages d'érudition ou de littérature au détriment du traitement des collections est un trait commun de plusieurs bibliothécaires du XIX^e siècle dont la fonction était principalement destinée à conférer un statut social ; Dominique Coq, « Le marché du livre rare face aux bibliothèques », dans *Enrichir le patrimoine des bibliothèques en région*, p. 249-277, à la p. 251.

achevé en 1851, Aimé Vingtrinier racheta l'imprimerie de son ami Léon Boitel et la dirigea pendant vingt-trois années. Il lança plusieurs hebdomadaires et reprit la publication de la *Revue du Lyonnais* dont il fut le principal animateur jusqu'à sa nomination à la tête de la bibliothèque en 1881. Membre de l'Académie et de la Société littéraire, il était proche d'autres écrivains tels Victor de Laprade ou Joséphin Soulayry. Selon le mot de Léon Malo, président de l'Académie, Vingtrinier « (...) a été mêlé, pendant sa longue carrière, à toutes les manifestations de l'esprit lyonnais. ⁹»

Son action au sein de la bibliothèque fut bénéfique et il entretint des relations suivies avec des collectionneurs, relations qui, dans le cas d'Henry Morin-Pons, débouchèrent sur des dons.

En août 1891, compte-tenu de l'âge avancé d'Aimé Vingtrinier, la direction de la grande bibliothèque fut confiée à Félix Desvernays avec le titre d'administrateur de la bibliothèque, celui de bibliothécaire restant l'apanage de Vingtrinier. Félix Desvernays (1854-1917), membre de l'Académie en 1894, était journaliste et écrivain, et il fonda *Lyon Revue* en 1880. En 1889 il postula en vain à l'emploi de sous-bibliothécaire et l'appréciation portée alors à son endroit par la Commission des bibliothèques n'était guère flatteuse : « M. Desvernays a une certaine valeur littéraire, mais il est peu habitué aux questions des bibliothèques. ¹⁰» Les raisons du changement d'opinion de la Commission à son sujet ne sont pas connues.

Il est possible de caractériser l'action de Félix Desvernays à la tête de la bibliothèque à travers deux vastes opérations. En premier lieu il lança en 1892 un nouveau mode de traitement des ouvrages par l'introduction de l'estampillage systématique, par la mise en place de registres-inventaires et par la recotation de tous les livres. C'est Félix Desvernays qui proposa le système de cotation encore actuellement en vigueur et qui repose sur une distinction des ouvrages par format. En second lieu, Desvernays rédigea, avec l'aide de Molinier, professeur à l'École des Chartes, le catalogue des manuscrits conservés à la bibliothèque.

L'année 1904 marqua une césure importante pour la bibliothèque municipale de Lyon. Elle correspondit à l'arrivée de Richard Cantinelli (1870-1932), premier directeur de la bibliothèque disposant d'une formation spécifique, et à l'entrée de l'établissement dans une période de profonde

⁹ *Revue d'histoire de Lyon*, t. II, 1903, p. 246.

¹⁰ AML, 177 WP 87 : procès-verbal de la séance de la Commission d'inspection des bibliothèques, 3 décembre 1889.

remise en ordre. Il s'agit là de la traduction locale d'un phénomène plus large de professionnalisation du métier de bibliothécaire¹¹. Les deux titulaires de cet emploi au cours de la première moitié du XX^e siècle (Richard Cantinelli et Henry Joly) participèrent aussi, à leur mesure, aux réflexions de la profession sur les missions d'une bibliothèque publique.

Cantinelli s'attela au traitement des collections en souffrance (Morin-Pons, Des Guidi...) et lança plusieurs chantiers novateurs. Il constitua un fonds photographique en partant du don de Lucien Bégule, il créa une bibliothèque pour aveugles dont le succès fut mitigé, il déploya une énergie considérable au cours de la première guerre mondiale pour réunir, à la demande d'Edouard Herriot, une documentation aussi complète que possible sur le conflit en cours.

Richard Cantinelli consacra près de cinq années (1908-1913) à la préparation et à la mise en œuvre de la fusion et du déménagement des deux bibliothèques municipales. Cette opération très lourde s'accompagna de quelques décisions malheureuses dont il sera fait état dans la suite du mémoire¹².

Richard Cantinelli quitta Lyon en 1924 pour rejoindre la bibliothèque Sainte-Geneviève et laissa sa place à Henry Joly, archiviste-paléographe et ancien bibliothécaire de Caen. Joly bénéficia du travail important réalisé par son prédécesseur et s'attacha à perfectionner la gestion de la bibliothèque notamment en introduisant un catalogue sur fiches en 1927.

Henry Joly porta également son attention sur les acquisitions courantes et souhaita développer la lecture publique. A cet égard il s'exclama en 1928 qu'il était absolument nécessaire « (...) que la bibliothèque de Lyon cesse progressivement d'être surtout l'écrin historique où se conservent, avec piété, les manuscrits du diacre Florus, les missels enluminés de la Primatiale, et les reliures armoriées de Camille de Neufville. ¹³».

Il mit en place de très nombreuses expositions pour lesquelles il faisait appel à des contributeurs de renom à l'instar du chanoine Leroquais. Henry Joly fut également à l'origine des collections de la bibliothèque consacrées à la franc-maçonnerie et à l'ésotérisme.

¹¹ Corinne Le Bitouzé et Philippe Vallas, « L'accroissement des collections dans les bibliothèques municipales », dans *Les bibliothèques de la Révolution et du XIX^e siècle, 1789-1914*, dir. Dominique Varry (*Histoire des bibliothèques de France*, t. 3), p. 241-293, à la p. 255.

¹² Voir p. 48-50.

¹³ H. Joly, « Les bibliothèques... », p. 27-36, à la p. 32.

Joly était un homme visionnaire qui savait discerner les enjeux futurs. Il écrivit ainsi, en 1928, un article dont le prophétisme paraît aujourd’hui tout à fait saisissant :

« Un jour viendra, n’en doutons pas, où le lecteur, sans quitter son studio personnel, verra à son appel, n’importe quel livre, n’importe quel manuscrit, n’importe quel recueil d’estampes, projeté de son dépôt même, page à page, sur l’écran qui constituera la pièce maîtresse de toute table de travail.

Ainsi, la Télébibliothèque, fonctionnant de nuit et de jour, évitera à ses abonnés les déplacements, les longues attentes, au moyen d’appareils que, par exemple, je ne me charge pas de décrire. ¹⁴»

1.1.2.2. *La bibliothèque du Palais des Arts.*

Les collections et les locaux¹⁵.

La bibliothèque du Palais des Arts fut fondée par un arrêté du maire de Lyon, Gabriel Prunelle, en date du 12 février 1831. Cette institution prit la suite de la bibliothèque de l’École des Beaux-Arts fondée en 1806 et dont l’accès était réservé aux professeurs et aux élèves de l’école.

La mise en place de cette nouvelle bibliothèque, totalement indépendante de la grande bibliothèque, avait pour but d’offrir aux citoyens lyonnais une documentation de référence dans le domaine des sciences, des techniques et des beaux-arts. La littérature, la religion, l’histoire ou la philosophie étaient ainsi laissés à la bibliothèque du Lycée.

La nouvelle bibliothèque s’organisa autour des collections de cinq sociétés savantes (Académie de Lyon, sociétés d’agriculture, linnéenne, de pharmacie et de médecine) et d’un fonds municipal constitué pour l’essentiel d’ouvrages extraits des collections de la bibliothèque du Lycée. Tout en garantissant la propriété de chaque institution sur ses ouvrages, Gabriel Prunelle proposa aux différentes sociétés de mettre en place une gestion commune des collections devant notamment se caractériser par la rédaction de catalogues collectifs. Les sociétés d’agriculture, linnéenne et de pharmacie se retirèrent en 1849 pour des raisons inconnues. En 1877, la bibliothèque renfermait 49 600 volumes appartenant à la ville.

Si les conditions de conservation pouvaient être jugées globalement satisfaisantes, un problème de place se posait avec acuité. En effet, les locaux

¹⁴ *Ibid.*, p. 27-36, à la p. 36.

¹⁵ Charles Fraisse, *Notice sur la bibliothèque du Palais des Arts de Lyon*, Lyon, Léon Boitel, 1851.

occupés par la bibliothèque, situés dans le Palais des Arts (actuel Musée des Beaux-Arts), s'avérèrent être trop exigus dès la fin des années 1850 caractérisées par le doublement des collections grâce à des libéralités (Lambert, Prunelle, Rougnard, Bonafous) et des acquisitions (Thiollière) de grande envergure. La salle de lecture donnant sur la place des Terreaux pouvait accueillir un maximum de cinquante lecteurs.

La bibliothèque du Palais des Arts ferma définitivement ses portes le 1^{er} octobre 1912 afin de permettre le déménagement de ses collections. Ce travail de longue haleine prit plus d'une année et se caractérisa, notamment, par la dislocation des collections particulières qui avaient été conservées jusqu'alors avec un souci d'unité.

Les directeurs successifs de la bibliothèque.

Charles Fraisse (1804-1870) dirigea la bibliothèque du Palais des Arts de 1847 à sa mort en 1870. Il marqua profondément cette institution en contribuant activement à l'accroissement massif de ses collections. Médecin, Fraisse était membre de plusieurs œuvres de bienfaisance. Il était également membre de l'Académie et fit partie du Conseil municipal de 1848 à 1851.

Son successeur à la tête de la bibliothèque fut Joséphin Souly (1815-1891), sous-bibliothécaire depuis 1868, qui fut, avec Victor de Laprade et Clair Tisseur, un des principaux représentants de la poésie lyonnaise. Souly avait occupé les fonctions de chef de division à la préfecture du Rhône. Il devint membre titulaire de l'Académie en 1879. C'est également de cette année que date la transformation du poste occupé par Souly en celui de bibliothécaire inspecteur. Cette fonction nouvelle était manifestement destinée à unifier la direction des deux établissements. Joséphin Souly devint ainsi l'interlocuteur quasi exclusif de la mairie dans le domaine des bibliothèques et relayait les décisions auprès de Jean Saint-Lager au Palais des Arts et d'Aimé Vingtrinier au Lycée. Joséphin Souly occupa cette fonction jusqu'à sa mort et il ne semble pas que le titre de bibliothécaire-inspecteur fut à nouveau usité.

Pour remplacer Souly dans ses tâches de direction de la bibliothèque du Palais des Arts qu'il abandonna à la fin des années 1870, la ville choisit le docteur Jean Saint-Lager qui travaillait déjà dans l'établissement. Saint-Lager remplit ces fonctions jusqu'à sa mise à la retraite en 1906 et manifesta un intérêt constant en faveur du développement des bibliothèques populaires.

Dans l'optique de la fusion imminente des deux établissements, la direction de la bibliothèque fut confiée à Richard Cantinelli, bibliothécaire de la grande bibliothèque. Ce dernier délégua la gestion courante à Marc Brisac.

Bien qu'il n'ait jamais dirigé la bibliothèque du Palais des Arts, il convient de mentionner le rôle important joué par Vital de Valous dans le catalogage des collections. Il s'y consacra pleinement de 1854 à 1881, successivement comme bénévole, sous-bibliothécaire puis bibliothécaire-adjoint.

1.1.3. La Commission d'inspection des bibliothèques.

L'ordonnance royale du 22 février 1839 concernant les bibliothèques publiques institua, par son article 38, « (...) un comité d'inspection de la bibliothèque et d'achat des livres, qui déterminera l'emploi des fonds consacrés aux acquisitions, la confection des catalogues, les conditions des échanges proposés ¹⁶». Ce comité devait être établi par le ministre de l'instruction publique et présidé par le maire.

Il fallut attendre 1872 pour qu'un tel comité (ou commission) soit mis en place à Lyon à l'instigation de Désiré Barodet qui prit deux arrêtés à cet effet les 15 décembre 1872 et 1^{er} février 1873. Le règlement de ce nouvel organe de contrôle dont les compétences s'étendaient également aux archives précisait que

« La commission est destinée à fournir à l'administration municipale, soit sur la demande expresse de cette administration, soit par sa propre initiative, tous les renseignements, avis, propositions, concernant les questions relatives aux bibliothèques publiques et aux archives de la ville de Lyon, savoir : organisation et entretien des deux bibliothèques générales, des bibliothèques d'arrondissement et des archives municipales, aux divers points de vue du matériel, du classement des objets composant les collections et enfin des locaux ; acquisitions, donations et legs de livres, manuscrits, gravures et autres objets qui peuvent prendre place dans les diverses bibliothèques ou aux archives (...) ¹⁷».

Comme le montre cet extrait, les attributions du comité étaient très étendues et concernaient l'ensemble des domaines de la gestion des bibliothèques.

Le premier comité mis en place par Barodet ne subsista pas au changement de régime municipal et à la suppression de la mairie centrale.

¹⁶ Ordonnance du roi concernant l'organisation des bibliothèques publiques, 22 février 1839.

¹⁷ AML, 87 WP 12 : lettre de la Commission d'inspection des bibliothèques au préfet, Lyon, 20 novembre 1876.

Ce fut une Commission renouvelée qui entreprit de nombreux travaux en 1873 sous la houlette de Léopold Niepce, conseiller à la cour d'appel de Lyon. Niepce prit son rôle de président de la Commission à cœur et rédigea plusieurs rapports sur l'état des bibliothèques lyonnaises, rapports manuscrits qui furent donnés à la bibliothèque par Julien Baudrier¹⁸. En 1877, une vaste enquête fut lancée à la suite d'une circulaire du ministère, enquête dont les résultats furent imprimés en 1878.

La Commission comportait une quinzaine de membres venant d'horizons très variés. Tout au long de l'existence de cet organe (1872-1945), on observe la présence de deux élus (le plus souvent des adjoints au maire), d'un professeur de chacune des facultés (droit, lettres, sciences, médecine), des responsables des bibliothèques et des archives, d'un magistrat, d'un militaire et de diverses personnalités de la vie intellectuelle lyonnaise (l'imprimeur Adrien Storck, le publiciste Coste-Labaume, le bibliophile Raoul de Cazenove ou, plus tard, l'industriel et collectionneur Charles Gillet).

Des difficultés surgirent assez rapidement entre la Commission et la municipalité, Léopold Niepce constatant amèrement que les délibérations du comité n'étaient quasiment jamais suivies d'effet. Ces tensions conduisirent à la révocation de Niepce et de plusieurs membres de la Commission le 31 juillet 1879.

Le nouveau président de la Commission fut Exupère Caillemer, doyen de la faculté de droit, qui resta en poste jusque dans les années 1920. Niepce déclara, dans ses *Notes sur des manuscrits conservés à Lyon* rédigées au début des années 1880, que « (...) pour plaire à l'administration municipale qui n'aime pas les comités qui pourraient lui rappeler l'accomplissement de ses devoirs, [le comité] ne se réunit presque plus et se borne à enregistrer les volontés qu'on lui dicte. ¹⁹»

Il semble toutefois que le principal problème se situait entre la Commission et les bibliothécaires qui souhaitaient pouvoir acquérir des ouvrages de leur propre chef. A cet égard les années 1880 et 1890 correspondirent à une période de forte activité de la Commission soutenue par la municipalité qui rappela dans une circulaire de 1886 que toute acquisition devait nécessairement être discutée par le Comité. En 1891, l'adjoint Lavigne

¹⁸ Voir la fiche « Baudrier » dans le catalogue placé dans le volume d'annexes.

¹⁹ Léopold Niepce, *Notes sur des manuscrits conservés à Lyon*, manuscrit (coll. part.), p. 46.

membre de la Commission demanda qu'à l'avenir les bibliothécaires envoient aux membres du comité la liste des acquisitions envisagées²⁰.

Cette tutelle très affirmée s'exerçait non seulement sur les acquisitions, mais également sur la gestion du personnel, l'agencement des locaux, le règlement intérieur... Une telle tendance fut confortée par le décret du 1^{er} juillet 1897 qui, tout en abrogeant l'article 38 de l'ordonnance de 1839, rappelait l'étendue des compétences des Comités d'inspection et notamment la détermination de « (...) l'emploi des fonds affectés tant à la conservation et à l'entretien des collections qu'aux acquisitions (...) ²¹».

Il convient de préciser que, contrairement à d'autres villes françaises, les bibliothécaires de Lyon furent toujours associés aux décisions de la Commission et leur avis était souvent respecté. Dans ces conditions, les bibliothécaires pouvaient, dans une certaine mesure, s'appuyer sur la Commission pour donner plus de poids à leurs demandes auprès de la municipalité²².

Toutefois, les réclamations de bibliothécaires ne disposant pas d'une telle liberté poussèrent le ministère à réduire les attributions des comités des bibliothèques par un décret en date du 6 juin 1912. L'article 3 prévoyait notamment que l'initiative et la direction des travaux techniques de catalogage et de mise en ordre revenaient exclusivement au bibliothécaire. Par ailleurs ce dernier était autorisé à disposer des 2/5^e des crédits d'acquisition sans être obligé de recourir à l'avis du Comité.

La place de la Commission et son rôle diminuèrent sensiblement avec l'arrivée de Richard Cantinelli qui impressionna favorablement la municipalité. Si le Comité d'inspection se réunit jusque dans les années 1940, il s'agissait la plupart du temps d'entériner les propositions du bibliothécaire. Les compétences et le professionnalisme de Cantinelli et de Joly rendaient la tutelle de ce Comité inutile et son pouvoir fut, de fait, nettement amoindri.

Le rôle de la Commission dans l'acceptation des dons et legs sera étudié au chapitre suivant²³.

²⁰ AML, 177 WP 87 : procès-verbal de la séance de la Commission d'inspection des bibliothèques, 31 mars 1891.

²¹ Ernest Coyecque, *Code administratif des bibliothèques d'étude*, Paris, Droz, 1939, p. 397-407.

²² Une telle situation prévalut également à Nantes où la Commission d'inspection des bibliothèques travailla, de 1850 à 1860, en étroite collaboration avec le bibliothécaire Emile Péhant ; Agnès Marcetteau-Paul, « Les bibliothèques municipales », dans *Les bibliothèques de la Révolution et du XIX^e siècle...*, p. 437-453, aux p. 445-446.

²³ Voir p. 28.

1.1.4. L'État.

Par le biais de la préfecture du Rhône, l'État intervint également dans la vie de la bibliothèque municipale de Lyon. Comme cela a été vu, le préfet du Rhône fut l'interlocuteur direct des bibliothécaires de 1852 à 1870 puis de 1873 à 1881.

Mis à part cette période particulière, l'implication du préfet était assez limitée dans le domaine culturel. Il jouait surtout un rôle d'intermédiaire entre la bibliothèque et le ministère de l'instruction publique ou d'autres instances officielles dans l'envoi régulier de publications officielles ou d'ouvrages auxquels l'État avait souscrit.

La préfecture joua également un rôle de contrôle dans l'acceptation des libéralités dont la bibliothèque était l'objet²⁴.

1.2. Situation législative concernant les dons et legs.

1.2.1. Précisions terminologiques : legs, donation, don.

Avant de se pencher sur l'évolution des textes formant le cadre législatif qui présida à l'intégration des dons et legs faits à la bibliothèque municipale de Lyon de 1850 à 1950, il convient de détailler les trois principales formes de libéralité auxquelles il était possible d'avoir recours.

Les libéralités que sont le legs, la donation et le don manuel constituent l'un des modes d'enrichissement non onéreux des collections des bibliothèques publiques aux cotés du dépôt légal, des dépôts de l'État ou des dations.

« Le legs est la disposition testamentaire par laquelle le testateur transmet un bien à un bénéficiaire. Une donation est un acte notarié par lequel le donateur transmet un bien à une autre personne. ²⁵» Le rapprochement de ces deux formes de libéralité est tout à fait légitime car, à la différence du don manuel, elles requièrent la rédaction d'un acte public, forcément notarié pour la donation. Le bénéficiaire de ces actes ne peut pas être une bibliothèque qui ne dispose pas de la personnalité morale, mais la ville dont elle dépend.

Ces actes publics peuvent être accompagnés de certaines conditions clairement exprimées que les bénéficiaires sont tenus de respecter sous peine

²⁴ Voir p. 21-22 et 28-29.

²⁵ Pierre Guinard, « Politiques d'acquisition, enrichissement du patrimoine », dans *Le Patrimoine, Histoire, pratiques et perspectives*, dir. Jean-Paul Oddos, Paris, Cercle de la Librairie, 1997, p. 187-206, à la p. 189.

de nullité de la libéralité. Les legs et les donations, sur lesquels des droits de mutation sont à acquitter par le légataire ou le donataire, doivent être acceptés au nom de la bibliothèque par l'autorité supérieure, à savoir la collectivité par le biais de son Conseil municipal. Dans le cadre du présent travail, une donation et quinze legs furent étudiés.

« Le don manuel est une donation particulière, la plus simple et sans doute la plus fréquente en bibliothèque : c'est la remise matérielle, la 'tradition', de la main à la main, du ou des objets donnés par le donateur à la bibliothèque. ²⁶» La validité du don manuel réside seulement dans l'expression volontaire de la cession de l'objet à la bibliothèque. Contrairement au legs et à la donation, le don manuel qui ne peut pas être assorti de conditions est irrévocable et ne peut pas faire l'objet de réclamations de la part d'héritiers potentiels s'estimant lésés.

Il paraît important de préciser que les bénéficiaires de ces libéralités, en l'occurrence la ville de Lyon au nom de ses bibliothèques, conservaient le droit le plus absolu de refuser les dons ou legs.

1.2.2. Lois, ordonnances et décrets en vigueur de 1850 à 1950.

Les textes législatifs qui déterminaient les conditions dans lesquelles devaient se dérouler les libéralités sont principalement des lois traitant de l'organisation administrative des communes.

Comme le souligne Henri Comte, deux régimes s'opposent en France à propos des libéralités. Le régime formaliste, régi par de nombreux textes de loi, concerne essentiellement les donations et les legs. La jurisprudence a, au contraire, institué un régime consensuel des libéralités en reconnaissant le caractère légal du don manuel²⁷.

Le formalisme exigé en matière de libéralités a pour objet de protéger à la fois le disposant et l'institution bénéficiaire.

Concernant les legs, le formalisme est assez réduit en raison de la protection assurée aux héritiers par les articles 913 à 919 du Code civil

²⁶ *Ibid.*

²⁷ Henri Comte, *Les bibliothèques publiques en France*, Lyon, ENSB, 1977, p. 78. Le présent sous-chapitre reprend le plan utilisé par Henri Comte pour la description du régime juridique des libéralités (p. 78-86).

instituant la réserve. Par ailleurs, la validité du testament ne dépend pas de sa rédaction ou de son dépôt chez un notaire (article 969 du Code civil).

Les formalités requises pour la validité d'une donation entre vifs sont destinées à protéger la famille et le donateur lui-même contre des libéralités inconsidérées. C'est pourquoi les actes de donation sont obligatoirement passés devant notaire (article 931 du Code civil).

A la publicité des actes de libéralité répond la publicité de leur acceptation. Là encore le législateur a souhaité prévenir l'institution bénéficiaire de tout danger en instituant une autorisation préalable pour les libéralités faites à des personnes morales (article 910 du Code civil).

Cette règle de l'autorisation préalable appliquée de manière stricte et centralisée au début du XIX^e siècle, a peu à peu été assouplie. L'article 910 du Code civil prévoyait une autorisation d'acceptation de libéralité par le biais d'une ordonnance royale. Par son article 48, la loi du 18 juillet 1837 assouplit ce régime en autorisant l'acceptation des legs et donations « en vertu d'un arrêté du préfet, lorsque leur valeur n'excède pas trois mille francs, et en vertu d'une ordonnance du roi lorsque leur valeur est supérieure ou qu'il y a réclamation des prétendants droit à la succession. » Par un décret du 25 mars 1852, les procédures d'autorisation préalable furent confiées aux préfets sans limitation de montant.

La loi du 5 avril 1884 sur l'organisation municipale établit une distinction entre les libéralités portant des charges et des conditions pour le bénéficiaire, et les libéralités donnant lieu à des réclamations de la part des prétendants droit à la succession. Dans le premier cas un arrêté préfectoral était suffisant et dans le second le recours au Conseil d'État était obligatoire.

La variété des situations créées par la loi poussa le législateur à rationaliser les procédures dans le but d'encourager les libéralités. Ce souhait se traduisit par la loi du 4 février 1901 sur la tutelle administrative en matière de dons et legs qui supprima l'autorisation préalable sauf dans deux cas : premièrement si les héritiers ont des réclamations à faire, un arrêt du Conseil d'État est nécessaire, et deuxièmement si le Conseil municipal refuse la libéralité, le préfet dispose d'un mois pour demander une nouvelle délibération à ce propos. Cette loi fut en vigueur pendant toute la première moitié du XX^e siècle sans subir de grands changements.

Il convient de préciser que dès la loi de 1837 fut reconnu au maire le droit d'accepter à titre conservatoire les donations et les legs en vertu d'une délibération du Conseil municipal et dans l'attente de l'arrêté royal ou

préfectoral. Cette disposition fut reprise en 1884 et en 1901. En cas de legs particulier, le légataire devait obtenir du notaire un acte de délivrance du legs.

« Le don manuel constitue une exception remarquable au principe de la solennité des donations. Cette exception est traditionnelle en droit français. ²⁸» Elle ne repose pas sur la loi, le Code civil étant assez restrictif en la matière, mais sur la jurisprudence de la Cour de Cassation qui a fait prévaloir la tradition juridique (en se fondant sur une ordonnance de 1731) au détriment du texte de loi.

La jurisprudence prévoit que le don manuel ne peut être réalisé que par la « tradition réelle de la chose », ce qui exclut les biens immeubles. Le don manuel prend son plein effet dès que la chose est remise, ce qui rend inutile tout acte écrit. La jurisprudence reconnaît toutefois la validité des dons manuels pour lesquels un acte sous seing privé a été rédigé à titre de preuve²⁹.

2. Typologie et déroulement des libéralités.

2.1. Définition d'une typologie et précision du champ d'investigation.

2.1.1. Définir les critères.

La définition d'une typologie des libéralités dont bénéficiera la bibliothèque municipale de Lyon peut s'opérer en fonction de quatre critères principaux.

- Le premier est le critère de la nature juridique de la libéralité : s'agit-il d'une donation, d'un legs ou d'un don manuel ?
- Le second critère se rapporte à l'origine de la libéralité, ou plus précisément à la qualité du donateur. A cet égard une distinction peut être établie entre les personnes physiques et les personnes morales.
- Le troisième critère est d'ordre quantitatif et s'attache à opérer une différenciation entre les libéralités sur la base du nombre de documents entrés dans les collections de la bibliothèque.

²⁸ *Ibid.*, p. 85.

²⁹ *Ibid.*, p. 86.

- Le quatrième et dernier critère prend pour élément discriminant la qualité (*i.e.* rareté, ancienneté, préciosité) des libéralités. Un indicateur permettant d’apprécier l’importance qualitative des dons et legs est la proportion de documents conservés à la Réserve.

Dans le cadre de la présente étude il a été décidé de combiner les trois derniers de ces critères. L’ensemble des libéralités, quelle que soit leur expression formelle, est pris en considération. Il convient de rappeler qu’en sont évidemment exclues les acquisitions onéreuses de même que les dépôts.

Les libéralités peuvent indifféremment être le fait de personnes physiques (Désiré Barodet) ou de personnes morales (la Société d’agriculture). Ont toutefois été exclues du champ d’investigation toutes les institutions officielles françaises et étrangères dont il sera question dans le sous-chapitre suivant.

Au niveau quantitatif, il a été choisi d’étudier l’ensemble des legs quel que soit leur volume, mais de ne retenir que les dons d’une certaine importance (une cinquantaine de documents au minimum), de manière à exclure l’ensemble des dons d’auteurs qui seront abordés dans le sous-chapitre suivant.

Ce choix est bien évidemment nuancé par le critère de l’importance qualitative de la libéralité. Ainsi les dons de faible importance numérique mais composés de documents précieux ont également été pris en compte à l’instar du don de la marquise Arconati-Visconti.

2.1.2. Quelques données sur les dons exclus de l’étude.

2.1.2.1. *Les dons institutionnels.*

Après avoir présidé à l’établissement des bibliothèques en province et à la constitution de leurs collections, l’État s’est désengagé de leur gestion, confiant cette tâche aux municipalités par le décret du 28 janvier 1803. Des liens continuèrent cependant à subsister avec l’administration centrale, liens qui se matérialisèrent notamment par l’envoi régulier d’ouvrages aux bibliothèques municipales. Ces documents pouvaient être soit des brochures ou des ouvrages officiels produits par des institutions publiques, soit des revues ou des livres acquis par souscription.

Ce mode d’accroissement des collections s’inscrit dans une pratique privilégiée par l’État tout au long du XIX^e siècle pour venir en aide aux institutions culturelles, à savoir l’achat de certaines œuvres. La situation juridique de ces ouvrages n’était pas clairement définie au début du siècle,

certaines circulaires employant le mot « donner ». Le décret de 1897 indiqua clairement que les documents issus des concessions ministérielles relevaient des fonds d'État au même titre que les confiscations révolutionnaires. Il s'agissait donc, *de facto*, de dépôts de l'État.

La part de ces envois dans l'accroissement des collections des bibliothèques françaises est loin d'avoir été négligeable. Lancée en 1809, la politique de répartition des ouvrages acquis par voie de souscription fut rationalisée en 1838. Il fut alors décidé que dix bibliothèques municipales, dont celle de Lyon, bénéficieraient chacune d'un exemplaire des ouvrages souscrits. L'envoi de certains documents n'en fut pas moins aléatoire.

Deux périodes peuvent assez aisément être distinguées quant à l'importance des souscriptions gouvernementales dans l'accroissement des collections. De 1809 aux années 1870 cette part fut croissante et très importante. Ainsi, à la bibliothèque municipale d'Angers elle s'établit à plus de la moitié des acquisitions dans les années 1860. A partir des années 1880, l'importance des souscriptions diminua sensiblement sans toutefois jamais disparaître. Les envois ministériels représentaient environ 20 % des acquisitions à Angers en 1900³⁰.

Il n'est malheureusement pas possible d'observer une évolution sur une aussi longue période pour la bibliothèque municipale de Lyon. Les premiers chiffres publiés en 1878 firent état d'une proportion de 6 % en 1876 et 25 % en 1877. Cette proportion oscilla entre 8 % et 15 % de 1905 à 1925. Si le nombre d'ouvrages envoyés par l'État demeura stabilisé aux alentours de 200 par an, leur part au sein des acquisitions ne cessa de diminuer fortement à partir de 1925, principalement en raison d'un fort accroissement des acquisitions onéreuses et des nombreux dons d'ouvrages d'Édouard Herriot. La part des documents envoyés par l'État se situa alors aux alentours de 5 % des acquisitions annuelles.

Comme le souligne à juste titre Henri Comte, ce type d'acquisition pose la question de l'adéquation des ouvrages souscrits aux besoins réels des bibliothèques³¹. L'évolution observée à partir des années 1880 d'une augmentation des crédits d'acquisition et d'une diminution de la part d'envois de l'État permit certainement aux bibliothécaires de mieux gérer l'accroissement des collections.

³⁰ Philippe Vallas, « La bibliothèque municipale d'Angers », dans *Les bibliothèques de la Révolution et du XIX^e siècle...*, p. 241-293, à la p. 247.

³¹ H. Comte, *Les bibliothèques publiques...*, p. 70.

Signalons enfin qu'à côté des ouvrages de l'État entrés par voie de souscriptions, cette étude ne tient pas non plus compte de tous les dons qualifiés par Henri Comte de « modernes », c'est-à-dire n'ayant pas une visée philanthropique mais publicitaire. Ces dons émanaient pour la plupart d'institutions étrangères ou d'associations souhaitant diffuser le plus largement certaines informations³².

2.1.2.2. *Les dons de faible importance quantitative.*

Comme cela a été dit précédemment, la présente étude ne s'attache pas à examiner en détail les dons de faible importance quantitative (moins de cinquante ouvrages environ), à l'exception des dons de documents précieux.

Si cette limitation a permis de disposer d'un corpus d'étude d'ampleur limitée (une quarantaine de dons et legs environ) qu'il a été possible d'analyser dans le détail, un tel parti a le désavantage de ne pas faire apparaître les dons de faible importance qui étaient de loin les plus fréquents dans les bibliothèques. Il convient cependant de préciser qu'en dépit de leur fréquence plus élevée, ces dons n'ont jamais contribué aussi amplement que les « grands » dons et legs à l'accroissement des collections des bibliothèques.

Plusieurs de ces dons étaient le fait d'auteurs qui adressaient à la bibliothèque le fruit de leur travail. « Il arrive fréquemment que des particuliers donnent un ou deux volumes : ouvrages de famille, livres dont ils sont l'auteur, notes issues de leurs recherches sur les sujets les plus variés. La bibliothèque leur apparaît alors comme le conservatoire de leurs œuvres qui passeront ainsi à la postérité. ³³»

A Lyon, le nom des donateurs était habituellement publié dans un des journaux locaux et, pour les années 1876 et 1877, l'ensemble des donateurs fut cité dans le rapport imprimé de la Commission d'inspection des bibliothèques. On observe une présence très affirmée de figures du monde intellectuel lyonnais de l'époque et notamment des bibliothécaires, des archivistes et des membres de la Commission d'inspection des bibliothèques.

La proportion des dons de particuliers au sein des acquisitions de la bibliothèque était de 8 % en 1876 et de 30 % en 1877. Cette part était évidemment très variable en fonction de l'importance des libéralités qui eurent lieu au cours de l'année en question. Ainsi, en 1905, la part des dons fut de

³² *Ibid.*, p. 88-89.

³³ C. Le Bitouzé et P. Vallas, « L'accroissement des collections... », p. 241-293, à la p. 252.

72 % avec 1790 ouvrages, chiffre qui correspond, à trois unités près, au nombre des imprimés légués cette même année par Henry Morin-Pons.

La proportion des dons retomba aux alentours de 20 % en 1910 et s'y stabilisa jusqu'au milieu des années 1920. A partir de 1925, un nombre considérable d'ouvrages fut donné chaque année à la bibliothèque par Edouard Herriot, si bien qu'il est malaisé de déterminer la part issue de la libéralité des autres particuliers. Dans son rapport annuel, le bibliothécaire Henry Joly indiqua que le président Herriot contribuait pour la majeure partie aux dons qui pouvaient représenter jusqu'à 70 % des acquisitions comme ce fut le cas en 1934 et 1935.

Il convient enfin d'indiquer que plusieurs des « grands » donateurs de la bibliothèque, tels Julien Baudrier ou Lambert Paul Saint-Olive avaient l'habitude de donner ponctuellement certains documents au bibliothécaire.

2.2. Le déroulement de l'acceptation des libéralités.

2.2.1. Les dons manuels.

Aucune procédure n'étant prescrite pour l'acceptation des dons manuels, les bibliothécaires se contentaient le plus souvent d'informer le maire de la libéralité dont avait bénéficié la bibliothèque. Les remerciements pouvaient être soit adressés par le bibliothécaire, soit par le maire pour les dons d'une certaine importance. Dans ce dernier cas, il n'était pas rare que le Conseil municipal soit associé à la missive du maire afin de conférer une certaine solennité à la libéralité. Le bibliothécaire faisait également part du don à la Commission d'inspection des bibliothèques qui pouvait également exprimer des remerciements par la voix de son président.

Les autorités municipales tenaient à être rapidement informées de ces dons comme en témoigne la lettre adressée à Félix Desvernays par le maire à propos d'un don d'autographes par Noël Charavay. André Gailleton demanda au bibliothécaire d'être « (...) immédiatement prévenu des envois de quelque importance qui (...) parviendront directement [à la bibliothèque] afin de [lui] permettre de remercier aussitôt les donateurs. ³⁴»

La règle implicite voulant que les dons manuels soient faits sans conditions était détournée par certains donateurs qui émettaient des « vœux » quant aux conditions de conservation ou de valorisation des documents. Ainsi,

³⁴ AML, 87 WP 3 : lettre du maire à Félix Desvernays, Lyon, 2 mars 1900.

en 1891, lors d'un don de nombreux autographes, Etienne Charavay formula le souhait de voir ces pièces former un fonds particulier et de pouvoir porter le titre de conservateur honoraire de cette collection. Dans ces conditions, le maire avait le plus souvent recours à l'avis de la Commission d'inspection des bibliothèques et s'y conformait.

L'ensemble de ces démarches se déroulaient au sein des seules institutions municipales et le représentant de l'État n'intervenait pas.

2.2.2. Les donations et les legs.

Les procédures requises pour l'acceptation des donations et des legs étant prescrites par la loi, il est plus aisé d'en retracer le cours.

Ces deux types de libéralités ne pouvant bénéficier qu'à la ville de Lyon et non à un de ses services, il fallait dans un premier temps que le maire prévienne le bibliothécaire des dispositions testamentaires en faveur de la bibliothèque et lui donne le pouvoir de traiter cette affaire au nom de la ville.

Si l'on prend comme exemple le legs de la bibliothèque de Jean Bonaventure Rougnard en 1855, on observe que le bibliothécaire Charles Fraisse prit rapidement contact avec le notaire et l'héritier afin d'examiner le legs, d'en dresser un inventaire et d'estimer sa valeur vénale, valeur servant d'assiette au paiement des droits de mutation par la ville.

De son côté le préfet Vaïsse, qui exerçait alors également l'autorité municipale, réunit plusieurs pièces destinées à alimenter le dossier devant servir à l'autorisation d'acceptation. Il s'agissait de l'acte de décès du testateur, de l'estimation des biens légués et de la fortune des héritiers, et enfin du consentement des héritiers à la délivrance du legs.

Le 27 avril 1855, le préfet et sénateur Vaïsse informa la commission municipale du legs et lui demanda de délibérer favorablement sur ce sujet. Une fois le legs accepté par l'assemblée municipale, le préfet prit, le 31 mai 1855, un arrêté d'autorisation d'acceptation conformément à la loi de 1837 et au décret de 1852. La procédure officielle d'acceptation était ainsi close.

Après la mise en place de la Commission d'inspection des bibliothèques en 1872, cet organe de contrôle et de conseil fut systématiquement consulté par l'autorité municipale en cas de legs.

La loi de 1884 ayant supprimé l'autorisation d'acceptation préfectorale pour les legs n'entraînant pas de réclamations de la part des héritiers, le rôle du préfet dans les procédures d'acceptation fut sensiblement réduit et ne se

manifesta plus qu'au travers du visa devant être apposé sur l'ensemble des délibérations du Conseil municipal.

Il convient à présent d'étudier quelques exemples de libéralités dont l'acceptation posa problème ou qui furent refusées.

2.3. Difficultés rencontrées et refus d'acceptation.

2.3.1. Problèmes rencontrés avec les héritiers.

Peu de libéralités entraînèrent des difficultés au cours de la période prise en considération. Les problèmes les plus importants furent rencontrés avec le legs Des Guidi qui eut lieu en 1868 et dont les caisses ne furent ouvertes et les ouvrages catalogués qu'en 1910, soit plus de quarante années plus tard.

Bien que les documents d'archives étudiés ne permettent pas de rendre compte de l'ensemble des procédures suscitées par cette libéralité, il est possible de rapporter les faits suivants. A sa mort en 1863, le comte Des Guidi laissa l'usufruit de tous ses biens à son épouse. Le décès de cette dernière en janvier 1868 devait permettre à la ville de Lyon d'entrer en possession de la bibliothèque du savant italien. La procédure habituellement suivie fut entamée : Charles Fraisse se rendit au domicile de la défunte lors de la levée des scellés le 18 juin 1868 et le préfet accepta le legs à titre provisoire. Suite à cette décision, les ouvrages légués renfermés dans quatorze caisses furent transportés au Palais des Arts les 18 et 19 juin dans l'attente de la délibération de l'assemblée municipale.

C'est probablement à ce moment que des difficultés surgirent car la testatrice avait exprimé le vœu de voir les ouvrages de son défunt mari placés dans une seule pièce où se trouveraient également le portrait de Sébastien Des Guidi et son buste³⁵. Ces conditions qu'il n'était pas possible d'honorer en raison de l'exiguïté des locaux de la bibliothèque du Palais des Arts poussèrent certainement la ville à hésiter quant à l'acceptation du legs. Ces réticences se doublèrent de l'absence de consentement des héritiers à la délivrance du legs et du placement de la succession sous séquestre pour des raisons non connues.

Lors de son arrivée à la mairie en 1872, Désiré Barodet souhaita, en vain résoudre ces difficultés. En 1878 la municipalité de Lyon tenta, sans plus de

³⁵ AML, 78 WP 8 : lettre de Martin d'Aussigny au maire, Lyon, 16 mai 1872.

succès, d'obtenir la levée de l'opposition formulée dix ans plus tôt en s'adressant aux héritiers napolitains du comte Des Guidi.

Transférées en 1882 à la grande bibliothèque, les caisses de livres restèrent closes jusqu'en 1910, date à laquelle Richard Cantinelli procéda à leur ouverture et au catalogage des documents. Il n'est toutefois pas possible de dire si la ville de Lyon sollicita un décret du Conseil d'État ou si l'on considéra le délai écoulé comme suffisant pour ne plus tenir compte de l'opposition des héritiers.

Cet exemple, unique au cours des cent années étudiées, montre que pour des libéralités de grande qualité comme ce fut le cas avec la collection Des Guidi, la ville de Lyon et les responsables de la bibliothèque pouvaient persister dans leur souhait de rentrer en possession des documents, quitte à différer de plusieurs années leur entrée effective dans les collections publiques. Cette attitude contraste avec l'habitude générale de la ville qui était très réticente au sujet des legs dont les conditions semblaient difficilement réalisables et qui n'hésita pas à en refuser certains.

2.3.2. Les refus de libéralités et les dons avortés.

Il est possible de distinguer trois raisons principales pouvant motiver le refus d'une libéralité destinée à la bibliothèque.

La première de ces raisons se rapporte à la qualité des ouvrages donnés qui peuvent être jugés de peu de valeur. Ainsi, en 1902, la ville de Lyon devait bénéficier du don de cinq ouvrages issus du legs de madame Leverdays, habitant le département de la Manche. Les ouvrages légués étaient tous l'œuvre d'Emile Leverdays, ardent proudhonien. L'éditeur de ces livres indiqua au maire, qui se renseignait sur les raisons de cette libéralité, que « ces volumes n'ont pas eu tout le succès que l'auteur en attendait, aussi Madame Leverdays désirent répandre les idées défendues dans les volumes de son fils a désiré que j'en fasse une distribution aussi large que possible aux différentes bibliothèques municipales de Paris et des grandes villes de France.³⁶». Le Conseil municipal refusa le legs par une délibération du 24 mars 1903, suivant en cela l'opinion du Comité d'inspection des bibliothèques qui « (...) ne croi[yai]t pas que les ouvrages en question puissent avoir un grand intérêt pour [les] collections, l'auteur étant complètement inconnu. (...)»³⁷

³⁶ AML, 87 WP 3 : lettre de l'éditeur Naud au maire de Lyon, Paris, 7 août 1902.

³⁷ AML, 87 WP 3 : rapport de la Commission d'inspection des bibliothèques au Conseil municipal, 2 mars 1903.

La seconde cause de refus était le fait que les ouvrages donnés ou légués étaient déjà présents dans les collections de la bibliothèque. Ce fut ainsi que par une délibération du 9 avril 1878 le Conseil municipal déclina l'offre de la veuve du docteur Jean Louis Hénon, maire de Lyon de 1840 à 1847 puis de 1870 à 1872 et député du Rhône de 1857 à 1869. Les documents proposés consistaient en des publications officielles collectées au cours des mandats du docteur Hénon. Tout en remerciant madame Hénon, l'assemblée municipale indiqua que tous ces documents avaient également été publiés au *Journal Officiel* dont la bibliothèque possédait les collections complètes.

La dernière raison pour laquelle des libéralités étaient refusées concerne les conditions éventuellement posées par les donateurs. Si ces conditions étaient jugées exorbitantes, la ville ne négociait généralement pas et refusait le don. Le 11 mars 1910, Richard Cantinelli informa Edouard Herriot que le docteur Jutet se proposait d'offrir à la bibliothèque du Palais des Arts sa bibliothèque composée essentiellement d'ouvrages de médecine. Le don fut accepté par la mairie et les dix-sept caisses le renfermant transférées au sous-sol de l'Archevêché. Les ouvrages donnés ayant récemment subi un dégât des eaux, le donateur fut autorisé par le maire à les faire sécher et à les reclasser.

Le docteur Jutet manifesta un caractère des plus désagréables au cours de cette période et s'adressa au maire au mois de novembre afin de lui proposer un prix de vente pour sa collection. Appelé à donner son avis sur cet incident, Richard Cantinelli ne transigea pas : « Les conditions qu'il nous propose sont inacceptables. Je crois que le plus simple est de prier M. Jutet de reprendre sa bibliothèque(...). Si (...) M. Juttet demeure intraitable (...), mon avis est que l'on renonce purement et simplement à ces livres. ³⁸»

Outre ces refus de libéralités, il arrivait également que la bibliothèque municipale soit en compétition avec d'autres institutions pour le bénéfice de certains dons. C'est ainsi qu'en 1926, après avoir dans un premier temps émis l'idée de donner à la bibliothèque municipale une partie de ses collections d'ouvrages sur l'archéologie, Lucien Bégule se ravisa et préféra en faire bénéficier l'Académie de Lyon³⁹.

Quelques années plus tard, en 1933, la ville de Lyon se vit proposer le don de l'importante bibliothèque de Salomon Reinach composée de 25 000 à 30 000 volumes portant sur l'histoire de l'art et la philologie. Les héritiers de

³⁸ AML, 177 WP 9, fol. 411-413 : lettre de Richard Cantinelli au maire, Lyon, 10 novembre 1910.

³⁹ AML, 177 WP 68 : lettre de Lucien Bégule à Henry Joly, Lyon, 3 mars 1926.

l'érudit ayant souhaité donner ses ouvrages à une ou plusieurs bibliothèques publiques, le député Abrami s'adressa à Édouard Herriot pour savoir si la ville de Lyon ou une institution lyonnaise serait disposée à accueillir cette bibliothèque et à continuer les abonnements en cours pour une somme d'environ 15 000 francs par an. Consulté à ce sujet, Henry Joly s'empressa de déclarer qu' « (...) il y aurait le plus grand intérêt à voir cette magnifique bibliothèque de travail enrichir les fonds de la bibliothèque de la ville. ⁴⁰» Les négociations n'aboutirent pas en faveur de la bibliothèque municipale puisque la bibliothèque Salomon Reinach se trouve aujourd'hui à la bibliothèque de la Maison de l'Orient Méditerranéen rattachée à l'Université de Lyon-II.

Un dernier exemple tout à fait exceptionnel de don avorté peut encore être mentionné. Henry Joly était en relation depuis le début des années 1930 avec Jean Bricaud qui dirigea l'ordre martiniste à partir de 1918 et le rapprocha des mouvements francs-maçons. A la mort de Jean Bricaud en 1934, Joly s'adressa à la veuve en lui proposant de donner à la bibliothèque municipale les papiers de son mari afin d'en préserver l'unité et d'enrichir les collections sur l'occultisme et la franc-maçonnerie que le conservateur avait commencé à réunir depuis plusieurs années.

Madame Bricaud avait résolu de donner la plus grande partie de sa bibliothèque en 1941 lorsque la police vint saisir la plupart des documents : « Ce jeudi matin 25 septembre, j'eus la visite judiciaire de ces messieurs de Vichy, il y eut perquisition en règle à laquelle je m'attendais depuis la loi sur les sociétés dites secrètes... Naturellement, tout ce que je destinais à la ville de Lyon fut saisi pour la bibliothèque nationale à Paris. ⁴¹».

En octobre 1950, Henry Joly informa madame Bricaud que le fonds saisi en 1941 « (...) se trouve à Paris, au nouveau département de l'histoire de la Franc-Maçonnerie, dépendant de la Bibliothèque Nationale, et qu'il n'y est encore ni classé ni inventorié, [et qu'il a] l'intention d'en réclamer énergiquement la restitution. ⁴²» Le résultat de ces démarches n'est toutefois pas connu.

⁴⁰ AML, 177 WP 66 : lettre d'Henry Joly au maire, Lyon, 15 février 1933.

⁴¹ AML, 177 WP 33 : lettre de madame Bricaud à Henry Joly, Lyon, 27 septembre 1941.

Madame Bricaud regretta d'autant plus vivement cette saisie qu'elle rédigeait alors un ouvrage sur la franc-maçonnerie. Devant sa résolution à poursuivre cette œuvre, Henry Joly ne put que lui déclarer « (...) que se pose une question d'opportunité et que l'heure actuelle ne [lui] semble pas propice à des publications semblables. » ; *ibid.* : lettre d'Henry Joly à madame Bricaud, Lyon, 30 septembre 1941.

⁴² AML, 177 WP 38 : lettre d'Henry Joly à madame Bricaud, Lyon, 19 octobre 1950.

3. Donateurs et collection.

Ce chapitre est consacré à une présentation synthétique des différents dons et legs qui contribuèrent de 1850 à 1950 à l'enrichissement des fonds de la bibliothèque municipale de Lyon. Toutes les libéralités n'étant pas mentionnées ici, de même que les points de détail, il convient de se reporter au catalogue placé en annexe pour obtenir des précisions.

Il faut tout d'abord rappeler à quel point les libéralités ont été importantes dans la constitution et le développement des collections des bibliothèques municipales de France. Si les dons et legs de particuliers étaient encore modestes sous la Restauration et la Monarchie de Juillet (citons l'exception notable, à Lyon, du legs Jean-Baptiste Charvin en 1842), ces libéralités devinrent plus nombreuses à partir de 1850, tendance qui s'accrut dans les années 1870. Pendant de nombreuses années la part des dons fut plus importante que celles des acquisitions onéreuses dans nombre de bibliothèques françaises. Le mouvement de croissance se ralentit progressivement à partir de 1885 puis plus nettement au début du XX^e siècle sans jamais toutefois disparaître⁴³. La courbe de l'évolution lyonnaise se superpose dans les grandes lignes à celle esquissée pour l'ensemble des bibliothèques françaises, même s'il est possible d'observer quelques nuances importantes qui seront explicitées dans le second sous-chapitre.

3.1. Les donateurs.

3.1.1. Le rôle des sociétés savantes.

Bien qu'il ne s'agisse nullement d'un trait original, il est frappant de constater que de nombreux donateurs sont issus du même monde, à savoir celui de l'érudition locale et des collectionneurs lyonnais. La biographie de beaucoup d'entre eux permet de mettre en lumière des liens intellectuels très forts qui s'expriment notamment dans l'appartenance à des sociétés savantes.

A cet égard il semble important de souligner le rôle que joua l'Académie de Lyon dont tous les bibliothécaires du XIX^e siècle furent membres. Si des tensions avaient pu naître au début du siècle entre la ville et l'Académie notamment au sujet de la bibliothèque Adamoli, elles n'empêchèrent pas plusieurs de ses membres de s'intéresser de près au devenir des bibliothèques

⁴³ C. Le Bitouzé et P. Vallas, « L'accroissement des collections... », p. 241-293, aux p. 242, 252, 256 et 257.

publiques. Les responsables des bibliothèques publiques lyonnaises étaient des familiers de nombre de ces érudits et jusqu'au début du XX^e siècle, les bibliothécaires firent partie du même milieu que les principaux donateurs.

La situation se modifia quelque peu avec l'arrivée de Richard Cantinelli qui n'était pas lyonnais, mais qui continua cependant à fréquenter le milieu des collectionneurs d'art grâce à ses talents de critique. Il ne semble pas qu'Henry Joly, d'origine normande, noua des liens aussi étroits que ses prédécesseurs avec l'élite culturelle lyonnaise, mis à part les membres de la Commission d'inspection des bibliothèques et les représentants de diverses sociétés secrètes et francs-maçonnnes.

D'autres sociétés savantes contribuèrent par les libéralités de certains de leurs membres, au développement des collections publiques. Citons, entre autres, la Société littéraire, la Société d'agriculture ou bien encore la Société des bibliophiles lyonnais.

3.1.2. Typologie des donateurs.

La typologie proposée est forcément arbitraire et ne saurait rendre un compte exact de la réalité complexe des motivations des donateurs. S'il est possible d'affirmer que l'une des motivations principales qui poussa les collectionneurs à donner ou léguer leurs collections à la ville de Lyon, était le souci de transmettre ne serait-ce que leur nom à la postérité, bien d'autres considérations ont pu être à l'origine de ces libéralités⁴⁴.

Il est cependant possible de dresser une typologie se rapportant soit à la profession de ces personnes, soit au moyen concret qui permit l'arrivée des documents à la bibliothèque (en l'occurrence, ami ou membre de la famille du bibliothécaire). Six groupes de donateurs ressortent assez clairement :

- Les hommes politiques locaux : Gabriel Prunelle, Désiré Barodet, Edouard Herriot, M. Reynier.
- Le monde des collectionneurs lyonnais : Jacques Antoine Lambert, Jean Bonaventure Rougnard, Stéphane Mestre, M. Legendre, Alexandre Lacassagne.
- Les érudits locaux : Sébastien Des Guidi, Lucien Bégule, Henry Morin-Pons, Adrien Storck, Jean-Baptiste Giraud.

⁴⁴ Yann Sordet discerne, dans le cas du bibliophile lyonnais du XVIII^e siècle Pierre Adamoli, plusieurs raisons personnelles pouvant pousser un collectionneur à destiner sa bibliothèque au public. Un certain nombre de ces éléments est encore valable pour le XIX^e et le XX^e siècle, notamment la promotion des sciences et des arts, l'amour de la « patrie » lyonnaise ou encore le souhait de perpétuation de la collection rassemblée ; « La dévolution au public d'une bibliothèque particulière au XVIII^e siècle », dans *Voyages de bibliothèques...*, p. 149-169, aux p. 150-154.

- Les artistes locaux : Antoine Chenavard, Ponthus-Cinier.
- Le monde des bibliothèques lyonnaises :
 - o Les bibliothécaires : Vital de Valous.
 - o Les membres de la Commission d'inspection des bibliothèques : Charles Gillet, Prosper Holstein.
 - o Les amis ou proches de bibliothécaires : Mathieu Bonafous, Raoul Duseigneur, la marquise Arconati-Visconti.
- Les donateurs éloignés mais ayant des attaches lyonnaises : Cogordan, Etienne et Noël Charavay, Adrien Duvand.

Il est particulièrement intéressant de comparer une telle typologie fondée sur le cas des bibliothèques lyonnaises à la situation des bibliothèques municipales d'autres villes françaises. On se rend alors compte, sans trop de surprise, que les mêmes catégories se retrouvent largement de même que la prédominance, somme toute logique, des donateurs locaux.

La similitude est particulièrement frappante avec la bibliothèque municipale de Grenoble où l'on retrouve les élus locaux (don Crozet en 1861, don Chaper en 1883, don Renaudon en 1859), les bibliothécaires (don Maignien à la fin du XIX^e siècle), les érudits locaux (don Brun-Durand au XIX^e siècle, don Georges de Manteyer en 1939), les collectionneurs grenoblois (legs Alley en 1858, don Couturier de Royas à la fin du XIX^e siècle, don Niepce et legs Mesnard en 1902).

Quelques nuances existent cependant selon les bibliothèques. Certains établissements ont visiblement pu disposer de libéralités issues de types de donateurs qui ne sont pas représentés à Lyon. Ainsi, à Dijon, outre les catégories des érudits et des collectionneurs locaux observées à Lyon, on peut mentionner les libéralités de quatre ecclésiastiques (monseigneur Bougaud vers 1860, l'abbé Boullemet en 1888, l'abbé Debrie en 1941 et l'abbé Chaume en 1946) et de quatre officiers militaires (dons Juigné et Roget de Belloguet en 1872, don Carnot en 1894 et legs Martenet en 1923).

3.2. Les collections.

3.2.1. Domaines de la connaissance couverts par les libéralités.

Si le présent travail s'est principalement attaché, en ce qui concerne l'étude des collections, à en mesurer l'importance numérique et qualitative, il

est néanmoins possible de dresser à grands traits une présentation des contenus de ces dons et legs. Quel que soit le support de ces contenus (imprimé, manuscrit, estampe, affiche...), ils sont intimement liés à la personnalité du donateur, à sa profession ou à ses centres d'intérêt.

Les libéralités analysées peuvent assez aisément se répartir, pour ce qui est des domaines représentés, entre collections de type encyclopédique et collections spécialisées.

Les premières sont les moins nombreuses et le plus souvent issues des dons de bibliophiles pour qui le contenu d'un ouvrage importe souvent moins que la rareté de l'édition (exemple de Stéphane Mestre) ou de collectionneurs ne s'étant pas fixé de champ d'investigation privilégié. Ce fut notamment le cas pour Jacques Antoine Lambert, Jean Bonaventure Rougnard, et une partie des bibliothèques de Gabriel Prunelle et de Matthieu Bonafous. Bien que la plupart des matières soient présentes dans ces bibliothèques, on observe une majorité écrasante d'ouvrages d'histoire et de littérature, ce qui correspond à la situation d'autres bibliothèques françaises⁴⁵.

Parmi les bibliothèques portant sur un thème précis, une distinction peut être faite entre les fonds d'origine professionnelle, reflétant l'activité principale du donateur, et ceux relevant davantage d'une passion de collectionneur.

Il est possible de citer, parmi les collections professionnelles données à la bibliothèque, les noms de Matthieu Bonafous (sériciculture), Sébastien Des Guidi (médecine homéopathique), Adrien Duvand (journalisme), Jean-Baptiste Giraud (Beaux-Arts), Alexandre Lacassagne (médecine et anthropologie).

De nombreuses collections spécialisées proviennent de dons d'érudits et de passionnés d'histoire locale et régionale. Il en résulte une présence affirmée de ce type de littérature dans les dons et legs effectués de 1850 à 1950⁴⁶. Citons, entre autres, les dons et legs Morin-Pons, les dons Charavay, le don Bégule, le don Storck, le legs de Valous... Les autres fonds assez spécialisés reflètent les centres d'intérêt de leurs donateurs : arts orientaux (don Holstein), armes et armures (legs Giraud), Marat (don Lacassagne)...

⁴⁵ P. Vallas, « La bibliothèque municipale d'Angers »..., p. 241-293, à la p. 251.

⁴⁶ Une telle affirmation vaut également pour nombre d'autres bibliothèques municipales en France. Certaines d'entre elles, à l'instar de la bibliothèque de Grenoble, surent d'autant plus facilement attirer ce type de libéralité qu'un fonds spécifique, le fonds dauphinois créé en 1844, était prévu pour les accueillir ; *Mille ans d'écrit, Trésors de la bibliothèque municipale de Grenoble*, dir. Yves Jocteur-Montrozier, Grenoble : Glénat, 2000, p. 13.

Il convient de préciser que, pour les libéralités les plus importantes, ces divers types de collections coexistaient naturellement. A cet égard, l'exemple d'Alexandre Lacassagne est significatif, lui qui rassembla une bibliothèque encyclopédique, une bibliothèque professionnelle et une collection spécialisée.

3.2.2. Importance numérique des collections données et léguées.

Plus facilement quantifiable que la part respective des divers champs de la connaissance, l'estimation du nombre de documents légués figure systématiquement sur les fiches de présentation des libéralités placées en annexe.

Allant d'un volume unique (don Guilmont) à 12 000 numéros (dons Lacassagne), ces données ont été synthétisées sous la forme d'un graphique permettant de suivre, sur les cent ans pris en considération, l'évolution globale du nombre de documents donnés⁴⁷.

Il est possible d'observer plusieurs points de décalages importants avec l'évolution observée à l'échelle nationale telle que présentée en introduction de chapitre. En effet, les libéralités importantes eurent lieu dans les années 1850 et non à partir des années 1870, période qui constitua davantage un creux dans ce domaine.

Alors que dans le reste de l'hexagone les libéralités refluent sensiblement dès avant les années 1890, le début du XX^e siècle correspondit à Lyon à une très forte augmentation du nombre de documents donnés et légués, grâce au legs Morin-Pons (1905) et surtout aux dons du professeur Lacassagne (1920 et 1921) et de la Société d'Agriculture (1926). Cet élan fut continué, dans une moindre mesure, par les dons réguliers et importants réalisés par Édouard Herriot de 1925 à 1940.

Lorsque l'on compare ces données avec l'évolution du nombre de libéralités, il apparaît qu'au début de la période étudiée quelques dons rassemblaient un volume considérable d'ouvrages alors qu'à partir de 1900 on observe davantage un phénomène inverse correspondant à une plus grande dispersion des dons.

3.2.3. Estimation qualitative des documents.

Il a été jugé intéressant de procéder à une estimation systématique de l'importance qualitative des dons et legs reçus par la bibliothèque municipale.

⁴⁷ Voir annexe@, t. 2, p. @.

Il ne pouvait être question de prendre pour point de référence la valeur vénale de ces libéralités car celle-ci n'était fournie que pour les legs et était le plus souvent largement sous-estimée afin de réduire l'assiette de paiement des droits de mutation.

Il a semblé que le calcul de la part des ouvrages d'un don ou d'un legs conservée actuellement à la Réserve de la bibliothèque par rapport à l'ensemble des ouvrages constituant la libéralité était une base objective d'évaluation du caractère précieux du don. Les manuscrits étant tous conservés à la Réserve, le mode d'évaluation retenu eut le désavantage d'exclure les libéralités formées essentiellement de ce type de documents.

Les résultats obtenus permettent de mettre en évidence que les dons les plus précieux ont été ceux qui comportaient peu d'ouvrages. Ainsi le legs Duseigneur (23 documents) et les dons Arconati-Visconti (12 ouvrages) sont intégralement conservés à la Réserve. Dans ce dernier cas, la moitié des documents se trouve au Coffre de la Réserve.

Les ouvrages de la Réserve provenant de dons quantitativement importants sont assez nombreux mais ne représentent souvent que moins de 2 % de l'ensemble de la collection : 0,5 % pour la donation Bonafous avec 24 ouvrages ou 1,1 % pour le don Prunelle avec 46 ouvrages...

3.3. Les bibliothèques bénéficiaires.

Comme le montre l'annexe 1, il est nécessaire de différencier, pour la période de 1850 à 1912, les libéralités reçues par la grande bibliothèque et par celle du Palais des Arts⁴⁸.

Le graphique montre clairement une nette prédominance de la bibliothèque du Palais des Arts dans l'obtention des libéralités de 1850 à 1890. Cela est particulièrement impressionnant lorsque l'on observe les années 1850 qui virent l'entrée de quatre grandes collections au Palais des Arts (Lambert, Prunelle, Rougnard et Bonafous) alors qu'aucune libéralité ne fut accordée à la grande bibliothèque.

Il paraît important de rappeler le rôle qu'ont joué les bibliothécaires à ce sujet. Face au volontarisme de Charles Fraisse, directeur du Palais des Arts de 1849 à 1870, Jean Baptiste Monfalcon, directeur de la grande bibliothèque de 1847 à 1874, ne manifestait que peu d'intérêt à l'égard des collectionneurs. Dans une lettre adressée au préfet en 1854 il déclara que

⁴⁸ Voir t. 2, p. @.

« (...) les livres qu'il ne faut pas acheter (...) ce sont les raretés, les singularités bibliographiques, les ouvrages curieux ou simplement de luxe, les éditions dites *princeps*. M. Yéméniz peut mettre 800 francs à une Louise Labé, 1 300 francs au mince volume de Pernette Du Guillet, et 3 000 francs au mauvais bouquin qu'on nomme l'*Esperon de discipline*, mais nous ne le devons pas et jamais je n'ai commis ni ne commettrai d'acquisitions de ce genre. (...) ⁴⁹»

Ce jugement sans appel n'était pas fait pour motiver d'éventuels donateurs.

Il fallut attendre le début des années 1890 pour voir la bibliothèque du Lycée bénéficier de dons importants avec les libéralités de la famille Charavay et d'Henry Morin-Pons. La grande bibliothèque disposait alors, avec Aimé Vingtrinier, d'un bibliothécaire capable et disposant de très nombreux liens dans le milieu intellectuel et artistique lyonnais.

Ces premiers dons correspondirent au déclin des libéralités destinées à la bibliothèque du Palais des Arts. Bien qu'elle bénéficia encore du legs Mestre en 1883, le transfert des caisses du legs Des Guidi à la grande bibliothèque en 1882 en raison de l'exiguïté des locaux est symbolique de cette évolution.

A partir du début du XX^e siècle, la fusion des deux établissements n'étant plus qu'une question d'emplacement, il fut convenu que les libéralités bénéficieraient à la grande bibliothèque dont le personnel scientifique était beaucoup plus étoffé. Certaines exceptions peuvent cependant être mentionnées, et notamment en 1907 le don par Jean-Baptiste Giraud de 250 catalogues de ventes d'objets d'arts, ouvrages qui furent déposés au Palais des Arts en dépit de l'imminence du déménagement.

⁴⁹ Archives Départementales du Rhône (ADR), 4 T 86 : lettre de Jean-Baptiste Monfalcon au maire, Lyon, 6 septembre 1854.

Usages successifs dans la gestion des collections données et léguées.

1. Signalement bibliographique des ouvrages.

La mise à l'inventaire et le catalogage sont les deux aspects du signalement des documents. Il s'agit là d'opérations fondamentales pour permettre aux lecteurs d'avoir accès à l'information contenue dans ces ouvrages. Le catalogage est donc le principal mode de mise en valeur des collections d'une bibliothèque. La question de base concernant la mise en valeur des collections issues de libéralités qui sera posée en introduction de la troisième partie vaut également pour la valorisation bibliographique.

L'hésitation entre une mise en valeur du fonds ou des ouvrages le composant transparaît bien à travers la manière dont les documents ont été inventoriés et catalogués. A Lyon, la pratique habituelle a consisté à assurer un traitement similaire à tous les ouvrages même si plusieurs cas exceptionnels se doivent d'être mentionnés.

1.1. La mise à l'inventaire.

1.1.1. Le système de cotation de la bibliothèque municipale de Lyon.

A la suite d'un rapport de 1889 soulignant le mauvais état général de conservation des collections de la grande bibliothèque, la Commission d'inspection décida en février la mise en œuvre d'une vaste réforme proposée par le bibliothécaire Félix Desvernays. Ce dernier souhaita notamment introduire une recotation de l'ensemble des documents.

Cette opération qui dura deux ans environ eut d'importantes conséquences pour la conservation des ouvrages. Le système de cotation alors mis en place et toujours en vigueur, établissait sept séries numériques dont cinq étaient destinées à accueillir des livres en fonction de leur taille (par exemple les in-folio dans la série 20 000, les in-4° dans la série 100 000...). La série 900 000 concernait les ouvrages en cours de publication et les cotes 950 000 étaient réservées aux publications en série⁵⁰.

⁵⁰ Henry Joly, « La bibliothèque de Lyon », dans *Revue des Bibliothèques*, Paris, Honoré Champion, octobre 1929, p. 377-387, aux p. 383-384.

La cotation antérieure à ces changements n'est malheureusement pas bien connue, d'autant que la constitution de tables de concordance n'a pas été systématique.

Cette même réforme se traduit également par l'adoption d'un registre-inventaire par série, le numéro d'inventaire faisant office de cote et *vice versa*.

Lors de l'entrée d'un don ou d'un legs à la grande bibliothèque, les documents le composant étaient répartis entre les diverses séries de cotes en fonction de leur format. Ce système n'était valable que pour les ouvrages imprimés et ne s'appliquait ni aux manuscrits qui s'intégraient dans une série propre (série Ms), ni aux estampes.

Conformément aux conseils d'Albert Maire dans son *Manuel pratique du bibliothécaire* (1896), l'origine des ouvrages donnés était mentionnée dans les registres d'entrée-inventaires⁵¹.

1.1.2. Le cas particulier des ouvrages provenant du Palais des Arts.

Les bibliothèques du Lycée et du Palais des Arts étant indépendantes l'une de l'autre, les systèmes de cotation en vigueur étaient propres à chacun des établissements.

L'option retenue au Palais des Arts était celle d'une cotation topographique, la salle de conservation étant mentionnée dans la cote. Un tel choix eut des conséquences importantes pour la cotation des libéralités dont bénéficia la bibliothèque. En effet, les collections Prunelle, Rougnard et Bonafous bénéficièrent toutes les trois d'une installation dans des salles propres, ce qui se traduit par des cotations particulières⁵². Dans le cas de Rougnard, le souhait de ne pas voir sa collection mélangée avec les ouvrages du fonds général figurait explicitement dans le testament.

Ce système de cotation qui permettait non seulement de maintenir l'unité des fonds légués, imprimés et manuscrits n'étant pas séparés, mais également de rappeler constamment l'origine des documents conservés ne survécut pas au déménagement de la bibliothèque du Palais des Arts en 1912. Richard Cantinelli ne souhaita visiblement pas faire coexister deux types de cotation aux logiques totalement différentes. Dès lors qu'un seul système se devait d'être adopté il parut évident que la logique par format mise en oeuvre vingt

⁵¹ Dominique Varry, « De quelques problèmes du passage des collections privées aux collections publiques », dans *Voyages de bibliothèques...*, p. 213-221, à la p. 215.

⁵² Un doute subsiste quant à l'existence d'une cotation propre au legs Lambert dont les ouvrages furent également placés dans un cabinet particulier.

ans auparavant par Félix Desvernays fut jugée, avec raison, plus facilement applicable à l'énorme masse de documents à intégrer (environ 90 000) qu'une logique topographique.

Ce choix rationnel et dont les bibliothécaires actuels peuvent sans doute se féliciter, eut toutefois le désavantage de démembrer les collections léguées et données dans les années 1850⁵³.

1.1.3. Les séries propres à des libéralités.

Si la règle généralement suivie voulait que les dons et legs faits à la grande bibliothèque soient intégrés aux séries existantes, deux exceptions importantes sont à mentionner⁵⁴.

Il s'agit des séries Charavay et Morin-Pons qui portent toutes deux le nom des donateurs et qui furent constituées à partir de dons effectués dans les années 1890⁵⁵. Ces deux séries ne concernent que des documents manuscrits et comportent 1 010 numéros pour le fonds Charavay et 1 792 numéros en tout pour le fonds Morin-Pons.

La constitution d'une série propre au don Charavay était le souhait du donateur, Etienne Charavay, qui déclara clairement : « (...) Je désire qu'elle soit conservée dans un des dépôts publics de Lyon et qu'elle forme un fonds particulier sous le nom de fonds ou collection Charavay (...) ⁵⁶». Dans le cas du fonds Morin-Pons, la ville a souhaité montrer au donateur l'importance que revêtait à ses yeux sa libéralité, d'autant plus que la bibliothèque de Lyon était en concurrence avec celle de Grenoble pour son obtention.

Ces deux cas sont exceptionnels alors que dans d'autres bibliothèques municipales la constitution d'un fonds propre à chaque grande libéralité fut mise en œuvre. Cela est particulièrement frappant à Dijon où l'on compte pas moins de treize séries couvrant les années 1860 à 1944 (Balme, 1860 ; Berlier, 1864 ; Bonnard, 1912 ; Carnot, 1894 ; Duxin, 1858 ; Juigné, vers

⁵³ Il est intéressant d'établir une comparaison avec la bibliothèque municipale de Rouen où les fonds issus des libéralités antérieures à 1905 ont gardé leur cohérence avec une cote portant le nom du donateur, le format de l'ouvrage et le numéro d'ordre. Au début du XX^e siècle un nouveau classement par format a été mis en place et les dons et legs furent intégrés au fonds général quelle que soit leur qualité (exemple du legs Adeline en 1909). Cette coexistence de deux systèmes de cotations pose problème dans la mesure où les ouvrages du fonds général sont consultables dans la salle de lecture courante

⁵⁴ Une situation semblable s'observe à la bibliothèque municipale de Chalons-en-Champagne où seuls le legs Garinet (1892) et le don Léon Bourgeois (1927) ont fait l'objet de cotations propres. Toutes les autres libéralités ont été intégrés au fonds général ou au fonds local.

⁵⁵ Voir les fiches correspondantes dans le catalogue placé en annexe.

⁵⁶ AML, 87 WP 3 : lettre d'Etienne Charavay au maire, Paris, 25 novembre 1891.

1880 ; Legras, 1939 ; Marillier, vers 1920 ; Marion, 1886 ; Roget de Belloguet, 1872 ; Saverot, 1881 ; Vallot, 1862 et Virely, 1844).

Plusieurs séries particulières sont également à mentionner à la bibliothèque Grenoble : le fonds Brun-Durand (série BD), le fonds Halliez sur les jeux d'échecs (série G), le fonds Chenavaz (série Ch) ou bien encore la collection du général de Beylié (série GB)⁵⁷.

1.2. Le catalogage.

Le catalogage des ouvrages de la grande bibliothèque a pendant de nombreuses années comporté deux opérations : la rédaction de la description bibliographique du livre sur une fiche dans un premier temps, puis dans le catalogue sous forme de registre dans un deuxième temps. Seuls ces registres dont la mise en place remonte à 1828, étaient accessibles aux lecteurs pour leurs recherches. Ces registres, au nombre de cent, sont organisés par ordre alphabétique d'auteur. Soucieux de moderniser la bibliothèque, Henry Joly consacra sa première réforme de grande ampleur à l'introduction du catalogue sur fiches en vigueur après 1927. Dans les deux cas, l'origine éventuelle des ouvrages n'était pas forcément indiquée.

A la bibliothèque du Palais des Arts l'organisation du catalogue était systématique. Les documents mentionnés sur les seize registres du catalogue portaient toujours une mention d'origine, ce qui était évidemment facilité par le système de cotation topographique.

Trois libéralités ont fait l'objet d'un catalogue particulier. Les deux premières furent les legs Lambert et Rougnard pour chacun desquels un registre manuscrit fut rédigé. Ces catalogues devinrent obsolètes du fait du changement de cotation en 1912 et ne furent dès lors plus utilisés.

La troisième libéralité dont il est question a donné le seul catalogue imprimé de la bibliothèque propre à une collection particulière⁵⁸. Il s'agit du catalogue des collections d'Alexandre Lacassagne données en 1920 et 1921. Ce catalogue rédigé par Claudius Roux établit une distinction entre les documents concernant Marat et le fonds général. Il fut publié par la bibliothèque en 1922 et la ville accorda à cet effet un crédit d'environ 25 000 francs⁵⁹.

⁵⁷ Citons encore la bibliothèque municipale de Toulouse (legs Alcide Cauvet, don Eugène Lapiere et don Henri Béraldi).

⁵⁸ A l'époque existait déjà le catalogue de la bibliothèque de la guerre constituée au fil du conflit mais qui n'était pas issue d'une libéralité. A l'heure actuelle les documents constituant le fonds Chomarat font l'objet de plusieurs catalogues dactylographiés ou imprimés.

⁵⁹ Voir la fiche « Lacassagne » dans le catalogue en annexe.

En comparant la situation lyonnaise à celle de Dijon, on observe que dans la capitale bourguignonne un *Catalogue des fonds particuliers de la bibliothèque publique de Dijon* fut imprimé en 1902. Outre la description bibliographique des documents imprimés et manuscrits de dix de ces collections particulières, le catalogue présente une courte biographie des donateurs en début de volume. Certes, une telle publication était d'autant plus facile à réaliser que ces fonds bénéficiaient d'une cotation propre, mais elle dénote tout de même une attention soutenue portée à l'origine des diverses collections⁶⁰.

A l'heure actuelle, l'origine des documents de la bibliothèque de Lyon peut être mentionnée dans les notices bibliographiques informatisées. On utilise à cet effet le champ Unimarc réservé aux notes d'exemplaires. Ce champ n'est cependant généralement pas rempli, les opérations de rétroconversion prenant pour base de travail les registres de 1828-1927 et le fichier de 1927⁶¹. Les notes d'exemplaires sont plus complètes pour les livres conservés à la Réserve et permettent ainsi une recherche partielle dans la base informatisée par l'intermédiaire de l'index de notes d'exemplaire (noex).

Il convient également d'indiquer que dans certaines bibliothèques quelques fonds légués ou donnés ont fait l'objet d'un fichier spécifique. Ce fut notamment le cas de la collection Des Guerrois à Troyes et des fonds Boissy et Pécol à Aix-en-Provence. La rétroconversion de ces fichiers permet d'intégrer sans difficulté le nom du donateur de manière systématique.

1.3. Le signalement dans des publications nationales : l'exemple du *Catalogue Général des Manuscrits*.

Le *Catalogue Général des Manuscrits des bibliothèques publiques de France (CGM)*, lancé en 1841, constitua « (...) une des entreprises les mieux abouties du XIX^e siècle en ce qui concerne les bibliothèques municipales. ⁶²»

Ayant pour but de contribuer à la connaissance et à la publication des documents manuscrits des bibliothèques municipales, le *CGM* ne consacra que

⁶⁰ Un tel exemple reste tout de même exceptionnel et l'on observe généralement la présence de quelques catalogues imprimés consacrés à un don ou à un legs. La bibliothèque municipale de Troyes possède ainsi trois catalogues : fonds Carteron local (1875), fonds Millard (1896) et fonds Collin de Plancy (1994). Il est intéressant de signaler que les frais d'impression du catalogue du fonds Millard ont été pris en charge par le donateur.

⁶¹ L'absence de la mention de la libéralité dans la grande majorité des notices informatisées se rencontre dans toutes les bibliothèques municipales. Ainsi à Toulouse, sur les 2 300 volumes composant le legs du chanoine Adrien Salvan, seules 35 notices mentionnent le nom du donateur en note.

⁶² A. Marcetteau-Paul, « Les bibliothèques municipales »..., p. 437-453, à la p. 446.

tardivement un volume à Lyon. Publié en 1900, le premier volume rédigé par Desvernays et Molinier, fut complété par un supplément en 1904, supplément qui comporte notamment le catalogue des fonds Morin-Pons et Charavay.

Outre ces deux collections particulières, l'origine des manuscrits du fonds général fut systématiquement indiquée dans les notices descriptives. Il est dommage que des suppléments n'aient pas été publiés pour les cotes supérieures à Ms 1 964⁶³.

2. Intégrité ou répartition : de la compétence des bibliothèques.

L'arrivée d'une libéralité dans une bibliothèque n'entraînait pas immédiatement la mise à l'inventaire et le catalogage des documents la composant. Dans certains cas, une réflexion fut engagée quant à la pertinence des ouvrages donnés ou légués au regard des collections de la bibliothèque et de sa politique documentaire.

Henri Comte souligna à juste titre que les libéralités posaient le problème de la compatibilité des modes non onéreux d'accroissement des collections avec « (...) la liberté de choix nécessaire à la constitution de fonds de qualité. ⁶⁴»

Comme cela a été vu, ces réflexions ont pu déboucher sur le refus de certaines libéralités de faible intérêt ou aux conditions trop contraignantes. Dans d'autres cas, cette réflexion a été postérieure au don ou a porté sur la nature des objets donnés. C'est ce qu'il convient de voir à présent.

2.1. La question des œuvres d'art et des archives.

Les dons et legs dont bénéficièrent les bibliothèques publiques lyonnaises n'étaient pas composés exclusivement de livres et d'estampes. Les fonds de plusieurs collectionneurs contenaient des œuvres d'art, des monnaies et médailles ou bien encore des documents d'archives. Cette variété de contenu posait la question des institutions devant assurer la conservation de ces objets et de ces documents. La réponse le plus souvent apportée à Lyon tendait à une stricte répartition entre bibliothèque, musée et archives.

⁶³ Il convient de préciser qu'un catalogue dactylographié et un fichier spécifique ont pris la suite de ces catalogues imprimés.

⁶⁴ H. Comte, *Les bibliothèques publiques...*, p. 69.

2.1.1. Les œuvres d'art et les monnaies.

Contrairement à d'autres bibliothèques municipales, les bibliothèques de Lyon ont toujours souhaité confier aux musées de la ville les œuvres d'art et les médailles qu'elles recevaient par voie de dons ou legs.

Dans certains cas une répartition s'effectuait entre musée et bibliothèque à la source de la libéralité. En effet, un legs ne pouvant bénéficier qu'à la ville de Lyon, une certaine liberté était conservée dans le choix des institutions de conservation. Ainsi, le médaillier de Jean Bonaventure Rougnard, riche de 890 médailles, rejoignit le musée des Beaux-Arts en 1855 tandis que sa bibliothèque alla à celle du Palais des Arts. L'inventaire des biens du testateur avait été réalisé de concert par le bibliothécaire Charles Fraise et le conservateur de musée Commarmond⁶⁵.

En 1910, la répartition des biens légués à la ville de Lyon par Jean-Baptiste Giraud avait été prévue dans le testament de l'ancien conservateur et s'opéra entre la bibliothèque, le musée des Beaux-Arts et le musée des Tissus.

De même, lorsque des dons manuels d'œuvres d'art ou de monnaies étaient proposés à la bibliothèque municipale, le bibliothécaire s'empressait de transmettre les objets en question au musée ou de réorienter le donateur. C'est ainsi que les dix-neuf jetons révolutionnaires donnés à la bibliothèque par Marius Anterrieu en 1883 furent transmis à Jean-Baptiste Giraud⁶⁶.

Par ailleurs, lorsqu'en octobre 1937 Alexandre Rey, publiciste lyonnais, proposa de donner un tableau à la bibliothèque, Henry Joly répondit que « (...) comme [il lui] est arrivé plusieurs fois pour des propositions de don de tableau, [il] est obligé de décliner [cette] offre si courtoise car [il] ne saurai[t] où installer ce tableau. » Il conclut en déclarant à Alexandre Rey que « le mieux serait qu' [il offrît] ce tableau au musée du Palais Saint-Pierre, ou, si c'est un sujet lyonnais, au musée du Vieux-Lyon, dit de Gadagne. Là, au moins, il pourrait être exposé. ⁶⁷»

2.1.2. Les archives.

Les dons comportant des documents d'archives, bien que moins nombreux, semblent avoir posé des problèmes plus importants que ceux d'objets d'art. Ils obligeaient en effet le bibliothécaire à définir la frontière

⁶⁵ AML, 77 WP 11 : lettre d'A. Commarmond au préfet, Lyon, 19 février 1855.

⁶⁶ AML, 87 WP 3 : lettre de Jean-Baptiste Giraud à Joséphin Souлары, Lyon, 18 mai 1883.

⁶⁷ AML, 177 WP 67 : lettre d'Henry Joly à Alexandre Rey, Lyon, 4 novembre 1937.

entre les documents relevant du fonds manuscrit de la bibliothèque et ceux dont la place est dans un dépôt d'archives.

A cette question, toujours d'actualité, des réponses parfois contradictoires furent apportées. Alors que dans les années 1890 les responsables de la grande bibliothèque et les membres de la Commission d'inspection des bibliothèques déployèrent une grande énergie pour obtenir les libéralités d'Henry Morin-Pons qui étaient essentiellement constituées de pièces d'archives sur les familles lyonnaises et dauphinoises, Richard Cantinelli souhaita se défaire des documents d'archives qui étaient compris dans le legs Morin-Pons de 1905.

Tout en établissant une distinction avec les « pièces historiques et littéraires » dignes d'être conservées à la bibliothèque, il s'adressa aux héritiers de l'érudit lyonnais pour leur affirmer que « (...) le fonds légué comprend une certaine quantité de pièces plus spécialement nommées 'pièces d'archives' et dont la place n'est pas dans notre bibliothèque. Ce sont des terriers, des actes d'état civil, des actes de donation ou de vente. Les documents de cette nature sont conservés dans les dépôts d'archives où les chercheurs ont coutume d'aller les demander. ⁶⁸»

En dépit du souhait de l'archiviste départemental Georges Guigue d'accueillir un tel fonds, il semble que les héritiers n'ait pas accédé au vœu formulé par Cantinelli. Les documents en question sont actuellement conservés dans le fonds général des manuscrits sous les cotes Ms 2 585-Ms 5 121.

2.2. Les échanges et le désherbage.

2.2.1. Les échanges de doubles.

Il arrivait fréquemment que plusieurs des ouvrages donnés ou légués se trouvaient déjà dans les collections de la bibliothèque bénéficiaire. Dans de tels cas, il arrivait qu'à l'instar des œuvres d'art, un tri soit effectué à la source. Ainsi, lors du legs Jean-Baptiste Giraud en 1910, Richard Cantinelli proposa au maire d'accepter cette libéralité « (...) en se réservant toutefois de ne conserver, après examen, que les ouvrages n'existant pas déjà à la bibliothèque. Nous ne saurions en effet payer des droits de succession (fort élevés en l'espèce) pour des ouvrages doubles. (...) ⁶⁹».

⁶⁸ AML, 177 WP 4, fol. 90-91 : lettre de Richard Cantinelli à monsieur Achard, Lyon, 4 décembre 1906.

⁶⁹ AML, 177 WP 9, fol. 439-440 : lettre de Jean-Baptiste Giraud au maire, Lyon, 6 décembre 1910.

Cet avis lui fut peut-être partiellement inspiré par le cas du legs Morin-Pons intervenu cinq ans auparavant et à propos duquel il a déjà été vu qu'une tentative de dépôt des pièces d'archives aux archives du Rhône avait tourné court en décembre 1906. La libéralité fut acceptée dans sa totalité en mars 1905 et la réflexion quant à la pertinence des documents au regard des collections de la bibliothèque ne fut entamée que plus tard.

Partant du constat que les ouvrages légués par Morin-Pons étaient le plus souvent déjà présents à la bibliothèque, la Commission d'inspection des bibliothèques proposa le 11 mars 1905 de les échanger avec d'autres bibliothèques contre des documents faisant défaut à la bibliothèque.

La pratique de l'échange d'ouvrages entre bibliothèques était assez répandue au cours de la période étudiée. Comme le souligne Henri Comte, ces échanges « (...) ont pour but non pas tant d'augmenter l'importance des fonds que d'améliorer leur composition. Il n'y a pas en effet, d'échange sans contrepartie (...) : le surplus de l'un doit correspondre au besoin de l'autre et réciproquement.⁷⁰» Théoriquement soumise à autorisation ministérielle y compris pour les ouvrages ne relevant pas de fonds d'État, la pratique de l'échange d'ouvrages tendit à se passer de cette autorisation, notamment pour les documents issus de dons et non encore inventoriés.

Dans le cas des doubles du legs Morin-Pons, Cantinelli prit langue avec M. Dreyfus, bibliothécaire de l'Université de Lyon, afin d'obtenir la *Patrologie* de Migne conservée en double à l'université. Encouragé dans ses démarches par la Commission des bibliothèques, Cantinelli s'adressa aux héritiers afin d'obtenir leur accord. Il les informa que « (...) l'Université consentirait – en principe – à (...) céder la patrologie en échange des doubles de la collection de monsieur Henri Morin-Pons. Bien entendu ces doubles, quoique provenant d'un échange, doivent être considérés par la bibliothèque des Facultés comme un don direct de monsieur Morin-Pons et inscrits comme tels sur ses registres.⁷¹».

Ayant obtenu l'aval des héritiers, du recteur de l'Université et l'autorisation d'Édouard Herriot, Cantinelli demanda au ministre de l'Instruction publique l'autorisation de procéder à l'échange. Pour une raison inconnue celui-ci n'eut pas lieu comme le laissent entendre les regrets formulés par Henry Joly en 1927 sur l'absence de la *Patrologie* à la bibliothèque de Lyon.

⁷⁰ H. Comte, *Les bibliothèques publiques...*, p. 90.

⁷¹ AML, 177 WP 4, fol. 450-451 : lettre de Henry Joly à monsieur Achard, Lyon, 14 mars 1905.

2.2.2. Les doubles du Palais des Arts.

Le déménagement et la fusion des deux bibliothèques municipales en 1912 fut une opération complexe et de très grande envergure. L'apport des 90 000 ouvrages de la bibliothèque du Palais des Arts devait immanquablement comporter de très nombreux doubles.

L'importance du tri à effectuer et des opérations annexes (recotation, inscription à l'inventaire...) semble avoir poussé Richard Cantinelli à éliminer de nombreux documents, y compris des ouvrages donnés et légués au Palais des Arts. Dans un rapport adressé au maire une année après le début effectif du déménagement, il déclara : « Je ne veux pas insister outre mesure sur le désordre vraiment invraisemblable qui existait à la Bibliothèque du Palais des Arts. Il m'a fallu reprendre tout ce fonds ouvrage par ouvrage, éliminer au fur et à mesure les doubles, travail méticuleux qui n'est pas prêt d'être achevé. ⁷²»

Le premier conflit mondial interrompit ce vaste travail et la bibliothèque concentra la majeure partie de ses efforts sur la constitution d'un fonds consacré à la guerre en cours. L'intégration des collections du Palais des Arts se continua en 1918 et se poursuivit jusqu'au milieu des années 1920.

Tous les doubles n'ont cependant pas été éliminés. Plusieurs ouvrages dépareillés furent conservés dans les caves du Palais Saint-Jean et furent transférés à la bibliothèque de la Part-Dieu en l'état. On trouve sur plusieurs d'entre eux des estampilles indiquant qu'ils proviennent de collections données ou léguées au Palais des Arts (Prunelle, Bonafous, Rougnard, Lambert). On y trouve notamment douze cartons de brochures provenant du fonds Bonafous dont il ne semble pas que la bibliothèque possède d'autres exemplaires.

Certes la majorité de ces ouvrages triés de 1912 à 1927 sont soit des doubles, soit des séries incomplètes de publications en série, mais il est plus que probable que certains documents ne soient pas présents dans les collections actuelles. Néanmoins, le travail de tri et d'identification à effectuer ne pourrait pas être efficacement réalisé avant l'achèvement de l'informatisation des notices bibliographiques. Par ailleurs, la reprise en main de ce fonds de doubles risque de ne donner que de maigres résultats.

⁷² *Ibid.*, fol. 193: rapport de Richard Cantinelli au maire, 9 juillet 1913.

2.3. La répartition dans les magasins des collections données et léguées.

L'exemple du sort réservé en 1912 aux doubles de la bibliothèque du Palais des Arts est significatif des vicissitudes pouvant mettre à mal certaines collections possédant une cohérence propre à l'instar des fonds donnés ou légués. Si ce désherbage ne contrevint pas à la volonté exprimée par les quatre donateurs mentionnés au chapitre précédent – qui ne devaient certainement pas imaginer une telle éventualité – il en va autrement des conditions de conservation des documents.

2.3.1. Clauses spécifiques des donateurs.

Parmi les clauses restrictives le plus souvent rencontrées à propos des dons et legs, celle stipulant que la collection devait être conservée de manière distincte des documents du fonds général se rencontre fréquemment⁷³.

Trois des quatre grands donateurs de la bibliothèque du Palais des Arts avaient expressément demandé que l'ensemble de leur collection, manuscrits compris, soit conservé dans une salle spécifique. Il s'agit en premier lieu de Jacques Antoine Lambert (1850), puis de Jean Bonaventure Rougnard (1855) et enfin de Mathieu Bonafous (1859)⁷⁴.

L'extrait suivant du testament de Rougnard montre bien l'attachement que pouvaient porter des collectionneurs à une telle condition :

« (...) Mes médailles seront placées dans un médailler et mes livres dans des corps de bibliothèques autant que possible distincts des meubles renfermant des livres ou des médailles d'une autre origine. (...) Ce n'est point du tout par un sentiment d'ostentation, mais uniquement par un esprit de conservation, que j'arrête (*sic*) les dispositions qui précèdent, mais je tiens beaucoup à ce qu'une collection qu'il m'a fallu beaucoup de temps pour réunir ne puisse pas s'éparpiller, se confondre et disparaître tout à fait. C'est cette espérance de conservation, je ne crains pas de le dire, qui a déterminé mon legs à la ville de Lyon. »

⁷³ Graham Keith Barnett, *Histoire des bibliothèques publiques en France de 1789 à nos jours*, Paris, Promodis, 1997, p. 172.

Il est possible de mentionner l'exemple du legs de la collection de Pierre-Bernard Mancel à la bibliothèque municipale de Caen en 1886. Cet éditeur et libraire caennais avait stipulé dans son testament que le fonds légué devait être réuni dans une galerie distincte. L'administration municipale respecta cette volonté et installa la collection Mancel dans des salles réservées à l'hôtel de ville de Caen. Elle se trouve aujourd'hui à la bibliothèque du musée des Beaux-Arts, toujours présentée dans une galerie particulière ; R.-N. Sauvage, *Catalogue des manuscrits de la collection Mancel à Caen*, Paris, Librairie Plon, 1910, p. 1-2.

⁷⁴ Pour le détail des diverses conditions posées, prière de se reporter aux fiches correspondantes dans le tome d'annexes.

2.3.2. Situation originelle et évolution jusqu'à l'heure actuelle.

Quatre salles de la bibliothèque du Palais des Arts furent spécialement dévolues aux collections Lambert, Prunelle, Rougnard et Bonafous.

Le respect des conditions fut assuré jusqu'en 1912. Lors de leur intégration au sein des collections de la grande bibliothèque, ces quatre fonds particuliers furent non seulement séparés par formats entre cinq séries, mais l'on en extrait les incunables (série Inc) et les manuscrits (série Ms).

Plus grave de conséquences, les ouvrages provenant du Palais des Arts furent inventoriés de manière tout à fait aléatoire, si bien que les collections particulières furent mêlées les unes aux autres sans logique aucune, ce qui est problématique lorsqu'il s'agit d'en fournir une estimation quantitative. Le seul fonds ayant échappé à ce traitement est celui issu du don Prunelle (ouvrages inventoriés notamment sous les cotes 400 000 à 403 730)⁷⁵. Or Gabriel Prunelle fut l'unique donateur à ne pas avoir exprimé le vœu de ne pas voir ses ouvrages mêlés au fonds général.

Certes un tel choix n'handicapa en rien le fonctionnement quotidien de la bibliothèque, mais il marqua tout de même le renoncement de satisfaire, dans la mesure du possible et du raisonnable, aux exigences exprimées par les donateurs et acceptées par la ville de Lyon au nom de la bibliothèque⁷⁶.

2.4. Du respect des conditions posées par les donateurs.

Les deux derniers sous-chapitres concernant le désherbage et les conditions de conservation posent avec acuité la question du respect des clauses et conditions posées par les donateurs et testateurs⁷⁷. Entre une application stricte de ces clauses pouvant compromettre le développement éventuel des autres collections ou pouvant poser de graves problèmes de locaux, et leur non-respect complet pouvant entraîner la restitution de la libéralité aux ayants droits, une situation d'équilibre peut être trouvée.

Il est tout d'abord de la responsabilité des dirigeants d'une bibliothèque de tout mettre en œuvre pour ne pas arriver à de telles extrémités. Il convient

⁷⁵ Signalons que le fonds Mestre comprenant 860 cotes fut inventorié dans une seule série et en un seul bloc, traitement de faveur se justifiant par la qualité de cette collection entièrement conservée à la Réserve sous les cotes Rés. 389 001 à Rés. 389 860.

⁷⁶ De nombreuses bibliothèques ont réussi à conserver l'intégrité des fonds donnés ou légués. Ainsi, à la bibliothèque municipale de Troyes, toutes ces collections (à l'exception du fonds Hubert) ont gardé leur cohérence. Seuls ont été extraits les manuscrits, les incunables et les ouvrages de colportage (fonds de la bibliothèque bleue).

⁷⁷ Il est important de préciser que les réflexions développées dans ce sous-chapitre concernent uniquement les legs et les donations. Les dons manuels se font normalement sans conditions.

de rappeler qu'un legs ou une donation dont les conditions seraient jugées exorbitantes peut toujours être refusé. C'est pourquoi toute acceptation d'une libéralité assortie de contraintes se doit d'être mûrement réfléchie en association, si besoin, avec les services juridiques de la ville⁷⁸. A l'inverse, il importe de rappeler que le non-respect des conditions posées par le donateur ou le testateur constitue une faute de la part des bibliothécaires pouvant entraîner, suite à la demande d'ayants droit, la restitution de tous les objets donnés. En outre une telle attitude pour le moins désinvolte ne ferait que contribuer à donner une image déplorable de la bibliothèque aux yeux des collectionneurs actuels susceptibles de donner un jour leurs collections à un établissement public.

La question fondamentale quant à l'attitude à adopter par les bibliothécaires face aux exigences acceptées est de savoir quelle marge de liberté il est possible de se ménager. Les dispositions exprimées par testament ou donation n'étant pas prescriptibles, leur respect devrait être systématique. On observe toutefois qu'en règle générale l'attention portée à respecter les restrictions en question s'érousse au fil des décennies⁷⁹. Il est, à mon sens, possible que certaines libertés soient prises à la condition que les changements induits se fassent au bénéfice objectif des documents donnés ou légués. A cet effet la constitution d'un comité de réflexion pourrait s'avérer utile. Il est évident que de telles modifications sont d'autant plus faciles à introduire que la libéralité est ancienne et que les ayants droits éventuels sont peu disposés à intervenir.

Par ailleurs, certaines des conditions n'ont pas été suivies en raison de l'absence de crédits accordés pour leur réalisation. Ce fut le cas en 1850 pour la bibliothèque Lambert dont le testateur demanda l'impression du catalogue. La ville accorda 1 500 francs à cet effet en 1853 mais rien ne fut réalisé. Dans ce cas, il semble que la ville n'ait pas voulu assumer des responsabilités lui incombant de droit.

Il en va de même des dons ou legs dont certains ouvrages n'ont pas été catalogués plusieurs années après leur entrée dans les collections de la

⁷⁸ Précisons que l'acceptation d'une libéralité ne peut se fonder uniquement sur des considérations juridiques et doit au premier chef être motivée par la pertinence du don au regard des collections de la bibliothèque et de sa politique documentaire.

⁷⁹ Quelques exceptions notables sont évidemment à mentionner, à commencer par le legs du duc d'Aumale à l'Institut de France stipulant l'interdiction de modifier la disposition des œuvres conservées de même que le prêt de documents. Ces clauses ont toujours été religieusement observées, à la mémoire du testateur certes, mais également par crainte de perdre les riches collections léguées suite à une action en justice des ayants droit.

bibliothèque. La situation lyonnaise est à cet égard plutôt satisfaisante – en-dehors des ouvrages en double exemplaire – mais certaines fins de collections données ou léguées sont encore en attente dans plusieurs bibliothèques municipales françaises⁸⁰. Ces retards importants s'expliquent notamment par le manque de personnel qualifié dans le traitement des ouvrages anciens et par la diversification croissante des tâches confiées aux responsables de bibliothèques en général et de fonds anciens en particulier.

Il est en revanche regrettable que les conditions portant sur la singularisation topographique des libéralités aient été aussi peu prises en compte à Lyon en 1912. Certainement étaient-elles déjà en partie oubliées. Il eût été préférable, tout en séparant les ouvrages par format afin de se conformer au système de cotation, d'inventorier chacune des collections particulières en une seule fois.

Ces propos n'ont aucunement pour but de porter un quelconque jugement de valeur sur les personnes ayant présidé aux opérations décrites, mais simplement de souligner l'universalité des problèmes rencontrés et l'importance à donner à une réflexion approfondie sur le statut des diverses collections particulières. La mémoire des fonds doit aider les responsables à discerner les meilleures décisions à prendre en cas de nécessité de changement de mode ou de lieu de conservation.

3. Une mise en valeur progressive.

Dans ce chapitre, le terme de « valorisation » doit être entendu au sens de valorisation culturelle et scientifique. Il convient de redire ici l'importance jouée par le catalogage dans la valorisation des collections⁸¹.

3.1. Valorisation de la provenance des ouvrages.

3.1.1. Les moyens traditionnels.

La mention de leur origine sur les documents donnés ou légués a été le premier moyen de valoriser la générosité des donateurs et testateurs. Pour certains (à l'instar de Rougnard), cette mention faisait partie des conditions

⁸⁰ D. Varry, « De quelques problèmes... », p. 213-221, à la p. 219.

⁸¹ Voir p. 40.

liées à l'acceptation de la libéralité. Dans la majorité des cas une telle opération a été spontanément proposée par le bibliothécaire.

La mention du don ou du legs pouvait se faire par le biais d'estampilles spéciales (Lambert, Prunelle, Rougnard, Bonafous, Herriot, Cogordan), d'étiquettes imprimées (Morin-Pons, Des Guidi, Giraud, Holstein) ou plus simplement par un *ex-dono* manuscrit (Duseigneur, Gillet, Reynier, Storck).

La réalisation de catalogues propres à des collections particulières a pu constituer un second moyen beaucoup plus visible de valorisation de ces fonds. Comme cela a été vu, le seul exemple significatif de catalogue spécifique fut celui de la collection d'Alexandre Lacassagne donnée en 1920 et 1921 et qui représente, sur la période de cent ans étudiée, la libéralité la plus importante reçue par la bibliothèque municipale de Lyon au point de vue quantitatif.

3.1.2. La base de données « Provenance des livres anciens ».

La valorisation de la provenance des documents donnés et légués aux bibliothèques lyonnaises a très récemment bénéficié de la mise au point d'un instrument de recherche performant et novateur. En effet, au printemps de l'année 2002 la bibliothèque de Lyon a mis en ligne une base de données consacrée à la provenance des livres anciens et dirigée par Monique Hulvey. Fondée sur le même modèle que les bases de données des enluminures, des estampes et des affiches, et fonctionnant avec le même logiciel (Dipmaker), cette ressource constitue une première à l'échelle française et s'inscrit parfaitement dans le cadre de l'intérêt porté à l'étude des collections particulières au niveau européen⁸². Elle offre une interrogation par divers points d'accès permettant de consulter les notices des anciens possesseurs.

Ces notices comportent des informations biographiques, la description ou la transcription des marques de possession, des références bibliographiques ainsi qu'une ou plusieurs images numérisées représentant les marques en question. Par ailleurs cette notice est liée au catalogue informatisé de la bibliothèque et permet notamment de trouver l'ensemble des ouvrages ayant appartenu à une personne ou une institution.

Toujours en cours de constitution, cette base ne se limite bien sûr pas aux dons et legs, mais plusieurs des libéralités survenues entre 1850 et 1950 y sont déjà mentionnées.

⁸² Des collaborations étroites sont en train de se mettre en place à ce sujet avec plusieurs bibliothèques allemandes dont celles de Weimar et de Munich.

3.2. Perpétuation des acquisitions dans certains domaines.

Une des manières de valoriser les collections issues de libéralités est de continuer à acquérir des documents s'inscrivant dans la thématique de la collection ou de perpétuer les abonnements aux périodiques compris dans la bibliothèque donnée.

La ville de Lyon accepta dans un seul cas de faire un effort financier afin d'assurer la continuité des collections de périodiques dont les titres étaient présents dans la libéralité. Il s'agit de la collection Bonafous pour laquelle Charles Fraisse obtint 1 500 francs par an de crédits exceptionnels de 1861 à sa mort en 1870. A compter de 1865 cette somme fut prise sur le legs Richard. Ce legs datant de 1847 consistait en une somme de 6 000 francs dont le testateur, Georges Philippe Richard, souhaita qu'elle contribue à l'acquisition de livres en sciences et arts pour la bibliothèque de la ville de Lyon⁸³.

Plus récemment, il convient de souligner l'acquisition réalisée en 2002 par le fonds ancien de la bibliothèque municipale de Lyon de deux manuscrits consacrés à l'affaire Vacher. Il s'agit d'une affaire criminelle de la fin du XIX^e siècle à la résolution de laquelle le professeur Alexandre Lacassagne avait largement contribué. Lacassagne avait alors rassemblé une documentation importante au sujet de cette affaire et notamment des manuscrits autographes du tueur en série. C'est un autre de ces manuscrits qui a été acquis cette année ainsi qu'un dossier iconographique, dans l'optique notamment de l'exposition Lacassagne devant se tenir à l'automne 2003.

Par ailleurs, certaines libéralités qui se déroulèrent au cours de la période étudiée ont pu en entraîner d'autres qui leur furent postérieures de plusieurs années. Ce fut ainsi qu'en 1973, Sabine Cogordan qui avait donné en 1931 plusieurs livres ayant appartenu à son père, légua sa bibliothèque à la ville de Lyon. Dans la même logique, la bibliothèque municipale de Lyon bénéficia en 1985 du don Locard constitué des collections et des notes personnelles d'Edmond Locard qui fut le successeur d'Alexandre Lacassagne à la tête du laboratoire de médecine légale de la ville. Un tel don s'inscrit parfaitement dans la continuité de la libéralité du professeur Lacassagne.

⁸³ Ce legs constitue le seul exemple lyonnais rencontré de libéralité en espèces.

3.3. Valorisation des fonds au niveau national.

Deux opérations importantes de mise en valeur des fonds particuliers des bibliothèques publiques françaises se sont déroulées au XX^e siècle, la seconde étant par ailleurs toujours en cours.

En 1926 fut lancé un projet du ministère de l'Instruction Publique confié à la Bibliothèque Nationale avec pour but la confection d'un fichier central tendant « (...) à la centralisation, pour la France, de tous les renseignements qui concernent les bibliothèques, leurs spécialités, et les ouvrages uniques ou rarissimes qu'elles possèdent dans leurs collections (...) »⁸⁴. Des fiches standardisées furent jointes au courrier ministériel et Henry Joly se chargea de leur rédaction, chacune des fiches se rapportant à un fonds spécifique.

Si le contenu de ces fiches n'est pas connu, il est plus que probable que la majeure partie en fut constituée de collections données ou léguées. En effet, deux années plus tôt, Joly répondit à une enquête menée par la bibliothèque universitaire de Copenhague sur le même sujet. Il indiqua que les « collections célèbres de livres imprimés et manuscrits » étaient celles de l'archevêque Camille de Neufville-Villeroy, d'Henry Morin-Pons, des frères Charavay et d'Alexandre Lacassagne. Quant aux spécialités de la bibliothèque, elles furent décrites en ces termes : médecine légale, culture et industrie de la soie, guerre de 1914-1918. Il est aisé de reconnaître, pour les deux premiers domaines, les fonds Lacassagne et Bonafous.

Un projet similaire à celui de 1926 fut lancé en 1997 dans le cadre du Catalogue Collectif de France. Outre l'accès aux catalogues des plus grandes bibliothèques de l'hexagone, le CCFR a également constitué une base de données présentant l'ensemble des bibliothèques françaises. Les notices informatisées composant ce répertoire national des bibliothèques et des centres de documentation fournissent non seulement des informations pratiques et des éléments historiques, mais également une présentation normalisée des principaux fonds particuliers de chacune des bibliothèques. Il est possible d'effectuer des recherches par mot-clé sur le titre de ces fonds qui sont actuellement au nombre de 1 200.

La bibliothèque municipale de Lyon participe à ce projet en fournissant progressivement des notices indiquant, le cas échéant, la libéralité dont sont issues ces collections.

⁸⁴ AML, 177 WP 22 : lettre circulaire du ministre de l'instruction publique, Paris, 29 septembre 1939.

3.4. Valorisation culturelle.

La valorisation culturelle des collections se manifeste principalement par le biais des expositions. La règle généralement observée en cas d'utilisation de documents provenant de dons ou legs est d'indiquer sur le cartel correspondant la date de la libéralité en question. Cette simple mention s'avère utile afin de singulariser les ouvrages au sein d'exposition rassemblant des documents d'origines très variées.

Au-delà de cette valorisation d'ouvrages isolés, il est possible que la bibliothèque organise des expositions consacrées à une libéralité en particulier. Ce fait est assez rare et se produira notamment à l'automne 2003 qui verra la mise en place d'une exposition consacrée au rôle joué par Alexandre Lacassagne dans les recherches consacrées à la criminalité. Cette exposition constituera une mise en valeur importante du don effectué en 1921 par le professeur Lacassagne.

Perspectives de valorisation.

Plusieurs articles portant sur l'enrichissement des collections patrimoniales des bibliothèques publiques françaises ont souligné à juste titre l'importance de la valorisation des collections données et léguées⁸⁵. Dominique Varry rappelle ainsi que la mise en valeur de tels fonds « (...) constitue le plus élémentaire des devoirs envers les donateurs, mais aussi une forme d'appel car il est bien connu, et l'histoire des bibliothèques le démontre amplement, que le don appelle le don ⁸⁶».

Le terme de « valorisation » des collections d'une bibliothèque peut s'entendre de deux manières complémentaires. L'usage a conféré à ce terme un sens restrictif synonyme de valorisation culturelle et scientifique. Les manifestations d'une telle valorisation sont les expositions, les conférences, les colloques organisés autour d'un thème pouvant être illustré par des documents issus des collections de la bibliothèque.

Si l'on donne à ce terme une acception plus large, il comprend également l'ensemble des opérations bibliographiques permettant la publicité des documents d'une bibliothèque. Cette mise en valeur opérée par le biais des catalogues est bien évidemment primordiale.

Il a été choisi de retenir ces deux usages et de rendre successivement compte de la valorisation bibliographique, scientifique et culturelle des collections données et léguées.

Avant d'entrer dans le vif de la question, il semble important de souligner le dilemme qui se pose visiblement dans toutes les bibliothèques à propos des collections particulières. L'interrogation fondamentale peut se formuler ainsi : faut-il valoriser ces collections particulières comme un ensemble (catalogue particulier / cotation propre / exposition particulière...) ou bien faut-il s'attacher à la valorisation ponctuelle des documents en faisant partie (intégration au catalogue commun et aux séries générales / expositions présentant des ouvrages issus de dons parmi d'autres documents) ? L'enquête

⁸⁵ Citons, entre autres, Guy Parguez, « Politique d'acquisition des livres anciens », dans *Conservation et mise en valeur des fonds anciens, rares et précieux des bibliothèques françaises*, Villeurbanne, Presses de l'ENSB, 1983, p. 55-58, à la p. 56.

⁸⁶ D. Varry, « De quelques problèmes... », p. 213-221, à la p. 219.

menée auprès de diverses bibliothèques et l'exemple lyonnais montrent la pertinence de cette question.

La réponse qui y est apportée n'est pas identique dans tous les établissements. On observe cependant, comme cela sera vu, une tendance assez majoritaire des bibliothèques à davantage valoriser certains ouvrages issus des libéralités par le biais d'actions thématiques ou transversales plutôt que de considérer la collection dans son ensemble. A l'heure actuelle, la mise en valeur globale de collections données ou léguées s'opère principalement pour des libéralités récentes dans le but d'en annoncer solennellement leur entrée dans les collections publiques.

1. Valorisation bibliographique.

1.1. Catalogage des documents en souffrance.

Le catalogage des documents non entrés paraît être particulièrement important afin d'offrir au public la possibilité d'y avoir accès⁸⁷. Se posent néanmoins d'évidents problèmes de manque de personnel qualifié pour ces opérations et de temps pour les réaliser. C'est pourquoi il est nécessaire d'établir une hiérarchie entre les trois principaux ensemble de documents encore en attente de traitement.

Le premier fonds important pouvant faire l'objet d'un catalogage assez rapide est la suite de l'actuelle série dauphinoise du fonds Morin-Pons. M. Caillet a rédigé en 1909 et 1910 des notices pour chacune des 1 296 pièces non encore officiellement cataloguées. Un récolement de ces documents ayant par ailleurs été réalisé en 1978, il suffirait de recopier le fichier Caillet et de l'intégrer, au fur et à mesure de l'avancement de ce travail, au fichier des manuscrits tout en signalant clairement qu'il s'agit de la suite du fonds Morin-Pons. La question de la méconnaissance et la sous-utilisation du fonds Morin-Pons par les chercheurs reste cependant posée.

Le classement et le catalogage de la correspondance d'Henry Morin-Pons donnée en 1936 par sa fille, la baronne de Watteville, pourrait constituer un deuxième chantier de traitement de ces fonds. Il s'agit d'un travail d'analyse des pièces dans la mesure où ces documents n'ont encore jamais analysés. Le

⁸⁷ D'une manière générale, les fonds donnés et légués à la bibliothèque municipale de Lyon au cours de la période étudiée ont été catalogués de façon systématique et la part des documents en attente de traitement est assez faible.

traitement de ce don composé d'environ 500 lettres apporterait un matériau nouveau pour l'histoire locale de la fin du XIX^e siècle et viendrait judicieusement compléter les éléments de la correspondance d'Henry Morin-Pons conservés au musée des Beaux-Arts de Lyon et au cabinet des monnaies, médailles et antiques de la Bibliothèque nationale de France.

En troisième lieu, il serait intéressant de traiter les ouvrages provenant pour la plupart de la bibliothèque du Palais des Arts et actuellement non traités. Quoique la majeure partie d'entre eux soit des doubles ou comporte des tomes incomplètes, il est plus que probable que certains documents ne figurent pas encore dans les collections de la bibliothèque, et parmi eux des livres issus de dons ou de legs. Néanmoins, pour mener à bien un tel projet et pour réduire autant que faire se peut le travail de vérification de présence ou d'absence de l'ouvrage dans les collections, l'achèvement des travaux de conversion rétrospective des registres et des fichiers paraît être un préalable nécessaire. Or le rythme forcément limité de cette opération semble devoir repousser l'ouverture de ce troisième chantier de plusieurs années.

1.2. Enrichissement des notices informatisées.

Outre le catalogage de fonds non encore traités, il serait intéressant d'intégrer le nom des donateurs ou des testateurs aux notices informatisées. Malheureusement, pour des raisons aisément compréhensibles au regard du volume de notices à traiter, ni la rétroconversion intervenue dans le cadre du CCFR, ni celle en cours ne se déroulent ouvrage en main, et le plus souvent la zone des notes d'exemplaires n'est pas renseignée.

D'autres bibliothèques, comme la bibliothèque municipale de Valenciennes (fonds Maurice Bauchond) ont intégré le nom du donateur aux notices à l'occasion de la rétroconversion. Dans le cas de la bibliothèque municipale de Grenoble la mention de l'origine des ouvrages fut facilitée par l'existence de séries spécifiques, mais plusieurs dons et legs avaient été intégrés dans le fonds général.

Une solution ne nécessitant pas le recours à la consultation des exemplaires pourrait être trouvée à la bibliothèque de Lyon en utilisant les registres d'inventaires afin de désigner, en partant de leurs cotes, les ouvrages relevant de libéralités. Si la mise en place d'un tel système semble facile à réaliser pour des libéralités inventoriées en bloc (dons Prunelle, Lacassagne ou Cogordan), des problèmes se posent en cas de morcellement extrême des fonds (donation Bonafous ou dons Herriot).

1.3. Enrichissement de la base de provenance des livres anciens.

La base de données consacrée à la provenance des livres anciens constitue un formidable outil de valorisation des fonds issus de dons ou de legs.

Encore en cours de constitution, cette base aujourd'hui essentiellement consacrée aux imprimés anciens, pourrait à terme être étendue aux documents manuscrits et aux collections ne comprenant pas d'ouvrages anciens.

2. Valorisation scientifique.

2.1. L'encouragement et la promotion des recherches et des publications scientifiques.

Lors de l'enquête menée auprès d'autres bibliothèques municipales sur la question des dons et legs, un conservateur déclara qu'à son avis la valorisation des collections données et léguées s'opérait le plus efficacement par le biais des lecteurs et plus particulièrement des chercheurs grâce à leurs publications.

Il est vrai que l'exploitation scientifique des collections constitue une des finalités du travail bibliographique réalisé par les bibliothécaires et qu'elle peut engendrer d'autres travaux de recherches, si tant est que les fonds en question s'y prêtent.

A cet égard la richesse des fonds de la bibliothèque municipale de Lyon a déjà donné naissance à plusieurs travaux universitaires de grande ampleur sur des collections issues de libéralités⁸⁸. D'autres fonds, à l'instar la collection Marat du professeur Lacassagne ou la donation Bonafous pour la sériciculture, pourraient également faire l'objet d'une telle exploitation. Il serait intéressant que les conservateurs en charge des fonds puissent dresser un inventaire de ces sujets de recherche potentiels et les signaler aux universitaires directeurs de recherche fréquentant le fonds ancien. La rédaction de guides présentée au chapitre suivant participe de cette logique d'information de la communauté scientifique.

⁸⁸ Il convient particulièrement de citer les recherches de Yann Sordet qui rédigea une thèse d'École des Chartes sur le bibliophile Pierre Adamoli, et les nombreux travaux de Philippe Artières concernant la criminalité à la fin du XIX^e siècle qui s'appuient en grande partie sur les manuscrits du fonds Lacassagne donné en 1921.

Par ailleurs, la revue semestrielle de la bibliothèque, *Gryphe*, constitue un lieu privilégié de présentation de certains des fonds légués. La possibilité offerte aux chercheurs ayant exploité ces collections d'y publier des articles valorise à la fois les travaux scientifiques et le matériau de base de ceux-ci, à savoir les documents conservés à la bibliothèque⁸⁹.

2.2. La rédaction de guides du chercheur.

Les conséquences documentaires de l'histoire d'une bibliothèque (démembrement d'une collection suite à un déménagement) et de son organisation fonctionnelle (répartition de la communication des documents d'intérêt local entre le fonds ancien et le département de la documentation régionale) peuvent dérouter certains lecteurs du fonds ancien.

Il s'agit certes là du lot commun de nombre de bibliothèques municipales et cet effet est certainement d'autant plus accentué du fait de la taille de la bibliothèque de Lyon. Une des solutions permettant de donner aux chercheurs, universitaires ou non, une meilleure lisibilité documentaire des collections mises à leur disposition consisterait en la rédaction de guides du chercheur sur le modèle de ceux qui sont réalisés depuis plusieurs années dans les différents services d'archives français.

Un premier guide pourrait n'être consacré qu'aux collections relevant du fonds ancien sans se limiter à une thématique particulière. Outre un rappel du fonctionnement et du règlement spécifiques du fonds ancien, cette brochure pourrait présenter chacun des instruments de recherche existants puis décrire les collections consultables. Dans ce cadre une présentation des principaux fonds donnés et légués s'avèrerait particulièrement pertinente et permettrait de mettre en valeur certains fonds cohérents ayant perdu leur unité dans les magasins à l'instar de la donation Bonafous.

Un second guide, complémentaire du premier, serait réalisé conjointement avec le département de la documentation régionale et s'adresserait à tous les chercheurs travaillant sur des sujets d'intérêt local. Il présenterait l'ensemble des ressources disponibles à la bibliothèque municipale sur ce sujet. Si le département de la documentation régionale rédigerait la majeure partie de la brochure, le fonds ancien pourrait y présenter les collections d'intérêt régional dont il a en charge la conservation et la consultation. Certains de ces fonds sont bien connus (fonds Coste), d'autres,

⁸⁹ Les collections Adamoli et Lacassagne ont déjà fait l'objet d'articles publiés dans *Gryphe*, respectivement par Yann Sordet et Philippe Artières.

provenant de libéralités, sont moins connus et moins utilisés comme les fonds Morin-Pons, Charavay, les manuscrits de Vital de Valous etc.

De tels guides seraient assurément utiles aux lecteurs pour faciliter leurs recherches et à la bibliothèque pour valoriser ses collections. Ils pourraient également être mis en ligne sur le site web de la bibliothèque.

3. Valorisation culturelle.

3.1. Les expositions.

La question consistant à opérer un choix entre la mise en valeur d'une collection donnée ou léguée dans son ensemble ou de quelques uns de ses documents trouve une bonne illustration avec les expositions.

La majorité des bibliothèques n'a jamais consacré d'exposition spécifique sur le thème des dons et legs dont elles ont pu bénéficier. Les documents issus de ces fonds sont ainsi exposés, parmi d'autres, dans le cadre d'expositions transversales. L'origine de l'ouvrage est alors précisée sur le cartel. Cette situation qui prévaut notamment à la bibliothèque de Lyon semble à première vue la plus raisonnable dans la mesure où les fonds particuliers susceptibles d'être l'objet d'une exposition sont généralement assez limités. Tel n'est toutefois pas le cas à Lyon où les collections Adamoli, Bonafous et Lacassagne se prêteraient très bien à une mise en valeur par le biais d'une exposition propre. Ce sera le cas à l'automne 2003 pour la dernière bibliothèque citée avec la mise en place d'une exposition portant sur les liens entre le médecin et le criminel.

La bibliothèque municipale de Metz peut à cet égard être citée en exemple et, le cas échéant, prise comme modèle. Elle organisa, en 1992, une exposition présentant huit des libéralités dont a bénéficié la bibliothèque aux XIX^e et XX^e siècles. Les libéralités sont soit présentées séparément (legs Salis, dation Mutelet) ou regroupées (quatre collectionneurs scientifiques, deux érudits locaux). Chacun des articles fournit à la fois des éléments biographiques et une description de la collection donnée. Une exposition envisagée dans un tel cadre autoriserait une présentation d'ouvrages très variés et offrirait une organisation spatiale assez commode⁹⁰.

⁹⁰ Plus récemment (décembre 2001-février 2002), la bibliothèque municipale de Chalons-en-Champagne a consacré une exposition au don effectué en 1927 par Léon Bourgeois.

3.2. Des présentations ponctuelles à destinations du grand public.

La bibliothèque municipale de Lyon organise depuis plusieurs années des temps de découverte de son patrimoine imprimé, manuscrit et gravé animés par les conservateurs et plusieurs autres agents. Baptisées *Heures de la Découverte*, ces séances sont gratuites et ouvertes au grand public. Les documents abordés le sont généralement en fonction d'une thématique bien précise (manuscrits autographes, la découverte de l'Orient, l'opéra de Lyon...).

Ces *Heures de la Découverte* rencontrent un franc succès auprès des Lyonnais et constituent un moyen privilégié de valorisation des collections de la bibliothèque. Etant donnée la richesse des fonds issus de libéralités, il pourrait être envisagé de consacrer dans les années à venir une ou plusieurs des ces séances à la présentation d'une des collections données ou léguées. Une *Heure de la Découverte* consacrée à la bibliothèque Lacassagne viendrait ainsi compléter heureusement l'exposition qui sera consacrée au savant.

3.3. Une mise en valeur en ligne.

Le site web de la bibliothèque municipale de Lyon offre une présentation de ses diverses collections spécialisées se présentant sous la forme d'un tableau indiquant le nom du fonds, la date de son entrée à la bibliothèque et le nombre approximatif de documents le constituant. Un lien permet d'obtenir une description plus précise de certains de ces fonds (affiches, première guerre mondiale...) dont aucun, sauf le don Lacassagne, n'est issu de libéralités.

Le présent travail devrait permettre de lier les nombreux fonds cités dans cette liste à une présentation de leur origine et à une description de leur contenu (Bonafous, Des Guidi, Giraud, Mestre, Morin-Pons...).

En outre, il serait intéressant, qu'en plus de cette liste alphabétique, l'ensemble des fonds particuliers soit replacé dans le fil de l'histoire des collections de la bibliothèque sur le modèle de la présentation réalisée par la bibliothèque municipale de Valenciennes.

Conclusion

Il convient, au terme de cette étude, d'apporter quelques éléments de réflexion complémentaires liés à la situation actuelle des bibliothèques et des bibliothécaires face aux libéralités. L'actualité des dons et legs a certes été abordée, au cours du présent mémoire, à travers diverses questions telles que le traitement des documents, le respect des conditions ou encore la mise en valeur des fonds, mais il faut à présent s'interroger sur les raisons d'une tendance de fond observée depuis plusieurs décennies sur cette question et se traduisant par une diminution très nette des libéralités bénéficiant aux bibliothèques.

Dominique Coq discerne quatre raisons pouvant dissuader les collectionneurs de donner leur bibliothèque à un établissement public : l'accentuation du clivage culturel et social existant entre les bibliothécaires et les collectionneurs ; l'évolution sociologique du monde des collectionneurs qui se fait au détriment des donateurs traditionnels (médecins, érudits locaux...) ; le changement de l'image de l'administration et des collectivités publiques aux yeux des collectionneurs ; la difficulté des bibliothèques à traiter dans des délais raisonnables les collections issues de libéralités⁹¹.

Etablissant une comparaison avec les bibliothèques publiques et universitaires des États-Unis, de Grande-Bretagne et d'Allemagne dont les collections continuent à s'enrichir grâce à de grandes libéralités, Henri-Jean Martin estime quant à lui que ce déclin a des racines plus profondes : « la structure même, et surtout la mentalité de la société française (...) semblent se prêter beaucoup moins bien que les anglo-saxonnes à des donations au moins livresques. ⁹²»

Ces deux approches complémentaires mettent bien en lumière le tarissement progressif et, semble-t-il, inéluctable des libéralités prenant leur source dans le monde des collectionneurs.

Toutefois, parallèlement à la diminution du nombre de dons et legs, on observe le recours de plus en plus fréquent des collectionneurs et de certaines institutions au régime du dépôt et au système la dation. La bibliothèque

⁹¹ Dominique Coq, « Donner, léguer aux collections publiques, une passion qui s'éteint ? », dans *Passions et collections*, Fédération pour la coopération des bibliothèques, Agence Rhône-Alpes pour le Livre et la Documentation, Bibliothèque municipale de Chambéry, 1999, p. 95-100, aux p. 96-99.

⁹² Henri-Jean Martin « « Bibliothèques privées, fondements des bibliothèques publiques », dans, *Passions et collections...*, p. 77-94, à la p. 90.

municipale de Lyon est un exemple significatif de la part croissante des dépôts dans les acquisitions non onéreuses. Les années 1990 virent en effet le dépôt de deux collections très importantes : la bibliothèque de Michel Chomarat, collectionneur lyonnais (environ 50 000 documents) et la bibliothèque jésuite des Fontaines⁹³ (environ 400 000 documents).

La procédure fiscale de la dation, introduite en 1968, permet d'acquitter une partie des frais de succession par la remise à l'État d'objets de collections. Elle semble rencontrer un succès croissant auprès des collectionneurs.

Le développement de ces deux formes d'acquisitions non onéreuses⁹⁴ pose des problèmes nouveaux aux bibliothèques dans la mesure où, dans le cas d'un dépôt, le déposant reste propriétaire des documents et peut les retirer de la bibliothèque au terme du délai prévu. Il convient en outre de souligner que la dation est d'essence différente des dons et legs dans la mesure où « elle ne procède guère (...) d'une quelconque intention généreuse envers les collections publiques. ⁹⁵»

Cette double évolution de raréfaction des libéralités traditionnelles et d'augmentation de la part des dépôts trouve une bonne illustration avec la bibliothèque municipale de Lyon. On observe cependant que sur la période des cinquante dernières années, la baisse du nombre de dons importants a été compensée par un fort accroissement des crédits d'acquisition permettant d'opérer des acquisitions plus en adéquation avec les collections de la bibliothèque que ne peuvent l'être certaines libéralités.

⁹³ La convention signée entre la ville de Lyon et la Compagnie de Jésus stipule qu'il s'agit d'un « prêt à usage ».

⁹⁴ Si la valeur de la dation n'est pas prélevée sur le budget de la bibliothèque bénéficiaire, elle n'en représente pas moins un manque à gagner pour les finances publiques. Il ne s'agit donc pas d'une acquisition non onéreuse *stricto sensu*.

⁹⁵ D. Coq, « Donner, léguer aux collections publiques... », p. 95-100, à la p. 99.

Bibliographie.

Cette bibliographie est volontairement limitée aux ouvrages ayant été utilisés pour la rédaction du premier tome du mémoire. Il n'a en effet pas semblé utile de signaler ici les nombreuses références biographiques consultées (par exemple huit articles pour Matthieu Bonafous). Celles-ci sont systématiquement indiquées dans la dernière partie de chacune des fiches de présentation des dons et legs (tome 2, annexe 2).

ASPECT JURIDIQUE :

CHÂTELAIN (Jean), *Administration et gestion des musées*, Paris : La Documentation française, 1987 (*Manuel de l'École du Louvre*).

CHÂTELAIN (Jean et Françoise), *Œuvres d'art et objets de collection en droit français*, Paris : Berger-Levrault, 1990.

COYECQUE (Ernest), *Code administratif des bibliothèques d'étude*, Paris : Droz, 1929.

FRIER (Christian), *Droit du patrimoine culturel*, Paris : PUF, 1997, (collection *Politique et théorique*).

Protection du patrimoine historique et esthétique de la France (textes législatifs et réglementaires), 1997.

WOLKOWITSCH (Gilles), *Archives, bibliothèques, musées : statut des collections accessibles au public*, Paris : Economica, 1986 (Collection *Collectivités territoriales*).

ASPECT PATRIMONIAL :

BARNETT (Graham Keith), *Histoire des bibliothèques publiques en France de 1789 à nos jours*, Paris : Promodis, 1997.

Les bibliothèques de la Révolution et du XIX^e siècle, 1789-1914, dir. Dominique Varry, Paris : Cercle de la Librairie, 1991 (*Histoire des bibliothèques de France*, t. 3).

Les bibliothèques au XX^e siècle, dir. Martine Poulain, Paris : Cercle de la Librairie, 1992 (*Histoire des bibliothèques de France*, t. 4).

Bibliothèques offertes. Hommage aux donateurs. Un siècle d'enrichissement des collections anciennes et précieuses de la bibliothèque municipale, Catalogue d'exposition, Metz : Médiathèque du Pontiffroy, 1992.

COMTE (Henri), *Les bibliothèques publiques en France*, Villeurbanne : Presses de l'ENSB, 1977.

Conservation et mise en valeur des fonds anciens, rares et précieux des bibliothèques françaises, Villeurbanne : Presses de l'ENSB, 1983,

Enrichir le patrimoine des bibliothèques en région. Colloque, Rennes, 30 novembre-1^{er} décembre 1995. Rennes : Agence de Coopération des Bibliothèques de Bretagne, 1996.

Passions et collections. Colloque, Chambéry, 21-22 octobre 1998. Fédération pour la coopération des bibliothèques, Agence Rhône-Alpes pour le Livre et la Documentation, Bibliothèque municipale de Chambéry, 1999.

Le patrimoine. Histoire, pratiques et perspectives, dir. Jean-Paul Oddos, Paris : Cercle de la Librairie, 1997 (collection *Bibliothèques*).

Mille ans d'écrit, Trésors de la bibliothèque municipale de Grenoble, dir. Yves Jocteur-Montrozier, Grenoble : Glénat, 2000.

Voyages de bibliothèques. Colloque, Roanne, 25-26 avril 1998. Saint-Etienne : Publications de l'Université de Saint-Etienne, 1999.

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE LYON :

AMADOU (Robert), « L'occulte à la Bibliothèque municipale de Lyon », dans *112^e congrès national des sociétés savantes*, Lyon : 1987, Histoire moderne et contemporaine, t. II, p. 73-94.

ARTIÈRES (Philippe), « Crimes écrits, la collection d'autobiographies de criminels du professeur A. Lacassagne », dans *Genèses, sciences sociales et histoire*, n°19, avril 1995, p. 48-67.

Au fil des collections. Le patrimoine de la bibliothèque de Lyon du IX^e siècle à nos jours. Catalogue d'exposition. Direction du Livre et de la Lecture, Fédération Française pour la Coopération des Bibliothèques, 1992.

BROCHIER (André), *Les fonds d'archives privées dans les bibliothèques. L'exemple de la Bibliothèque municipale de Lyon*, rapport de stage dactylographié : Ecole nationale du patrimoine, 2001.

COMITÉ DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES ET DES ARCHIVES, *Rapport à monsieur le ministre de l'Instruction publique, des Cultes et des Beaux-Arts*, Lyon : Mougins-Rusand, 1878.

CORNELOUP (Gérard), *Collections, Bibliothèque de Lyon*, Lyon : Bibliothèque municipale de Lyon, 2000.

FRAISSE (Charles), *Notice sur la bibliothèque du Palais des Arts*, Lyon : Bortel, 1851.

JOLY (Henry), « Les bibliothèques et l'avenir de la bibliothèque de Lyon », dans *Cahiers Rhodaniens*, n°3, février 1928, p. 27-36.

MARTY (Corinne), *Les bibliothèques publiques de la ville de Lyon du XVII^e au XIX^e siècle d'après les papiers d'un érudit lyonnais : Jean-Baptiste Monfalcon*, mém. de maîtrise, univ. Lyon III, 1988, dactyl.

NIEPCE (Léopold), *Les bibliothèques anciennes et modernes de Lyon*, Lyon : Henri Georg, 1876.

Le Palais Saint-Jean, urbanisme, architecture, ameublement, collections, Lyon : Archives Municipales, 1992.

DONNÉES BIOGRAPHIQUES :

BAYARD (Françoise) et GAYEZ (Pierre), *Histoire de Lyon*, Le Coteau : Horvath : 1990.

BENOÎT (Félix), *Ces Lyonnais étranges...De Ponce Pilate à nos jours*, Le Coteau : Horvath, 1984.

Célébrités lyonnaises, Lyon : H. Georg, 1873.

Dictionnaire de biographie française sous la dir. de M. Prévost, Roman d'Amat, H. Tribout de Morembert, Paris : Letouzey-et-Ané, 1933-

KLEINCLAUSZ (Arthur), *Histoire de Lyon*, Marseille : Lafitte Reprints, 1978.

Les Lyonnais dans l'histoire, dir. Jean-Pierre Gutton, Toulouse : Privat, 1985, (collection *Les hommes dans l'histoire*).

MAYNARD (Louis), *Dictionnaire de Lyonnaiseries. Les hommes, le sol, les rues, histoires et légendes*, Lyon : chez l'auteur, 1932.

VACHET (abbé Adolphe), *Nos Lyonnais d'hier*, Lyon : A. Vachet, [ca. 1912]

Table des annexes

ANNEXE 1 : GRAPHIQUES. 74

Evolution du nombre de libéralités, 1850-1950.	75
Evolution du nombre de documents donnés, 1850-1950.	76
Evolution comparée du nombre de libéralités : Lycée-Palais des Arts, 1850-1912.	77
Evolution comparée du nombre de documents donnés : Lycée-Palais des Arts, 1850-1912.	78

ANNEXE 2 : CATALOGUE DES DONS ET LEGS. 79

Avant-propos.	79
Etat des sources manuscrites.	80
Société d'AGRICULTURE.	83
ANTERRIEU	86
ARCONATI-VISCONTI	88
BARODET	92
BAUDRIER	94
BEGULE	96
BONAFOUS	98
BRUN	105
CHARAVAY	107
CHAUSSON	111
CHENAVARD	114
COGORDAN	118
DES GUIDI	121
DUSEIGNEUR	128
DUVAND	130

FARGE	133
FAROUD	135
Société de GÉOGRAPHIE	137
GILLET	139
GIRAUD	142
Mlle GIRAUD	147
GUILMONT	149
HERRIOT	151
HOLSTEIN	154
LACASSAGNE	157
LAMBERT	163
LEGENDRE	167
MESTRE	170
MORIN-PONS	174
PONTHUS-CINIER	183
PRUNELLE	186
REBOUL	190
REYNIER	192
SAINT-OLIVE	198
SCHIRCK	201
STORCK	203
VALOUS	205
WATTEVILLE	208

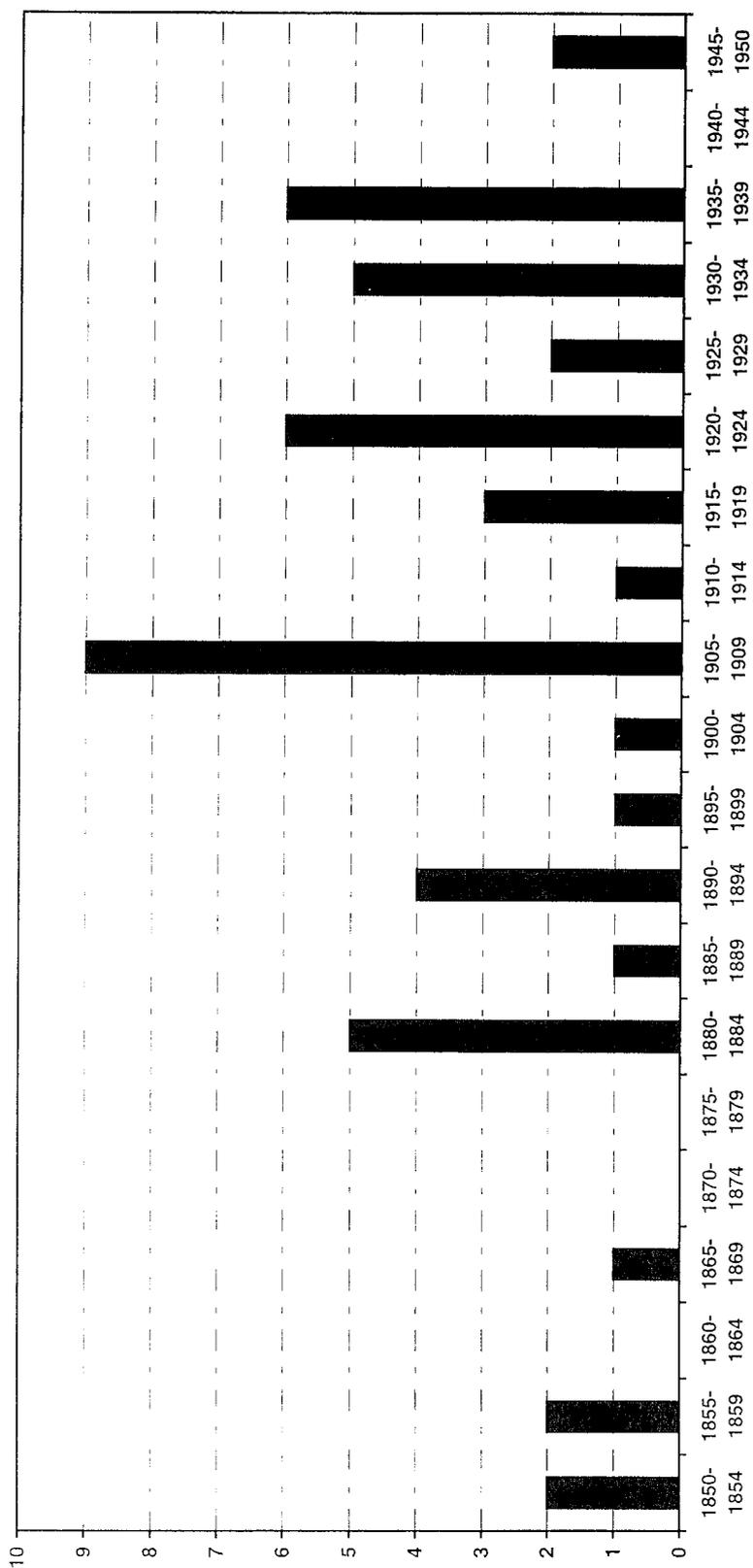
Annexe 1 : Graphiques.

Les quatre graphiques présentés ci-après aident à mieux saisir l'évolution de la fréquence et de l'importance des libéralités dont bénéficia la bibliothèque municipale de Lyon de 1850 à 1950.

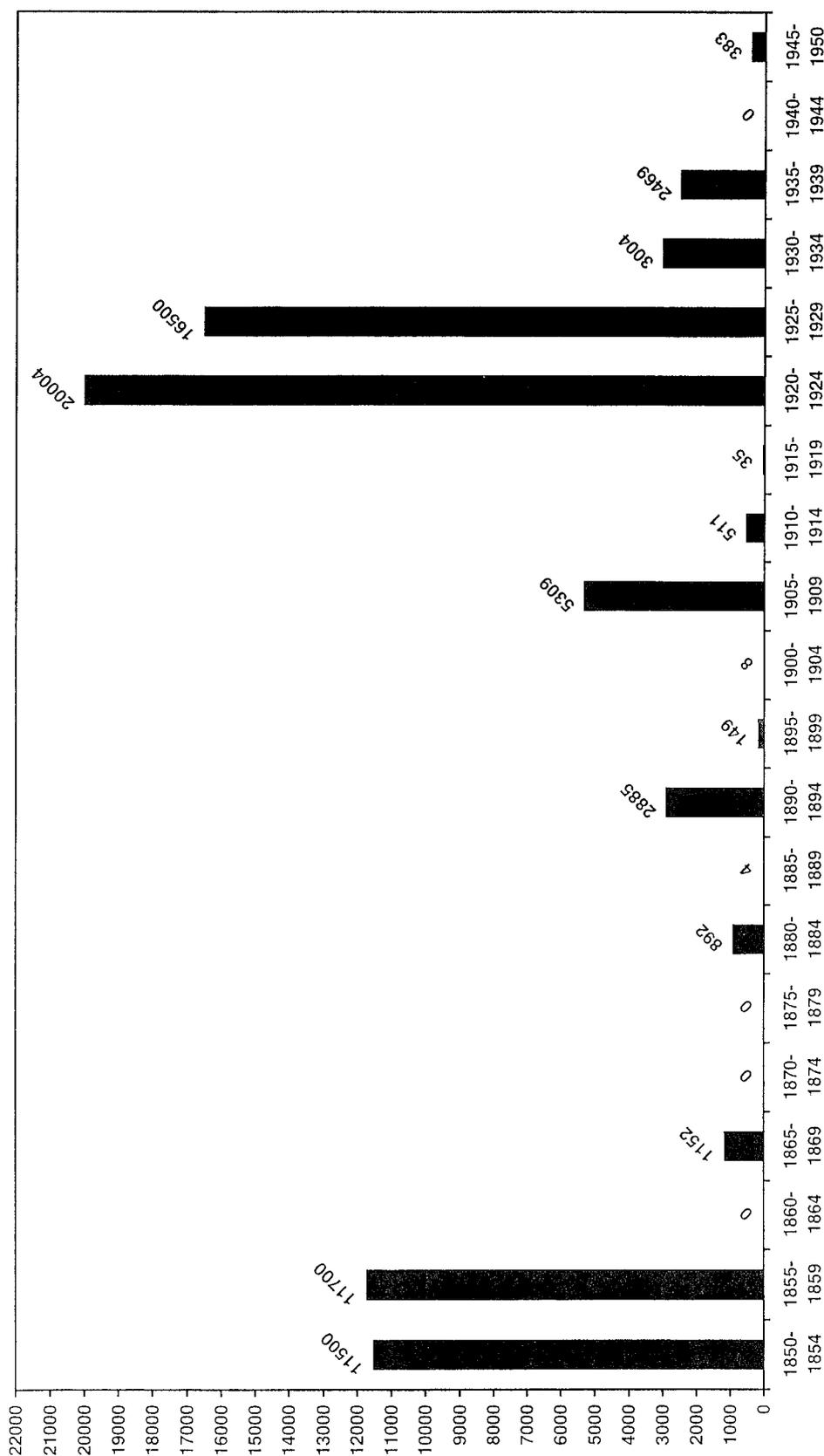
Les deux premiers permettent notamment d'établir des comparaisons avec la situation nationale. Les deux points importants de décalage avec l'ensemble des bibliothèques françaises apparaissent très nettement. On observe l'arrivée à la bibliothèque de Lyon de plusieurs dons majeurs dans les années 1850 (libéralités Lambert, Prunelle, Rougnard et Bonafous) et 1920 (dons Lacassagne et de la Société d'Agriculture), alors que la tendance générale fait des années 1870 et 1880 la période de plus forte fréquence de libéralités destinées aux bibliothèques.

Les deux graphiques suivants mettent en lumière l'évolution opposée des deux bibliothèques municipales qui coexistèrent à Lyon de 1831 à 1912.

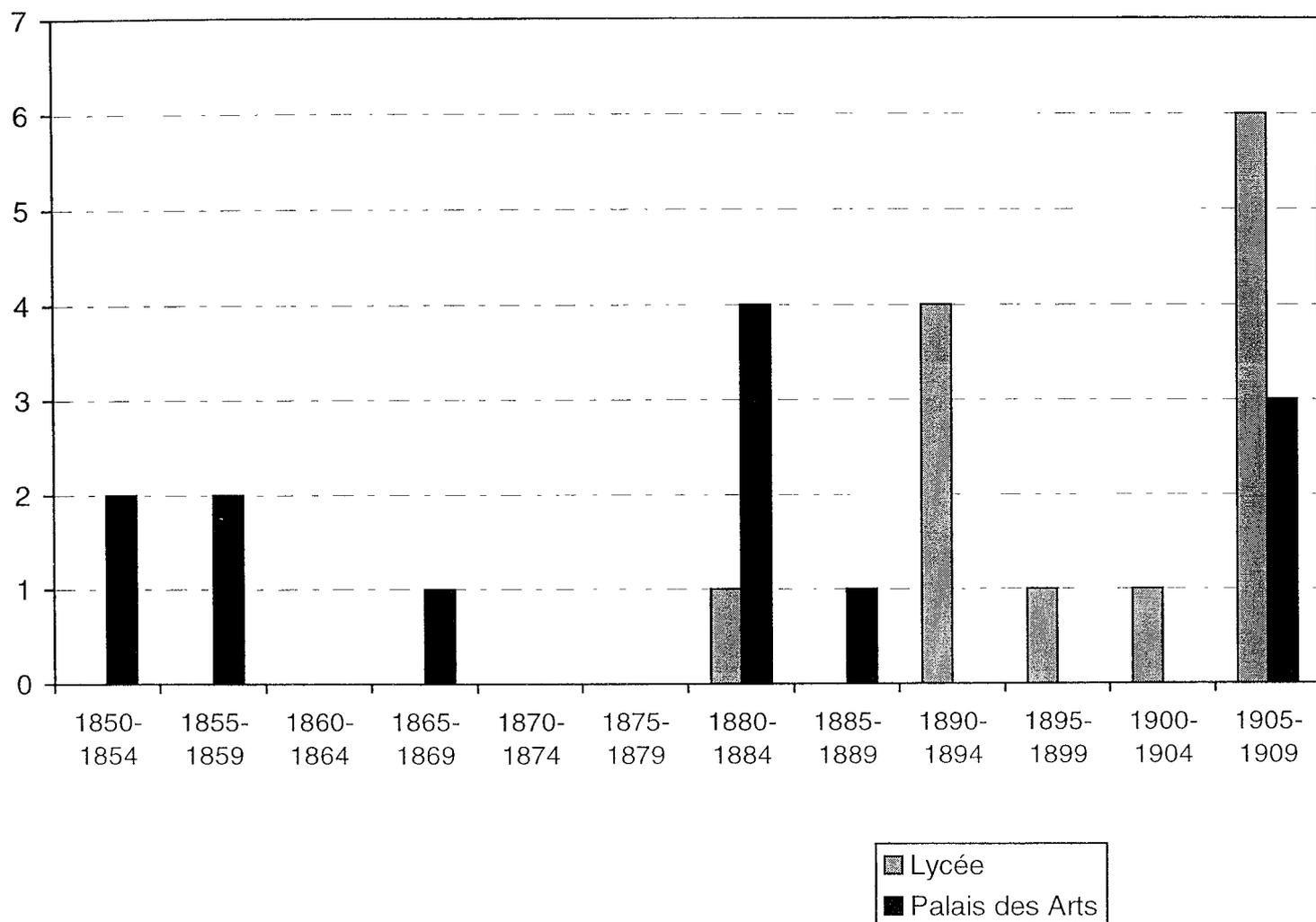
Evolution du nombre de libéralités, 1850-1950.



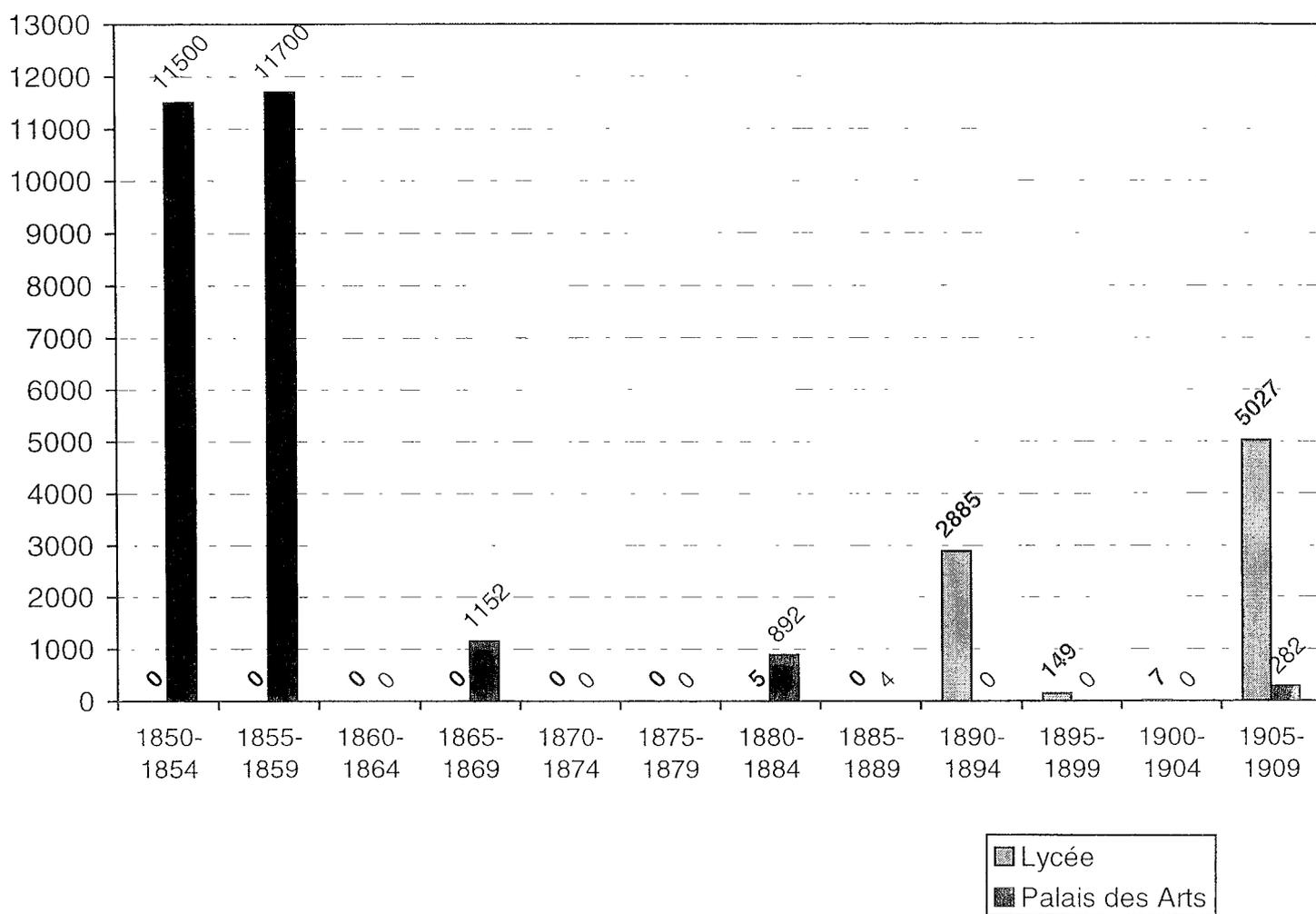
Evolution du nombre de documents donnés, 1850-1950.



Evolution comparée du nombre de libéralités : Lycée-Palais des Arts, 1850-1912.



Evolution comparée du nombre de documents donnés : Lycée- Palais des Arts, 1850-1912.



Annexe 2 : Catalogue des dons et legs.

Avant-propos.

Le présent catalogue se veut non seulement le complément de l'étude menée dans le premier tome du mémoire, mais également un instrument de recherche autonome. Il convient de préciser à nouveau que s'il prend en compte tous les legs, il ne mentionne aucun don comportant moins de cinquante documents environ, à l'exception des dons de manuscrits et d'ouvrages précieux¹.

Plusieurs champs ont été prévus pour la description des diverses libéralités. Tous les champs retenus ne sont pas valables pour l'ensemble des dons et legs. Ainsi, les manuscrits ne font jamais l'objet d'une appréciation qualitative, faute de mode d'évaluation approprié. Par ailleurs, des explications sont systématiquement fournies en cas de données incertaines.

Il semble utile d'apporter quelques précisions sur le contenu de certains de ces champs :

- « Eléments biographiques » : les notices biographiques proposées doivent aider à replacer les donateurs dans leur contexte social, professionnel et intellectuel. Plusieurs de ces biographies sont incomplètes, soit dans le but de ne pas alourdir les notices, soit en raison de l'absence de données.
- « Importance matérielle » : la série de cotes 300 000 qui renferme les deux tiers des ouvrages de la bibliothèque antérieurs à 1950 a été prise comme base pour le calcul du volume des collections

¹ Pour la définition des critères de sélection, voir t. 1, p. 23-24.

données ou léguées. La compilation des registres-inventaires de cette série a permis de fournir des évaluations plus ou moins fines en fonction des conditions d'entrée des collections.

- « Importance qualitative » : la qualité des dons d'imprimés est évaluée en fonction du pourcentage d'ouvrages d'une collection particulière conservé à la Réserve. Ce pourcentage est calculé pour la série 300 000 uniquement.

Etat des sources manuscrites.

Les sources manuscrites utilisées pour la rédaction du catalogue sont conservées au sein de trois institutions culturelles lyonnaises.

Contrairement à d'autres bibliothèques municipales (notamment Grenoble et Dijon), la bibliothèque municipale de Lyon a versé l'ensemble de ses archives aux Archives municipales de la ville où se trouve ainsi la majeure partie de la documentation utilisée pour ce travail de recherche. Il est important de préciser que, faute de temps, seules les archives produites ou conservées par les bibliothèques de la ville ont été consultées. Il n'a ainsi pas été possible de mener des recherches dans les séries de l'administration centrale de la ville (cabinet du maire et des adjoints) qui sont, par ailleurs, lacunaires.

Quelques rares pièces ont toutefois échappé à ces versements et sont toujours conservées à la bibliothèque dans une dizaine de pochettes cartonnées. Une partie de ces documents se rapporte directement au sujet étudié.

La consultation de quelques documents aux Archives départementales du Rhône s'explique par les liens plus ou moins étroits entretenus par la bibliothèque municipale avec la préfecture, notamment sous le Second Empire. Concernant les actes notariés (testaments et actes de donation), il n'a pas été possible, faute de temps, de se référer aux originaux des minutes. Cet inconvénient est toutefois compensé par la présence quasi systématique de copies dans les dossiers des Archives municipales.

Archives municipales de Lyon :

- Sous-série 77 WP : bibliothèque du Palais des Arts.

Cette sous-série est uniquement consacrée à la bibliothèque du Palais des Arts. Seuls les deux articles portant sur les dons et legs ont été consultés :

- o 77 WP 010 : catalogues, XIX^e siècle.
- o 77 WP 011 : dons et legs, XIX^e siècle.

- Sous-série 78 WP : musée des Beaux-Arts.

Il a semblé intéressant d'avoir recours à cette sous-série en raison des liens étroits qui existaient entre la bibliothèque et le musée, notamment avant le déménagement de 1912. Seul un carton se rapportant aux dons et legs a été consulté :

- o 78 WP 008 : dons et legs, XIX^e siècle.

- Sous-série 87 WP : bibliothèques de la ville de Lyon.

Cette sous-série comprend à la fois des documents se rapportant à la bibliothèque du Palais des Arts (legs Mestre) et à celle du Lycée (don Charavay) ainsi qu'une partie des archives de la Commission d'inspection des bibliothèques. Trois cartons ont été consultés avec profit :

- o 87 WP 003 : dons et envois ministériels, XIX^e siècle.
- o 87 WP 012 : Commission d'inspection des bibliothèques.
- o 87 WP 013 : documents divers, XIX^e siècle.

- Sous-série 177 WP : bibliothèque municipale de Lyon.

Il s'agit du versement le plus important. Il concerne la bibliothèque du Lycée et, après 1912, la bibliothèque municipale unifiée. Cette sous-série 177 WP comprend plusieurs parties : correspondance, expositions, personnel...

L'ensemble de la correspondance de la bibliothèque pour la période prise en considération a été systématiquement consulté. Il s'agit des 38 premiers articles de la sous-série. Le XIX^e siècle se caractérise par d'importantes lacunes dans la correspondance qui ne constitue que trois articles. On observe à cet égard un net changement avec l'arrivée de Richard Cantinelli qui utilisa à partir du 1^{er} janvier 1904 des registres d'expédition et qui confectionna des recueils avec la correspondance reçue.

Henry Joly perpétua ce système après 1924 mais il organisa les recueils par ordre alphabétique du nom des correspondants et relia ensemble les lettres reçues et expédiées.

Il semble qu'à partir de 1931 la correspondance relative aux dons ait été réunie dans des recueils distincts cotés 177 WP 66 et 67.

Plusieurs registres de correspondance ont été consultés sans résultats. Les articles ayant été utilisés avec profit sont toujours indiqués dans les notices présentant les libéralités.

Enfin, la plupart des archives ayant émané de la Commission d'inspection des bibliothèques se trouvent également dans cette sous-série.

- o 177 WP 001-003 : correspondance diverse de la bibliothèque, 1795-1903.
- o 177 WP 004-038 : correspondance expédiée et reçue, 1904-1950.
- o 177 WP 066 : dons, 1931-1939.
- o 177 WP 067 : dons, 1933-1947.
- o 177 WP 068 : dons et échanges, 1925-1926.
- o 177 WP 087-090 : Commission d'inspection des bibliothèques.

Bibliothèque Municipale de Lyon.

Quatre dossiers d'archives rassemblant certaines pièces de correspondance ont apporté des éléments intéressants à propos des dons et legs dont a bénéficié la bibliothèque municipale de Lyon de 1850 à 1950.

- Archives non cotés :
 - o Dossier « Sébastien Des Guidi »,
 - o Dossier « Adrien Duvand »,
 - o Dossier « Société de Géographie »,
 - o Dossier « Henry Morin-Pons ».

Archives Départementales du Rhône

Seuls deux cartons sur les neuf de la sous-série 4 T se rapportant aux bibliothèques municipales de Lyon contiennent des pièces intéressant le sujet étudié. Les autres articles concernent notamment l'envoi régulier d'ouvrages issus des souscriptions de l'État.

- Sous-série 4 T : préfecture du Rhône, affaires culturelles.
 - o 4 T 86 : bibliothèque du Lycée, an XI-1859.
 - o 4 T 91 : bibliothèque du Palais des Arts, XIX^e siècle.

Société d'AGRICULTURE.

Éléments de présentation.

Nom :

Société d'agriculture, Sciences et Industries de Lyon.

Historique de l'institution :

Crée par lettres patentes du 12 mai 1761, le société royale d'agriculture de la généralité de Lyon se donna pour objectifs d'encourager une rationalisation de l'agriculture en poussant, entre autres, au défrichement et à la pratique de nouvelles méthodes de culture.

Après quelques vicissitudes sous la Révolution et l'Empire, la Société reprit une activité normale et publia quatre séries de mémoires de 1838 à 1878. Il est important de signaler que le fonds de la Société d'agriculture fit partie du noyau initial autour duquel s'est constitué la bibliothèque du Palais des Arts en 1831. Les 6 733 volumes le composant en furent toutefois retirés en 1849 suite à une décision conjointe des sociétés d'agriculture, linnéenne et de pharmacie.

En 1862 la Société d'Agriculture se fondit dans la Société des Sciences industrielles de Lyon qui comprenait trois sections : sciences, agriculture et industrie.

Entrée de la libéralité dans les collections de la bibliothèque.

Type de libéralité et date :

Don,
1926.

Déroulement de la libéralité :

La correspondance de la bibliothèque nous informe uniquement sur les conditions de la délivrance du don.

Dans un premier temps, au mois d'avril 1926, Edouard Herriot demanda à Henry Joly de soumettre à la Commission d'inspection des bibliothèques la

proposition à lui faite par la Société d'agriculture de donner ses documents à la bibliothèque de la ville de Lyon.

Le 24 avril la Commission se déclara favorable, mais des problèmes surgirent du fait de l'Université qui exprimait quelque réticence à devoir se défaire d'une collection qui était jusqu'alors déposée dans ses murs. Les délais furent allongés et la ville ne put prendre possession du don qu'au mois de septembre 1926.

Importance et traitement.

Importance matérielle :

On a coutume de dire que la Société d'agriculture donna près de 20 000 documents à la bibliothèque municipale. Le rapport annuel des activités de la ville de Lyon pour 1926 nous informe que ce furent en réalité 15 000 volumes qui entrèrent dans les collections de la bibliothèque.

Les manuscrits donnés sont conservés sous 70 cotes au sein de la série générale (Ms 5 530-Ms 5 600). Ils concernent pour l'essentiel le XVIII^e siècle et le début du XIX^e siècle.

Importance qualitative :

Aucun ouvrage de la Société de géographie n'est conservé à la Réserve (série 300 000).

Traitement bibliographique :

Les ouvrages imprimés furent intégrés aux diverses séries du fonds général lors de leur entrée à la bibliothèque.

Les manuscrits donnés en 1926 firent l'objet d'un catalogage réalisé en 1985 par Alain Sansot dans le cadre du diplôme de conservateur de bibliothèque.

Marque de provenance :

La plupart des ouvrages donnés porte l'estampille de la Société d'agriculture.



Sources.

Sources manuscrites :

- AML, 177 WP 68 : dons, 1925-1926.

Bibliographie :

- BROCHIER (André), *Les fonds d'archives privées dans les bibliothèques. L'exemple de la Bibliothèque municipale de Lyon*, rapport de stage dactyl., Paris :Ecole nationale du patrimoine, 2001.
- SANSOT (Alain), *Catalogue des manuscrits de la Société d'agriculture de Lyon conservés à la bibliothèque municipale de la Part-Dieu*, Villeurbanne : ENSB, 1985.

ANTERRIEU

Éléments biographiques.

Nom :

Marius Pierre Anterrieu (?-23/03/1896).

Éléments biographiques :

Marius Anterrieu fut maire de Gigean dans l'Hérault et était également membre de la famille Mestre. A ce titre il fut désigné comme exécuteur testamentaire et héritier de Julie Mestre.

Entrée de la libéralité dans les collections de la bibliothèque.

Type de libéralité et date :

Legs

1896.

Déroulement de la libéralité :

Marius Anterrieu légua en 1896 au Palais des Arts l'ensemble de ses gravures, ses quelques médailles et « (...) les livres qui paraissent susceptibles d'être placés dans nos bibliothèques. ». Les collections Anterrieu ne furent pas démembrées et les livres ne furent pas incorporés à la bibliothèque du Palais des Arts. L'ensemble rejoignit les fonds du musée des Beaux-Arts. Ce ne fut qu'au milieu des années 1930, peut-être à la faveur d'un échange entre la bibliothèque municipale et le musée, que ces ouvrages furent transférés au palais Saint-Jean.

Il est important de souligner que sur les 134 documents intégrés dans la série 300 000, 41 sont de toute évidence issus de la bibliothèque de Stéphane Mestre. Comme cela sera vu dans la notice consacrée à ce bibliophile, Julie Mestre légua à la ville de Lyon tous les livres portant l'*ex-libris* de son frère. Anterrieu semblait donc pouvoir disposer des ouvrages ne portant pas ce signe distinctif. On observe toutefois que six des imprimés du legs Anterrieu portent

l'ex-libris de Stéphane Mestre (Rés. 452 971, Rés. 452 976, 453 031-453 033, Rés. 453 049) et ont soit été offerts par ce collectionneur à son parent, soit subtilisés par Anterrieu lors des diverses démarches concernant la succession de Julie Mestre.

Importance et traitement.

Importance matérielle :

Le nombre d'ouvrages issus du legs Anterrieu et conservés dans la série 300 000 est de 134 (452 941-453 075). Le volume total du legs peut donc être évalué à environ 200 documents.

Importance qualitative :

19 ouvrages du legs Anterrieu sont conservés à la Réserve dans la série 300 000, ce qui correspond à une proportion d'environ 14 %. Il semble important de préciser que ces 19 livres proviennent pour 16 d'entre eux de la bibliothèque de Stéphane Mestre.

Traitement bibliographique :

Les ouvrages ont été inventoriés et catalogués au mois d'octobre 1935.

Marque de provenance :

Les ouvrages du legs Anterrieu portent une estampille qui fut apposée lors de leur entrée dans les collections du musée.

Sources.

Sources manuscrites :

- AML, 78 WP 8 : Palais Saint-Pierre, musée des Beaux-Arts.

ARCONATI-VISCONTI

Éléments biographiques.

Nom :

Marquise Arconati-Visconti, née Peyrat (26/12/1840-03/05/1923)

Adresse :

Paris, 29 rue de la Santé.

Éléments biographiques :

Marie-Louise Jeanne Arconati-Visconti est la fille d'Alphonse Peyrat, homme de lettres, journaliste, député en 1871, sénateur de la Seine en 1876. Très engagé aux côtés des républicains, c'est Alphonse Peyrat qui prononça le premier la phrase reprise par Gambetta « Le cléricalisme, voilà l'ennemi ! ». Il avait pour devise « Vivre libre ou mourir » qui figure sur son *ex-libris*, lequel se trouve sur deux des ouvrages donnés par la marquise en 1920 (Rés. 409 170 et Rés. 409 287).

Veuf et ayant deux fils morts, Alphonse Peyrat associa sa fille à ses travaux. Ce foyer d'intellectuels vécut dans un état de pauvreté permanente, ce qui n'empêcha pas Marie-Louise de suivre avec grand intérêt des études historiques et archéologiques. Elle assista ainsi aux cours de l'école des Chartes et y rencontra Jean Arconati-Visconti, fils du marquis italien Giuseppe Arconati-Visconti (1797-1873), patriote et républicain qui dut s'exiler à Pau dans les années 1830. C'est dans cette ville que naquit en 1839 son fils Jean.

En dépit des réticences d'Alphonse Peyrat, le mariage eut lieu à Paris le 29 novembre 1873 avec pour témoins Victor Hugo et Emmanuel Arago. Le marquis, devenu parlementaire en Italie, venait de décéder quelques mois plus tôt (11 mars 1873) et son fils hérita d'une immense fortune et de nombreux domaines : palais à Florence, villa au bord du lac de Côme, château de Gasbeck près de Bruxelles.

Le marquis Jean Arconati-Visconti mourut d'une typhoïde en 1878, après cinq ans de mariage. La marquise reprit alors ses études et se lia d'une profonde amitié avec Raoul Duseigneur qui la conseilla, avec Emile Molinier, dans la constitution de ses collections d'art de la Renaissance à partir de 1890.

Elle ouvrit un salon à Paris et, à partir de 1910, devint l'un des mécènes les plus généreux de la III^e République, en prenant soin de placer chacune de ses fondations sous le nom de son père ou d'un de ses amis.

Dans les années 1910 elle fonda l'Institut de Géographie, fit des dons au musée du Louvre, à celui de Lyon, à l'Université de Strasbourg, à l'École des Chartes, créa l'Institut d'Art et d'Archéologie... Elle décéda le 3 mai 1923 en faisant de la faculté des lettres de Paris sa légataire universel. Son corps repose non loin de celui de Raoul Duseigneur, à Rives-sur-Fures (Isère).

Entrée de la libéralité dans les collections de la bibliothèque.

Type de libéralité et date :

Don.

Août 1917 et juin 1920.

Déroulement de la libéralité :

Le don dont a bénéficié la Bibliothèque Municipale de Lyon a été fait par la marquise en mémoire de Raoul Duseigneur qui avait légué au mois d'avril 1916 une série d'ouvrages illustrés par Töpffer.

Les aspects pratiques de l'envoi de ces ouvrages avaient été réglés par Prosper Holstein, membre de la Commission d'inspection des Bibliothèques. Lors de son séjour à Paris, la marquise s'enquit auprès de lui des éditions de Rabelais et de Montaigne possédées par la bibliothèque municipale.

Le 29 juin 1916, Richard Cantinelli envoya une lettre de remerciements à la marquise qui avait manifesté l'intention de donner à la bibliothèque un exemplaire de l'édition de 1542 du Rabelais de Dolet : « J'avais jusqu'ici quelque honte à ne pouvoir présenter à nos visiteurs aucune édition précieuse de ce Rabelais qui séjourna si longtemps à Lyon et y composa sans doute la majeure partie de son livre. Que, grâce à votre libéralité, ces deux premiers livres, imprimés ici même par l'illustre Dolet, viennent prendre place parmi nos richesses et compléter un fonds d'ouvrages du XVI^e siècle déjà très important, voici qui doit vous assurer à jamais la reconnaissance de tous les érudits et aussi de tous les Lyonnais, si justement fiers de l'illustration de leur ville pendant la Renaissance. ²».

² AML, 177 WP 13 : lettre de Richard Cantinelli à la marquise Arconati-Visconti, 29 juin 1916.

Les ouvrages en question arrivèrent plus d'une année plus tard, au mois d'août 1917, par l'intermédiaire d'Henri Focillon, directeur du Musée des Beaux-Arts de Lyon, à qui la marquise confia, en plus des deux éditions de Dolet, sept autres livres de grande valeur. H. Focillon indique que la marquise « (...) avait l'intention de léguer [ces ouvrages] à la bibliothèque de la ville et qu'à la réflexion, elle préfère donner de son vivant. ³»

Un second don de trois ouvrages, également en l'honneur de Raoul Duseigneur, eut lieu au mois de juin 1920, mais aucun document n'a été retrouvé à ce sujet.

Importance et traitement.

Importance matérielle :

Août 1917 : neuf ouvrages cotés de Rés. 389 860 à Rés. 389 869.

Juin 1920 : trois ouvrages cotés Rés. 409 170, Rés. 409 171, Rés. 409 287.

Importance qualitative :

100% des ouvrages donnés se trouvent à la Réserve.

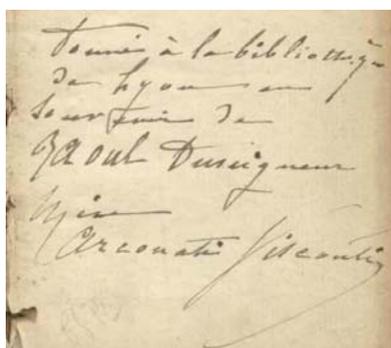
Six d'entre eux sont conservés au coffre.

Traitement bibliographique :

Les ouvrages donnés ont rapidement été inventoriés et placés à la Réserve de la bibliothèque. Ils ont également été catalogués.

Marque de provenance :

Concernant l'indication de la provenance, un *ex-dono* manuscrit figure sur chacun des ouvrages.



³ AML, 177 WP 13 : lettre de Henri Focillon à Richard Cantinelli, 16 août 1917.

R. Cantinelli indiqua à la marquise qu'il veillerait à y faire apposer un *ex-libris* spécifique ou à y reproduire celui de la donatrice, mais cela ne fut jamais réalisé.

Titres ou documents remarquables :

1917 :

- *Le roman de la Rose*, Paris : Galiot du Pré, 1529.
- *Les œuvres de Me Alain Chartier*, Paris : Galiot du Pré, 1529.
- *Les œuvres de François Villon, revues et remises en leur entier par Clément Marot*, Paris : Galiot du Pré, 1533.
- François Rabelais, *La plaisante et joyeuse histoire du grand géant Gargantua*, Lyon : Etienne Dolet, 1542.
- François Rabelais, *Pantagruel, roi des Dipsodes*, Lyon : Etienne Dolet, 1542.
- François Rabelais, *Tiers livre des faits et dits héroïques du noble Pantagruel*, Toulouse : J. Fournier, 1546.
- François Rabelais, *Le quart livre des faits et dits héroïques du bon Pantagruel*, s. l. 1553.
- François Rabelais, *Le cinquième et dernier livre des faits et dits héroïques du bon Pantagruel*, Lyon : Jean Martin, 1565.
- *Le voyage et navigation des Isles incogneuses, par Brinquenarille, cousin germain de Fesse Pinte*, Paris : Bonfons, 1574.

1920 :

- Erasme, *Eloge de la folie*, traduction française, 1751.
- *Historie de Nicolo Machiaveli*, 1550
- Michel de Montaigne, *Essais*, Paris : Abel L'Angelier, 1588.

Sources.

Sources manuscrites :

- AML, 177 WP 13 : correspondance de la bibliothèque 1916-1917.

Bibliographie :

- *Dictionnaire de biographie française (DBF)*, Paris : Letouzey et Ané, t. 3, col. 413.
- PONCET (Marie-Thérèse), *Rives-sur-Fures*, Paris : Librairie Guénégaud, 1976.

BARODET

Éléments biographiques.

Nom :

Désiré Barodet (Sermesse (Saône-et-Loire) 27/02/1823-Vincelles (Jura) 18/04/1906).

Éléments biographiques :

Désiré Barodet fut maître d'école et s'engagea dès 1844 dans les rangs des républicains. Il participa activement, à Lyon, à la chute du Second Empire tout en s'opposant aux socialistes.

Elu conseiller municipal en 1870, il fut nommé maire de Lyon le 23 avril 1872 par Adolphe Thiers. C'est sous son mandat que fut instituée la Commission d'inspection des bibliothèques, en application de l'ordonnance de 1839. Le conflit qui opposa rapidement Barodet à la préfecture à propos des questions d'enseignement, poussa Thiers à supprimer la mairie centrale le 4 avril 1873.

Barodet s'installa alors à Paris où il fut élu député dès le 27 avril 1873. Il resta membre de l'Assemblée Nationale jusqu'en 1893, puis devint sénateur de la Seine de 1897 à 1900.

Entrée de la libéralité dans les collections de la bibliothèque.

Type de libéralité et date :

Legs.

1906, arrivée du legs en janvier 1908.

Acte notarié :

Testament du 10 mars 1905.

Bibliothèque bénéficiaire :

Bibliothèque du Lycée.

Déroulement de la libéralité :

Peu d'informations ont pu être recueillies sur cette libéralité. Richard Cantinelli se contente d'accuser réception, le 15 janvier 1908, « (...) d'une liasse de lettres autographes ayant appartenu à feu M. Barodet » adressée à la bibliothèque de Lyon en exécution du testament de l'ancien maire.

Importance et traitement.

Importance matérielle :

Un volume de 529 lettres et un volume manuscrit de table cotés Ms 2 437 et 2437 bis.

Traitement bibliographique :

Les lettres ont été montées sur onglets et reliées en un volume. Richard Cantinelli a procédé au dépouillement de cette correspondance afin d'en constituer la table

Sources.

Sources manuscrites :

- AML, 177 WP 7 : recueil de lettres envoyées par la bibliothèque, décembre 1907-juillet 1909.

Bibliographie :

- *DBF*, t. 5, col. 512-513.

BAUDRIER

Éléments biographiques.

Nom :

Julien Baudrier (Trévoux, 19/10/1860-Lyon, 16/05/1915).

Éléments biographiques :

Julien Baudrier est le fils d'Henri-Louis Baudrier (1815-1884) qui fut conseiller à la cour d'appel de Lyon puis président de chambre sous le Second Empire. Henri-Louis Baudrier était également un bibliophile remarquable et il se constitua une importante collection de manuscrits et de livres rares, notamment d'éditions lyonnaises. Il rassembla à cet égard une documentation particulièrement abondante.

Son fils Julien continua les recherches du président. Il s'illustra par ses talents de bibliographe et par la publication, à partir de 1895, de la *Bibliographie Lyonnaise*, ouvrage de référence pour l'histoire de l'édition lyonnaise du XVI^e siècle. Julien Baudrier était membre de l'Académie de Lyon et de la Société des bibliophiles.

Entrée de la libéralité dans les collections de la bibliothèque.

Type de libéralité et date :

Don.

Décembre 1904.

Bibliothèque bénéficiaire :

Bibliothèque du Lycée.

Déroulement de la libéralité :

Julien Baudrier était habitué à faire des dons ponctuels d'un ou deux ouvrages à la bibliothèque de Lyon.

Ce don est remarquable car il rassemble la plupart des manuscrits, pour certains inédits, de Léopold Niepce, magistrat et président du Comité d'inspection des archives et bibliothèques de Lyon.

Importance et traitement.

Importance matérielle :

Sept volumes comportant les manuscrits ou des épreuves d'ouvrages publiés par Léopold Niepce, des notes manuscrites de Niepce, des brochures imprimées et des lettres adressées à Niepce. Ces sept volumes sont conservés sous les cotes Ms 2464 à Ms 2470.

Traitement bibliographique :

Les documents donnés par Julien Baudrier se présentaient manifestement sous forme de recueils. Richard Cantinelli souhaita toutefois effectuer un tri dans les papiers de Niepce pour en éliminer les brochures et les épreuves de brochures déjà possédées par la bibliothèque⁴.

Titres ou documents remarquables :

Plusieurs rapports d'inspection des bibliothèques et des archives de la ville de Lyon qui n'ont jamais été édités (notamment Ms 2 467 et Ms 2 470).

Sources.

Sources manuscrites :

- AML, 177 WP 4, f. 343 : registre des lettres envoyées par la bibliothèque, janvier 1904-avril 1905.

Bibliographie :

- *DBF*, t. 5, col. 892-893.
- TERREBASSE (Henri de), *Julien Baudrier, bibliographe*, Lyon : Société des bibliophiles lyonnais, 1917.

⁴ AML, 177 WP 4, f. 343 : lettre de Richard Cantinelli à Julien Baudrier, Lyon, 20 décembre 1904.

BEGULE

Éléments biographiques.

Nom :

Lucien Bégule (Saint-Genis-Laval, 10/05/1848-Lyon, 01/02/1935).

Éléments biographiques :

Lucien Bégule était peintre verrier et archéologue. Il se consacra à partir de 1874 à la peinture sur verre, collaborant avec Miciol puis en dirigeant seul son atelier à partir de 1880.

Il réalisa de nombreux vitraux pour des églises lyonnaises (baptistère de la primatiale Saint-Jean, chapelle de la Trinité de l'église Saint-Nizier) et étrangères.

Il fut un membre très actif de la Société française d'archéologie et en devint inspecteur général en 1929. Il publia plusieurs études sur les vitraux ainsi que des monographies sur les cathédrales de Lyon, Vienne et Sens.

Lors de son enterrement, le représentant de la Société française d'archéologie déclara que « Lucien Bégule était un des archéologues les plus écoutés et les plus aimés, un des techniciens les plus habiles et les plus sensibles que nous ayons rencontré, et la Société française d'Archéologie tout entière se trouve touchée par cette perte considérable ».

Entrée de la libéralité dans les collections de la bibliothèque.

Type de libéralité et date :

Don.

Juillet 1906.

Bibliothèque bénéficiaire :

Bibliothèque du Lycée.

Déroulement de la libéralité :

Le don d'épreuves photographiques de Lucien Bégule eut pour origine le vœu formulé par le bibliothécaire Richard Cantinelli de former, au sein de la bibliothèque, un fonds de documents photographiques. Lucien Bégule tint

manifestement à participer à la constitution de cette collection à travers sa libéralité.

Fort de ce premier succès, Cantinelli indiqua au maire que « cette suite de photographies est le commencement d'une collection qui peut devenir importante et fort intéressante, pour peu que les diverses sociétés de photographie et les amateurs particuliers consentent à l'enrichir en envoyant à la bibliothèque les épreuves dont ils pourront disposer. 5». A cet effet il se proposa d'adresser une lettre circulaire aux éventuels donateurs.

Une lettre de remerciement fut adressée à Lucien Bégule par Edouard Herriot le 20 juillet.

Importance et traitement.

Importance matérielle :

Les seules indications concernant la quantité et la qualité du don se trouvent dans une lettre de Richard Cantinelli dans laquelle il déclarait au maire que L. Bégule « (...) vient de faire don à la bibliothèque d'une suite importante de très belles épreuves photographiques qui toutes ont trait à l'archéologie monumentale française (...) ⁶».

Traitement bibliographique :

Ces épreuves photographiques n'ont pas pu être retrouvées au sein des collections de la bibliothèque.

Sources.

Sources manuscrites :

- AML, 177 WP 5 : registre des lettres envoyées par la bibliothèque, 1905-1906.

Bibliographie :

- *DBF*, t. 5, col. 1280.
- *Bulletin monumental*, n° 94, 1935, p. 125-126.

⁵ AML, 177 WP 5, f. 474 : lettre de Richard Cantinelli au maire, Lyon, 16 juillet 1906.

⁶ *Idem*.

BONAFOUS

Eléments biographiques.

Nom :

Matthieu Bonafous (Lyon, 07/03/1793-Paris, 23/03/1852).

Eléments biographiques :

Matthieu Bonafous naquit à Lyon le 7 mars 1793 d'une famille originaire du Quercy et active dans le commerce de la soie depuis plusieurs générations. Il était le petit-fils de Matthieu Verne, écuyer de Louis XV.

Après la bataille de Marengo, le premier consul proposa la préfecture de Gênes à Frankin Bonafous qui déclina cette offre et préféra se lancer dans la mise en place d'un important établissement de messagerie et de roulage de liaisons par diligences entre le Piémont et la Savoie. L'activité professionnelle de son père poussa Matthieu à s'installer à Turin après des études réalisées successivement à Chambéry et Paris.

A la mort de son père en 1813, Matthieu Bonafous se lança dans l'étude des sciences agronomiques et obtint rapidement un certain renom. Il créa et dirigea en 1822 un jardin d'acclimatation à Turin et s'intéressa à toutes les branches de l'agronomie tout en consacrant une grande partie de son travail à la production de la soie. Il rédigea ainsi, dès 1816, plusieurs mémoires sur la culture du mûrier et l'éducation des vers à soie. Il travailla également sur la culture du maïs dans les années 1830 et sur celle du riz dans les années 1840. A sa mort, il avait sous presse une *Bibliotheca serica* comprenant l'inventaire et l'analyse de 2 000 ouvrages de toutes langues sur cette question.

Sa bibliothèque séricicole était composée de 2 000 ouvrages dont 700 en vers. Les autres livres traitaient majoritairement des sciences agricoles avec notamment des auteurs anciens que Bonafous surnommait les pères de l'agriculture. Il avait également constitué une riche collection minéralogique que ses héritiers donnèrent à l'Académie d'agriculture de Turin.

Docteur en médecine en 1834, membre de plusieurs sociétés savantes en Europe, notamment de l'Académie de Lyon, et correspondant de l'Institut, il

mourut à Paris le 23 mars 1852 en dépit des soins prodigués par son ami le docteur Prunelle.

Entrée de la libéralité dans les collections de la bibliothèque.

Type de libéralité et date :

Donation.

1859

Acte notarié :

Donation du 8 février 1859. Aucune référence n'est faite au nom du notaire ayant rédigé l'acte.

Bibliothèque bénéficiaire :

Bibliothèque du Palais des Arts.

Déroulement de la libéralité :

Six années après la mort de leur frère, Alphonse Bonafous, négociant, et Aline Bonafous, épouse Bouniols, accomplirent le vœu non écrit de Matthieu Bonafous en donnant sa bibliothèque scientifique à la ville de Lyon. Le docteur Charles Fraisse, bibliothécaire du Palais des Arts et secrétaire de l'Académie de Lyon, joua un grand rôle dans l'arrivée de la bibliothèque de Bonafous à Lyon. Il était en effet un allié – à un degré non connu – de Matthieu Bonafous qu'il qualifiait de « parent et ami ».

Dans une lettre adressée au préfet du Rhône, le sénateur Vaïsse, il déclara, au sujet des ouvrages de sériciculture, « (...) que Lyon possèdera en ce genre une bibliothèque comme il n'en existe, comme il ne peut en exister nulle part et, j'ajouterai, une bibliothèque d'une utilité et d'un prix inestimables pour une ville dont l'industrie de la soie fait la richesse et la prospérité. » Il mit également en avant son rôle dans l'accroissement des collections de la bibliothèque : « (...) ce n'est pas pour moi une mince satisfaction de pouvoir me dire qu'en neuf ans la bibliothèque du Palais des Arts a presque triplé entre mes mains sans avoir coûté de dépense extraordinaire à la ville. ⁷»

⁷ AML, 77 WP 10 : lettre de Charles Fraisse au sénateur Vaïsse, Lyon, 9 février 1859.

Dans son rapport au conseil municipal effectué le 21 avril 1859, Vaïsse indiqua aux conseillers qu'à la suite de l'exonération des droits de douane accordée par l'administration générale des douanes il avait accepté provisoirement la donation et fait venir les caisses de livres qui étaient à présent au Palais des Arts.

Le sénateur précisa également qu'Alphonse Bonafous était disposé à participer à l'installation de la collection Bonafous dans les locaux du Palais des Arts en offrant un portrait de son frère et en finançant les frais de construction des armoires de la future bibliothèque.

La donation fut acceptée le 29 avril et les héritiers Bonafous participèrent à hauteur de 10 000 francs à la réalisation des boiseries et vitrines.

Conditions posées par les donateurs :

La principale condition posée par les donateurs était que la ville de Lyon supporterait les frais de douane si elle ne pouvait s'en affranchir. En effet, Matthieu Bonafous ayant exercé ses activités principales à Turin, c'est dans cette ville que se trouvait sa bibliothèque. Le sénateur Vaïsse demanda cette exemption au directeur général des douanes dès le 12 février 1859 et obtint satisfaction le 9 mars suivant.

Une seconde condition concernait les conditions de conservation du fonds Bonafous. Il fut souhaité que la bibliothèque fût placée « (...) si c'est possible, dans une pièce spéciale, dépendant de la galerie ouverte au public, et, si ce n'est pas possible, dans un nombre suffisant de compartiments ne formant qu'un tout, afin que tous les ouvrages qui la composent restent réunis. ».

La troisième condition stipulait qu'il serait placé « (...) une inscription apparente portant : « Bibliothèque de M. Mathieu Bonafous, Lyonnais, membre associé de l'Académie de Lyon, donnée à la ville de Lyon par ses héritiers, J. C. Alph. Bonafous et Mme U. M. C. A. Bouniols née Bonafous. ⁸»

Ces deux dernières conditions ont été respectées tant que les collections furent conservées au Palais des Arts, mais devinrent inapplicables et ne furent pas prises en compte lors du déménagement de 1912.

⁸ AML, 77 WP 11 : lettre des héritiers de Matthieu Bonafous au sénateur Vaïsse, Lyon, 8 février 1859.

Importance et traitement.

Importance matérielle :

En raison des aléas subis par le fonds Bonafous lors des déménagements successifs, il est malaisé de fournir un chiffre fiable quant à son importance matérielle actuelle, principalement pour les imprimés.

L'estimation des manuscrits est en effet facilitée par le fait qu'ils ont été entrés en deux grands blocs dans une série unique. Le premier bloc de manuscrits a été inventorié au milieu des années 1920 et le second en 1961, année où l'on intégra de nombreux autres manuscrits provenant du Palais des Arts. Ils sont conservés sous 50 cotes (Ms 5 371-5 385 ; Ms 6 027-6 060 ; Ms 6 136 ; Ms 6 172 ; Ms 6 700). Ces documents ont fait l'objet d'un bref inventaire par André Brochier. Il y manque toutefois les 14 premières cotes.

Au moment du don, le nombre approximatif de volumes imprimés était de 6 288 volumes compris dans 29 caisses. Le rapport du Comité d'inspection des bibliothèques parle, dans son rapport de 1877, de 10 000 volumes.

Une estimation grossière à partir des registres d'inventaire et de vérifications en magasins donne un chiffre d'environ 5 900 documents. En effet, 4 830 documents du fonds Bonafous se retrouvent dans la série 300 000, dont 2 747 brochures (435 316 à 435 435 et 435 451 à 438 079) inventoriées en novembre 1926. Ces brochures n'ont pas été multipliées par 1,5 pour le calcul de l'estimation globale car il est probable que le format de ce type de publication se retrouve uniquement dans la série 300 000.

La différence entre l'estimation des documents actuellement en magasin et le volume d'ouvrages donnés s'explique en partie par les éliminations qui eurent lieu lors du déménagement de 1912 où les ouvrages déjà présents à la Bibliothèque du Lycée ne furent pas entrés.

Importance qualitative :

24 ouvrages provenant des collections de Matthieu Bonafous sont conservés à la Réserve dans la série 300 000, ce qui correspond à une proportion d'environ 0,5%.

Traitement bibliographique :

A l'instar des collections Lambert, Prunelle et Rougnard, la donation Bonafous bénéficia d'une cotation propre et d'une salle rassemblant l'ensemble des documents imprimés et manuscrits la composant, ainsi que l'avaient

souhaité les donateurs. Il s'agissait de la principale salle de la bibliothèque ainsi décrite en 1877 : donnant « (...) sur la place des Terraux, où elle est éclairée par quatre fenêtres, [la salle] est aménagée avec de belles boiseries, qui sont dues au dessin de l'architecte en chef de la ville, Desjardins, et auxquelles la famille Bonafous a contribué pour une somme de 10 000 fr. Le portrait de Bonafous par Bonnefond décore l'extrémité orientale de cette salle. ». Deux inscriptions rappelaient par ailleurs la double libéralité des héritiers de l'agronome.

Contrairement aux collections Lambert et Rougnard, le fonds Bonafous n'a pas fait l'objet d'un catalogage propre lors de son entrée au Palais des Arts. Néanmoins, la mention de provenance des documents figurait systématiquement sur le catalogue général manuscrit du Palais des Arts, catalogue tenu sous forme de registre.

De 1862 à 1871, une somme annuelle d'environ 1 000 francs fut prise sur le legs Richard pour continuer les abonnements à certains périodiques des collections Bonafous et Thiollière.

Le fonds Bonafous eut beaucoup à souffrir du déménagement de 1912 et fut assurément le moins bien traité de tous ceux provenant du Palais des Arts. Outre la séparation des imprimés selon leur format, les documents du fonds Bonafous ne furent pas entrés en deux ou trois gros « blocs » dans les séries de cotes, mais toujours par quelques ouvrages à la fois, et ce à la différence des trois autres grands fonds du Palais des Arts. Cette dispersion considérable de la collection dans la cotation et dans les magasins rend très malaisée toute évaluation fine du nombre d'ouvrages provenant de la donation Bonafous et conservés actuellement par la bibliothèque.

Par ailleurs, toujours en 1912, certains ouvrages du fonds Bonafous dont les séries étaient incomplètes ou dont des exemplaires existaient déjà à la bibliothèque du Lycée, ne furent jamais inventoriés et furent entreposés dans les caves du Palais Saint-Jean. Parmi ces documents figurent cependant des textes que la bibliothèque ne possède pas par ailleurs. Transportés en l'état à la Part-Dieu, ils sont toujours en attente d'inventaire ou de traitement.

Marques de provenance :

Une estampille propre au fonds Bonafous fut réalisée lors de l'entrée de la collection à la bibliothèque du Palais des Arts. Elle fut normalement apposée sur tous les documents appartenant au fonds. On observe cependant que l'ensemble des 2 747 brochures de la collection ne fut pas estampillé.



Certains des ouvrages du fonds portent également l'*ex-libris* de Matthieu Bonafous ou d'autres membres de sa famille non identifiés.



MATTHIEU BONAFOUS.

Enfin, nombre des brochures reliées en recueils portent des dédicaces de la part des auteurs.

Titres ou documents remarquables :

- Recueils de dessins sur la culture du riz et sur la fabrication de la soie.
- 10 volumes manuscrits intitulés *Bibliotheca serica*, véritable bibliographie internationale des ouvrages imprimés traitant de sériciculture jusqu'en 1850.

Sources.

Sources manuscrites :

- AML, 77 WP 10 et 77 WP 11 : bibliothèque du Palais des Arts.

Bibliographie :

- BAUDRIER (Julien), GALLE (Léon), et POIDEBARD (William), *Armorial des bibliophiles du Lyonnais, Forez, Beaujolais et Dombes*, Lyon : Société des bibliophiles lyonnais, 1907, p. 56.
- BROCHIER (André), *Les fonds d'archives privées dans les bibliothèques. L'exemple de la Bibliothèque municipale de Lyon*, rapport de stage dactyl., Paris : Ecole nationale du patrimoine, 2001.
- BOUCHARD (L.), *Notice biographique sur le chevalier Matthieu de Bonafous*, Paris: Société impériale d'horticulture de Paris, 1853.
- *DBF*, t. 6, col. 901-902.
- DESPINE (Commandeur), « Eloge historique du chevalier Matthieu Bonafous lu à l'Académie royale d'agriculture de Turin dans sa séance du 5 février 1853 », dans *Annales de l'Académie royale d'agriculture de Turin*, t. 6.
- FOREST (Jules), *Eloge historique de Mathieu Bonafous*, Lyon : Aimé Vingtrinier, 1860.
- « Mathieu Bonafous », dans *Revue du Lyonnais*, t. IV, 1852, p. 240.
- ROUX (Claudius), *Les lettres de J.-B. Balbis et le fonds Bonafous à la bibliothèque de Lyon*, Association française pour l'avancement des sciences, 1926.

BRUN

Éléments biographiques.

Nom :

Xavier Brun.

Éléments biographiques :

Xavier Brun était professeur honoraire au lycée de Lyon.

Entrée de la libéralité dans les collections de la bibliothèque.

Type de libéralité et date :

Don,
1945.

Déroulement de la libéralité :

Très peu d'informations ont été retrouvées à propos de cette libéralité. Au mois de février 1945, Xavier Brun proposa à Henry Joly de donner sa bibliothèque portant sur l'histoire de la Franche-Comté. Joly accepta le don et confia à son adjointe, mademoiselle Picornot, les modalités pratiques de prise en charge de cette collection.

Importance et traitement.

Importance matérielle :

Le nombre d'ouvrages donnés est de 253 dans la série 300 000, soit un total d'environ 380 documents.

Importance qualitative :

Aucun des ouvrages du fonds Brun n'est conservé à la Réserve.

Traitement bibliographique :

Les ouvrages ont été inventoriés et catalogués au mois de juillet 1945.

Marque de provenance :

Ex-dono manuscrit de la main du bibliothécaire.

Sources.

Sources manuscrites :

- AML, 177 WP 67 : dons faits à la bibliothèque, 1939-1947.

CHARAVAY

Éléments biographiques.

Nom :

Etienne Charavay (Paris, 17/04/1848-*id.* 02/10/1899).

Noël Charavay, frère du précédent.

Éléments biographiques :

Etienne et Noël Charavay sont les fils de Jacques Charavay (Lyon, 08/08/1809-Levallois-Perret, 23/04/1867) qui, après avoir acheté une étude d'huissier et commencé à collectionner des livres rares, des manuscrits et des autographes, devint libraire, s'installa à Paris où il commença en 1843 à vendre des autographes aux enchères.

Etienne Charavay, qui présentait son père comme le « créateur de la science des autographes », prit sa succession. Après l'obtention du diplôme d'archiviste-paléographe, il devint expert en livre ancien et dirigea plusieurs ventes prestigieuses dont celles de Yéméniz et de Brunet en 1868. Il rédigea de nombreux catalogues et se lança en 1881 dans la publication de *La révolution française* et d'études biographiques sur plusieurs généraux. Il assura également la publication de la revue *l'Amateur d'autographes* et fonda la *Revue des documents historiques*. En 1894 il céda son cabinet d'autographes à son jeune frère Noël et se consacra à la Ligue de l'enseignement dont il fut le secrétaire général.

Entrée de la libéralité dans les collections de la bibliothèque.

Type de libéralité et date :

Don.

Novembre 1891 et décembre 1899.

Bibliothèque bénéficiaire :

Il semble que dans un premier temps la municipalité ait proposé à Etienne Charavay de confier ces documents à la bibliothèque du Palais des Arts, ce que le donateur approuve par sa lettre du 25 novembre 1891.

Toutefois, dans l'avis qu'il adresse au maire le 8 décembre 1891, Exupère Caillemer, président de la Commission d'inspection des bibliothèques, proposa de rapprocher le don Charavay des papiers donnés par Henry Morin-Pons un an auparavant. C'est ainsi que le don Charavay profita à la Bibliothèque du Lycée.

La deuxième libéralité intervenue après la mort d'Etienne Charavay fut directement adressée à la Bibliothèque du Lycée.

Déroulement de la libéralité :

Les documents donnés par Etienne Charavay avaient pour origine la collection constituée par son père en vue d'un don à la ville de Lyon. Dans une lettre au maire de Lyon en date du 25 novembre 1891, il indiqua que ce fonds « comprend trois divisions :

- Personnes nés à Lyon ou dans le département du Rhône,
- Personnes se rapportant au Lyonnais par leurs fonctions (gouverneurs, archevêques, députés, maires, etc.)
- Documents sur le Lyonnais, principalement pendant l'époque révolutionnaire. ⁹»

Il semble qu'Etienne Charavay était un proche d'Antoine Gailleton car le même jour il lui adressa une lettre non officielle au ton plus libre.

Le 28 novembre 1891, Gailleton remercia le donateur et sollicita l'avis du Comité d'inspection des bibliothèques en vue d'une délibération au Conseil municipal.

Cet avis, transmis par Caillemer le 8 décembre, fut bien évidemment favorable à une acceptation du don. Il y était notamment indiqué que « rapprochés des pièces que M. Morin-Pons, président de l'Académie de Lyon, a données à la bibliothèque en 1890, les quinze cents documents offerts par M. Charavay composeront un véritable Cabinet des titres, que de nombreuses donations enrichiront successivement, avec grand profit pour les sciences historiques. » Les conditions posées par le donateur étaient jugées acceptables.

Le Conseil municipal suivit cet avis et accepta le don lors de sa séance du 8 décembre 1891.

Huit ans plus tard, en décembre 1899, la veuve et le frère d'Etienne Charavay complétèrent ce premier don par l'envoi de deux colis postaux

⁹ AML, 87 WP 3 : lettre d'Etienne Charavay au maire de Lyon, Paris, 25 novembre 1891.

comprenant toutes les pièces sur Lyon qu'ils avaient trouvées dans les papiers du donateur primitif.

Conditions posées par le donateur :

- Etienne Charavay exprima dans sa lettre au maire de Lyon le désir que cette collection « soit conservée dans un des dépôts publics de Lyon et qu'elle forme un fonds particulier sous le nom de fonds ou collection Charavay. »
- Il précisa qu'il se « réserve seulement la faculté de l'augmenter de tous les documents qu'[il] pourra [s]e procurer à l'avenir ».
- Il souhaita rester le conservateur honoraire de ce fonds jusqu'à sa mort.
- Il autorisa, la distraction de certaines pièces en vue de leur exposition « (...) à la seule condition d'y être remplacées par des fiches et de porter dans les vitrines la mention d'origine. »
- Charavay souligna enfin la nécessité, « pour éviter toute dilapidation, d'estampiller toutes les pièces. ¹⁰»

Importance et traitement.

Importance matérielle :

1 010 cotes pour les recueils d'autographes.

149 cotes pour les autres manuscrits.

Traitement bibliographique :

Les documents composant le don d'Etienne Charavay ont préalablement été organisés par Etienne Charavay en trois séries puis classés alphabétiquement pour les autographes.

Le traitement appliqué aux documents une fois arrivés à la bibliothèque n'a pas entièrement respecté les trois sections primitives puisque les autographes sont répartis entre d'une part les autographes lyonnais (Charavay 1-920), et d'autre part les autographes d'ordre général (Charavay 921-1 010).

Par ailleurs, seuls les autographes bénéficièrent d'une cotation particulière comportant le nom du donateur. Ils ont fait l'objet d'un catalogue

¹⁰ *Idem.*

particulier par le bibliothécaire Félix Desvernay dans le *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques de France* (t. 42, 1904, p. 185-278).

Les documents autres que les autographes ont été intégrés dans la série générale des manuscrits et portent les cotes Ms 2 284-2 333. Ils ont également été catalogué par Félix Desvernay dans le même volume du *Catalogue général des manuscrits* (p. 144-183).

Il convient enfin de signaler qu'une description sommaire des dons Charavay a été réalisée en 2001, par André Brochier.

Conditions de conservation :

Concernant le mode de conservation de la collection donnée, le Comité d'inspection des bibliothèques proposa le 8 décembre, après concertation avec le donateur, la réalisation d'un meuble de deux mètres sur un, afin d'y renfermer l'ensemble de la collection.

Il semble que ce meuble ait été réalisé sur les ordres du maire, mais il fut vraisemblablement délaissé lors du déménagement de la bibliothèque en 1912 ou lors du déménagement de 1971-72.

La collection d'autographes se présente aujourd'hui sous la forme de 49 volumes reliés alors que le catalogue général des manuscrits de 1904 décrit les documents pièce par pièce sans mentionner un quelconque rassemblement sous forme de recueils.

Marque de provenance :

La provenance des autographes est comprise dans la cote elle-même.

La provenance des autres documents est indiquée dans le *Catalogue général des manuscrits*.

Sources.

Sources manuscrites :

- AML, 87 WP 3 : bibliothèques de Lyon, documents divers.

Bibliographie :

- *DBF*, t. 8, col. 466-467.
- BROCHIER (André), Les fonds d'archives privées dans les bibliothèques. L'exemple de la Bibliothèque municipale de Lyon, rapport de stage dactyl., Ecole nationale du patrimoine, 2001.

CHAUSSON

Éléments biographiques.

Nom :

Madame Ernest Chausson, née Jeanne Escudier.

Adresse :

Paris, avenue de Tokyo.

Éléments biographiques :

Madame Chausson est la femme d'Ernest-Amédée Chausson (Paris, 21/01/1855-Limay, 10/06/1899) qu'elle épousa en 1883.

Issu de la bourgeoisie parisienne, Ernest Chausson fut confié à un précepteur, Brethous-Lafargue, qui l'introduisit dans les salons littéraires ou musicaux parisiens comme celui de madame Jobert et surtout celui de madame Berthe Saint-Cyr de Rayssac. Dans ce dernier il rencontra des artistes avec lesquels il se lia d'amitié et qui influencèrent son œuvre : les peintres Fantin-Latour, Odilon Redon, Paul Chenavard, le compositeur Vincent d'Indy...

Il fut élève au conservatoire de Paris en 1880 et suivit les classes de Massenet et César Franck.

Il composa des concerts, de nombreuses mélodies et s'illustra principalement par sa musique de chambre. Secrétaire de la Société nationale de musique pendant dix ans, il perdit la vie en pleine maturité dans un accident.

Entrée de la libéralité dans les collections de la bibliothèque.

Type de libéralité et date :

Don.

1937.

Déroulement de la libéralité :

Madame Chausson était une connaissance du conservateur Henry Joly qui précisa qu'une profonde affection le liait à cette famille.

Cette libéralité prit la forme d'un don manuel lors d'une visite faite par Henry Joly à Paris. C'est dans son salon de l'avenue de Tokyo que la donatrice exprima ses volontés quant aux conditions de consultation de ce journal.

Il apparaît que la venue de ce journal dans les collections de la Bibliothèque de Lyon est à mettre en relation avec la constitution d'un fonds consacré à l'occultisme. En effet, madame de Rayssac était une proche de l'abbé Lacuria qui fréquentait son salon et dont la figure apparaît à plusieurs reprises dans le journal.

Conditions posées par le donateur :

La donatrice semblait soucieuse de veiller à ce qu'un certain délai de non-communication fût respecté. Ainsi, dans une lettre adressée à un chercheur souhaitant consulter le journal, Henry Joly affirma que « (...) madame Chausson était très préoccupée que des étrangers ne lussent pas et publiassent pas certains passages de la fin du journal où madame de Rayssac jugeait très sévèrement une parente très proche de madame Chausson, sa belle-sœur encore en vie, la veuve du peintre Henri Lerolle. Elle avait même hésité à enlever du journal ces pages avant de le donner à la bibliothèque. C'est pour cela qu'elle désirait que le journal, non seulement ne fût pas publié, mais même pas communiqué avant un certain nombre d'années, nombre qu'elle n'avait – je le reconnais volontiers – pas spécifié. ¹¹»

Importance et traitement.

Importance matérielle :

Trois volumes cotés Ms 5 649 pour le journal de madame de Rayssac.

Un volume coté Ms 5 649 bis pour le journal d'Ernest Chausson.

Traitement bibliographique :

Ces quatre volumes ont été inscrits à l'inventaire dactylographié des manuscrits de la Bibliothèque Municipale. Ils ont également été microfilmés.

¹¹ AML, 177 WP 30 : lettre d'Henry Joly à monsieur Grimmer, Lyon, 17 juin 1937.

Sources.

Sources manuscrites :

- AML, 177 WP 30 : correspondance générale de la bibliothèque, 1936-1937.

Bibliographie :

- *DBF*, t. 8, col. 888-889.

CHENAVARD

Éléments biographiques.

Nom :

Antoine-Marie Chenavard (Lyon, 04/03/1787-*id.* 29/12/1883).

Éléments biographiques :

Architecte et archéologue, Antoine Chenavard commença sa carrière artistique à dix-sept ans en se rendant à Paris en 1804. où il fut élève de Barthélémy Vignon et fréquenta l'école des Beaux-Arts en 1809. Il fut nommé architecte en chef du département du Rhône en 1818 après un premier séjour en Italie. Il conserva ce poste jusqu'en 1850 et dirigea à ce titre la restauration de l'école vétérinaire, l'édification du grand théâtre de Lyon (1828-1831), la restauration de la cathédrale de Belley (1836-1848) ou celle de l'église d'Oyonnax (1839).

Il réalisa en 1843-1844 un second voyage en Italie, en Grèce et en Asie Mineure duquel il tira, en 1846, un *Voyage en Grèce et dans le Levant* et des *Vues d'Italie, de Sicile et d'Istrie*.

Titulaire de la chaire d'architecture de l'école des beaux-arts de Lyon de 1823 à 1861, il publia de nombreux articles portant sur l'archéologie et l'histoire.

Entrée de la libéralité dans les collections de la bibliothèque.

Type de libéralité et date :

Legs.

1884.

Acte notarié :

Testament du 17 février 1882 déposé chez maître Mestrallet, notaire à Lyon.

Bibliothèque bénéficiaire :

Bibliothèque du Palais des Arts.

Déroulement de la libéralité :

Informé par maître Mestrallet des dispositions testamentaires d'Antoine Chenavard stipulant qu'il léguait « (...) à la ville de Lyon les planches en cuivre de tous les ouvrages par lui publiés, et pour être déposés à la bibliothèque du Palais des Arts, les deux volumes de ses dessins originaux de son dernier voyage en Grèce et dans le Levant », le maire écrivit le 9 mai 1884 à Josephin Souлары, bibliothécaire inspecteur du Palais des Arts afin de recueillir son avis sur la valeur d'une telle libéralité.

Souлары répond le 13 mai en établissant une distinction entre les travaux de Chenavard portant sur l'architecture et ceux relevant de l'imagination. Selon lui, les œuvres du premier groupe font apparaître en Chenavard un artiste « (...) classique rigoureux, tout imprégné de l'influx grec, qui a traversé les audaces du romantisme et les écarts du goût moderne sans y jamais sacrifier, et dont la physionomie apparaîtra toujours, quelles que puissent être les variations de l'art architectural, avec le caractère austère et magistral des grandes figures du temps passé (...) ». L'opinion de Souлары est plus nuancée concernant les œuvres du second groupe pour lesquelles « (...) on ne peut dissimuler qu'en ces œuvres de sa vieillesse, l'exécution n'a pas toujours servi très heureusement l'inspiration (...) ¹²».

Le Conseil municipal accepta le legs par une délibération du 21 août 1884 qui fut approuvée par le préfet du Rhône le 11 septembre 1884.

Estimation de la valeur de la libéralité :

Dans son rapport du 13 mai 1884, Souлары estima la valeur du legs fait par Antoine Chenavard à 12 000 ou 15 000 francs au minimum.

Un peu plus d'un mois plus tard il adressa une nouvelle lettre au maire par laquelle il se ravisa et précisa que « (...) le chiffre d'évaluation porté dans [s]on rapport ne doit être considéré que comme un élément destiné à justifier cette acceptation par la ville, mais non comme une base des droits d'enregistrement à payer par elle. ¹³».

La nouvelle estimation proposée se situait aux alentours de 6 000-7 000 francs, somme jugée raisonnable par Souлары en regard des intérêts du fisc.

¹² AML, 177 WP 2 : lettre de Joséphin Souлары au maire de Lyon, Lyon, 13 mai 1884.

¹³ *Ibid.* : lettre de Joséphin Souлары au maire, Lyon, 27 juin 1884.

Finalement, un rapport au maire daté d'octobre 1884 indiqua que la valeur du legs déclarée par l'héritier pour la part revenant à la ville fut de 500 francs¹⁴.

Importance et traitement.

Importance matérielle :

A l'origine ont été remis à M. Saint-Lager, directeur de la Bibliothèque du Palais des Arts, les documents suivants :

- Deux volumes in-folio de dessins ayant servi à la composition de l'ouvrage intitulé : *Voyage en Grèce et dans le Levant*.
- Un volume de dessins ayant servi à la publication de l'ouvrage intitulé : *Antiquités et théâtres*.
- Les ardoises des compositions historiques *Les poètes, Ossian, fontaines*.
- Six caisses de planches en cuivre des dessins reproduits dans les ouvrages de M. Chenavard.

Il ne semble pas que la bibliothèque ait conservé les ardoises et les caisses contenant les plaques de cuivre. Il est fort probable qu'elles restèrent au Palais des Arts en 1912 ou qu'elles aient été comprises dans les échanges entre la bibliothèque et le musée survenus au début des années 1960.

La bibliothèque conserve donc encore un volume sur les théâtres antiques (Ms 6 393) inventorié le 10 janvier 1978 comme étant précédemment placé parmi les imprimés sous la cote 28 481.

Les deux volumes concernant le voyage en Grèce et en Orient sont conservés sous la cote Ms 6 868. Ils ont été inventoriés le 12 septembre 1994 avec leur mention de provenance du Palais des Arts.

Il est intéressant de noter que la bibliothèque acquit le 17 décembre 1985 pour la somme de 8 000 francs un volume de calques et de lithographies formant le supplément des deux volumes légués en 1884.

Traitement bibliographique :

Les trois volumes ont été catalogués sur fiches.

¹⁴ *Ibid.* : lettre de Joséphin Souлары au maire, Lyon, 13 octobre 1884.

Marque de provenance :

Il n'y a pas de mention spécifique indiquant que ces trois volumes proviennent du legs Antoine Chenavard dont la bibliothèque possède par ailleurs d'autres recueils de dessins originaux.

Sources.Sources manuscrites :

- AML, 177 WP 2 : correspondance de la bibliothèque, 1867-1891.

Bibliographie :

- AUDIN (Marius), VIAL (Eugène), *Dictionnaire des artistes et ouvriers d'art du Lyonnais*, Paris : Bibliothèque d'art et d'archéologie, 1918-1919, t. 1, p. 180-181,
- *DBF*, t. 8, col. 977-978.

COGORDAN

Éléments biographiques.

Nom :

Sabine Cogordan.

Éléments biographiques :

Les livres donnés par Sabine Cogordan appartenaient à son père, G. Cogordan. L'identification proposée pour ce dernier n'est pas sûre car aucun élément biographique le concernant n'est donné dans la correspondance échangée avec la bibliothèque

Il pourrait s'agir de François-Georges Cogordan (Lyon, 16/05/1849-Paris, 21/03/1904) qui, après avoir passé sa licence de droit entra, en 1874, au service du contentieux du ministère des Affaires Étrangères. Après avoir rejoint la direction politique, il effectua plusieurs missions en Asie en 1885 et 1886 et devint chef de cabinet de Ribot en 1890. En 1894 il fut nommé consul général au Caire et, à son retour en 1902, occupa pendant une année les fonctions de directeur politique du ministère. Il mourut en 1904 en laissant une seule fille qui épousa le comte de Croizier. (mort avant 1929).

Entrée de la libéralité dans les collections de la bibliothèque.

Type de libéralité et date :

Don.

1931.

Déroulement de la libéralité :

Le don Cogordan a été réalisé par Sabine Cogordan, fille de G. Cogordan. Par une lettre du 19 avril 1931 adressée au président Herriot, elle exprimait le vœu de faire don de ces 250 ouvrages ayant appartenu à son père et qui avaient été légués à ce dernier par son cousin, l'écrivain lyonnais Clair Tisseur, également connu sous le nom de Nizier de Puitspelu (1825-1894).

L'envoi des livres à la bibliothèque s'est fait assez rapidement puisque le 25 juin Henry Joly informait la donatrice de l'avancement du traitement des ouvrages. Il précisa que la plupart des livres donnés figuraient déjà dans les collections de la bibliothèque, mais qu'en raison de leur très bon état de conservation « (...) ils remplaceront très avantageusement les volumes anciens, qu'une longue et fréquente consultation a mis bien souvent hors d'usage. ¹⁵»

Condition posée par la donatrice :

Sabine Cogordan exprima le souhait que le nom de son père fût indiqué sur chacun des ouvrages donnés. Henry Joly s'empressa de lui donner satisfaction : « Tous [les ouvrages] ont été estampillés avec un tampon que j'ai fait faire, comme je vous l'avais promis, et portent les mots : 'Don en souvenir de M. Cogordan'. Je vous envoie du reste ci-jointe l'empreinte de ce tampon. ¹⁶»

Importance et traitement.

Importance matérielle :

Dans sa lettre du 19 avril 1931, Sabine Cogordan estimait le nombre d'ouvrages donnés à environ 250.

La majeure partie du don figure sous les cotes 442 770 à 443 175, ce qui représente 405 documents. Parmi eux, 204 sont des brochures reliées sous forme de recueils. Il convient enfin de mentionner un manuscrit sur le dialecte lyonnais (Ms 5 429).

La majorité des ouvrages sont postérieurs à 1820 et concernent l'histoire de Lyon et de son dialecte. Six sont antérieurs à cette date.

Importance qualitative :

Aucun des livres donnés ne se trouve à la Réserve dans la série 300 000.

Traitement bibliographique :

Les ouvrages ont été reçus au mois de juin 1931 et intégrés aux collections de la bibliothèque à l'été 1931. Neuf autres ouvrages l'ont été vers

¹⁵ AML, 177 WP 66 : lettre d'Henry Joly à Sabine Cogordan, Lyon, 25 juin 1931.

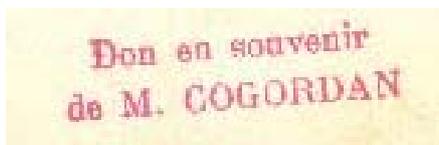
¹⁶ *Idem*.

le mois de mai 1934. Les recueils de brochures ont été réalisés par la bibliothèque.

Marque de provenance :

Un tampon comportant la mention « Don en souvenir de M. Cogordan » a été réalisé et apposé sur tous les ouvrages donnés.

La plupart de ces ouvrages ayant appartenu à Clair Tisseur, des dédicaces à son nom figurent sur de nombreux exemplaires.



Sources.

Sources manuscrites :

- AML, 177 WP 66 : correspondance concernant les dons, 1931-1932.

Bibliographie :

- *DBF*, t. 9, col. 134.

DES GUIDI

Eléments biographiques.

Nom :

Sébastien Des Guidi (Caserte, 05/04/1769-Lyon, 27/05/1863).

Adresse :

14 rue Saint-Dominique.

Eléments biographiques :

Né au château de Guardia Sanframondi dans le royaume de Naples, le comte Sébastien-Gaétan-Salvador-Maxime Des Guidi s'engagea, lors de la propagation des idées révolutionnaires, dans le parti libéral. Il commanda un détachement de la garde civile en janvier 1799 lors du siège de Naples. Etant parvenu à s'échapper de justesse de la ville après sa reprise par l'amiral Napier et le cardinal Ruffo en juillet 1799, Sébastien Des Guidi vint en France et tout d'abord à Lyon où sa logeuse lui fit rencontrer le père d'Aimé Vingtrinier avec lequel il se lia d'amitié. Puis il partit enseigner les mathématiques au collège de Privas de 1801 à 1803.

Après avoir épousé Lucrece Chion, de Crest, en 1804, il occupa plusieurs fonctions d'enseignement et d'inspection au sein des universités de Marseille, Grenoble et Metz. A cinquante-deux ans, en 1820, il obtint son doctorat de médecine à Strasbourg et fut nommé inspecteur de l'université de Lyon.

De 1821 à 1828 il résida à nouveau à Naples où il devint un ardent partisan de l'homéopathie, ayant pu observer les résultats de cette thérapeutique sur son épouse. Souffrant d'une maladie réputée incurable, elle fut soignée à Pouzzoles par le docteur Romani, disciple de Hahnemann.

Des Guidi revint à Lyon en 1829 avec l'ambition d'introduire l'homéopathie en France. Il avait alors soixante et un ans. De 1830 à 1852, il consacra son quotidien au soin bénévole des malades et à la propagation de l'homéopathie. Il publia de nombreuses brochures à cet effet et traduisit un ouvrage de Samuel Hahnemann, fondateur de la discipline. Il réunit dès 1833 une assemblée homéopathique et contribua à la fondation du premier hôpital

homéopathique à Paris (actif de 1847 à 1862), et d'un autre à Genève (créée en 1856). A sa mort, la France comptait 500 médecins homéopathes.

Entrée de la libéralité dans les collections de la bibliothèque.

Type de libéralité et date :

Legs.

1863 (décès de Sébastien Des Guidi) et 1868 (décès de Lucrece Chion).

Acte notarié :

Sébastien Des Guidi : Testament du 10 mars 1860 déposé chez maître Démophile Laforest.

Lucrece Chion : Testament et codicille du 22 septembre 1866 déposés chez maître Mathieu Thomasset.

Bibliothèque bénéficiaire :

Bibliothèque du Palais des Arts à l'origine, puis Bibliothèque du Lycée après 1882.

Déroulement de la libéralité :

Si par son testament datant de mars 1860, Sébastien Des Guidi donnait à la ville de Lyon plusieurs objets d'art et, en huitième position, sa bibliothèque, il laissa l'usufruit de tous ses biens mobiliers et immobiliers à son épouse, Lucrece Chion. Il institua par ailleurs comme ses légataires universels ses trois neveux, Andrea, François et Nicole Des Guidi.

A la mort de la veuve Des Guidi le 21 janvier 1868, il apparut qu'en plus de léguer la bibliothèque de son mari, elle faisait également don d'un portrait. Une visite fut réalisée au domicile de la défunte dès le mois de mars, et la levée des scellés sur la bibliothèque eut lieu le 18 juin 1868. Les ouvrages contenus dans 14 caisses furent déposés au musée archéologique les 18 et 19 juin 1868. Le conservateur, Martin d'Aussigny en dressa alors un inventaire sommaire.

Des problèmes survinrent quant à l'obtention du consentement de délivrance du legs par les héritiers de Lucrece Chion. Un séquestre judiciaire fut désigné et les ouvrages et œuvres d'art furent simplement considérés comme déposés au Palais des Arts. Il semble que ces difficultés aient été liées

à la condition posée par la testatrice. En effet, lorsqu'en 1872 le maire souhaita obtenir des renseignements devant permettre de régler la question, Martin d'Aussigny, conservateur des musées de la ville, expliqua qu'il semblait matériellement difficile de conserver dans la même pièce la bibliothèque, le portrait et les bustes légués.

En 1877, neuf ans après la mort de madame Des Guidi, les caisses étaient toujours conservées au musée archéologique « à cause du défaut des formalités nécessaires à la prise de possession ».

L'année suivante la préfecture et la mairie, souhaitant trouver une issue favorable à cette situation, essayèrent d'obtenir la levée du séquestre par les héritiers napolitains du comte. François Des Guidi, reçu le 7 mars 1878 par le consul de France à Naples, refusa car « Il a toujours ignoré que ces objets avaient été, postérieurement à leur remise, sans doute, placés sous séquestre, et il ne saurait donner main-levée d'une opposition à laquelle il est complètement étranger, et dont il ne connaît ni l'origine, ni le motif. ¹⁷»

Quatre années plus tard, la salle où étaient entreposés les ouvrages devant accueillir les estampes et dessins donnés par Paul Chenavard à l'école des Beaux-Arts, Joséphin Soulyard proposa « (...) à défaut d'emplacement suffisant dans les dépendances de la bibliothèque du Palais des Arts, [de] faire transporter provisoirement ces caisses à la bibliothèque du Lycée dans une des salles libres qui formaient autrefois le logement du bibliothécaire. ¹⁸»

Après accord du maire, la bibliothèque Des Guidi rejoignit les quais du Rhône où elle resta en caisses pendant plus de vingt ans. Lors de son arrivée en 1904, Richard Cantinelli plaça ce fonds litigieux sous scellés et ce n'est qu'en 1910 qu'il incorpora l'ensemble des ouvrages légués au fonds général, le délai de quarante ans depuis la mort de Lucrece Chion ayant dû sembler raisonnable.

Conditions posées par le testateur :

Dans son testament de 1860, Sébastien Des Guidi émit le souhait suivant : « (...) Je désire que les tableaux, bronze, et groupe et bibliothèque que j'ai ci-dessus donnés à la ville de Lyon, soient placés par l'administration de cette ville, de manière qu'ils puissent toujours être distingués soit par leur

¹⁷ AML, 78 WP 8, lettre du consul général de France à Naples au préfet du Rhône, Naples, 7 mars 1878.

¹⁸ BML, archives non cotées : lettre de Joséphin Soulyard au maire, Lyon, 23 octobre 1882.

mérite intrinsèque, soit pour marquer la reconnaissance du testateur envers la ville de Lyon, sa bienfaitrice. (...) ¹⁹»

Dans son testament de 1866, Lucrèce Chion indiqua : « Je donne à la ville de Lyon le grand portrait de M. des Guidi, afin qu'il soit avec les livres et autres objets légués par mon mari, placé dans une salle spéciale s'il est possible ». Son codicille de la même date stipulait quant à lui : « J'ajoute au legs fait à la ville nos deux bustes en marbre, en supprimant les mots 's'il est possible' ²⁰».

Estimation de la valeur de la libéralité :

La préfecture du Rhône, exerçant alors la tutelle de l'administration municipale lyonnaise, demanda au mois de septembre 1863 une estimation de la valeur du legs à Charles Fraisse. Ce dernier se renseigna auprès d'Aimé Vingtrinier, alors directeur de la *Revue du Lyonnais*, qui fut le secrétaire du comte pendant six mois en 1840. Vingtrinier affirma que la valeur de cette bibliothèque « (...) est difficile à établir. Sur le marché de Lyon cette bibliothèque ne se vendrait pas 2 500 francs parce que les livres grecs et italiens qui enforment la plus grande richesse ne se vendent pas ici. Mais en réalité elle vaut plus de 4 500 à 5 000 francs. ²¹».

Importance et traitement.

Importance matérielle :

Léopold Niepce, dans son ouvrage sur les bibliothèques lyonnaises, évalua à 4 000 le nombre de volumes composant le fonds Des Guidi, en précisant que les ouvrages de mathématique et d'homéopathie composant la bibliothèque du médecin ne furent pas légués à la ville mais donnés à divers parents et amis²².

Il semble que le nombre d'ouvrages légués soit nettement moindre. En effet, suite au décès du comte Des Guidi, une estimation fut fournie en septembre 1863 par Aimé Vingtrinier qui avança le chiffre de 2 500 volumes.

Au mois de mai 1872, Martin d'Aussigny parlait d'environ 1 900 volumes dans une lettre adressée à la mairie.

¹⁹ AML, 78 WP 8 : testament du comte Sébastien Des Guidi, 10 mars 1860.

²⁰ AML, 78 WP 8 : lettre de Martin d'Aussigny au maire, Lyon, 16 mai 1872.

²¹ BML, archives non cotées : lettre de Charles Fraisse à la préfecture du Rhône, Lyon, 5 septembre 1863.

²² Léopold Niepce, *Les bibliothèques anciennes et modernes de Lyon*, Lyon : Henri Georg, 1876, p. 171-172.

Dans son rapport annuel d'activité, Richard Cantinelli indiqua qu'au cours de l'année 1910 avait été rédigé le catalogue du fonds Des Guidi comprenant 1 152 ouvrages²³. Il semble que ce dernier chiffre dût être retenu car il résulte d'un examen pièce par pièce de la collection.

Une grande partie des ouvrages se trouve dans la série 300 000 où ils ont été inventoriés en un seul bloc sous les cotes 380 036 à 381 000. Quasiment tous les ouvrages du legs sont antérieurs à 1802 et figurent dans les étages du silo dévolus au fonds ancien. Aucun manuscrit ne semble avoir fait partie de la libéralité.

Concernant les domaines couverts par la bibliothèque Des Guidi, et contrairement à une idée répandue, si on observe de nombreux ouvrages de sciences exactes, la médecine est assez faiblement représentée. La section des belles-lettres est la plus riche, plus particulièrement la littérature italienne et la philologie.

Importance qualitative :

67 ouvrages du legs Des Guidi sont conservés à la Réserve dans la série 300 000, ce qui représente une proportion d'environ 6,9 %.

Traitement bibliographique :

Un catalogue imprimé de la bibliothèque du comte Des Guidi avait été publié de son vivant. Aimé Vingtrinier, qui imprima le catalogue, portait un jugement sévère sur les notices de cet ouvrage qui, disait-il, « (...) ont été faites de la manière la plus incomplète, la plus déplorable (...) » par le secrétaire du comte et son domestique. Vingtrinier tenta de corriger certaines erreurs mais il n'a « (...) eu ni le temps ni la science de faire un travail exact et satisfaisant sur ces vieilles éditions (...) »²⁴. Il regrettait notamment que les notices ne donnassent pas d'indications quant à la valeur de certains exemplaires.

Les ouvrages du fonds Des Guidi furent transférés à la Bibliothèque du Lycée le 24 octobre 1882 et Aimé Vingtrinier souligna alors qu'il attendait un ordre du maire « (...) pour les cataloguer et les réunir aux autres ouvrages appartenant à la ville. »²⁵

²³ AML, 177 WP 4, fol. 159 : rapport d'activités de la bibliothèque, 6 janvier 1911.

²⁴ AML, 78 WP 8 : lettre d'Aimé Vingtrinier, Lyon, 28 mars 1868.

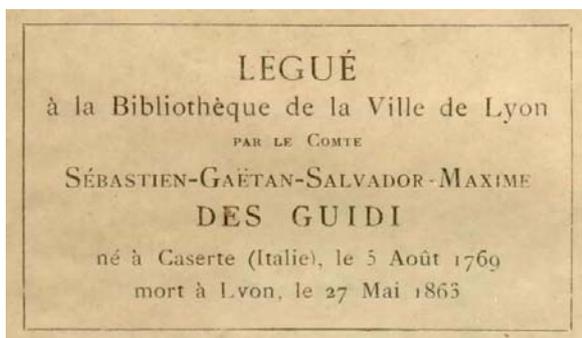
²⁵ AML, 177 WP 1 : correspondance de la Bibliothèque.

Ce catalogage ne fut réalisé qu'au cours de l'année 1910 par messieurs Magnien et Brossard qui inventorièrent l'ensemble des ouvrages et les cataloguèrent.

Marque de provenance :

Un *ex-legato* fut apposé au contreplat des ouvrages provenant de la libéralité du comte Des Guidi lors du traitement des ouvrages en 1910.

Richard Cantinelli se proposa également de donner le nom du donateur à l'une des salles de la future bibliothèque.



Titres ou documents remarquables :

Richard Cantinelli indiqua, dans une lettre adressée à Edouard Herriot le 15 octobre 1910, certains des exemplaires les plus précieux découverts au cours du catalogage des ouvrages légués par Des Guidi²⁶ :

- *Il Gentilhuomo del Mutio Justinopolitano...*, Venise, 1571, portant un ex-libris autographe de Felix Lope de Vega (Rés. 380 367),
- Giovanni Battista Ferrari, *L'Art de cultiver le jardin*, Rome, 1633 ayant appartenu au cardinal Barberino, plus tard Urbain VIII (Rés. 128 087).

Sources.

Sources manuscrites :

- AML 177 WP 9 : registre des lettres envoyées par la bibliothèque, septembre 1909-janvier 1911.
- BML, archives non cotées : dossier « Des Guidi ».

²⁶ AML, 177 WP 9, fol. 386-387 : lettre de Richard Cantinelli à Edouard Herriot, Lyon, 15 octobre 1910.

Bibliographie :

- *DBF*, t. 10, col. 1376.
- FOREST (Jules), *Biographie de Sébastien Gaëtan Salvadore Maxime comte Des Guidi*, Lyon: Aimé Vingtrinier, 1863.
- GALLAVARDIN, *Le comte Des Guidi, introducteur de l'homoeopathie en France*, Paris : librairie J.-B. Baillièrre, 1863.
- VINGTRINIER (Aimé), *Catalogue de la bibliothèque de M. le comte Sébastien des Guidi*, Lyon, 1864.
- VINGTRINIER (Aimé), « Le comte Sébastien Des Guidi », dans *Revue du Lyonnais*, t. XXVI, 1863, p. 492.

DUSEIGNEUR

Éléments biographiques.

Nom :

Raoul Duseigneur.

Éléments biographiques :

Raoul Duseigneur est le fils d'Edouard Duseigneur et de Louise Kléber. Son père fut élève du caricaturiste Rodolphe Töpffer et se consacra à l'étude du ver à soie pendant vingt ans. Il fut membre de la chambre de commerce de Lyon et donna une collection de cocons disparus au musée industriel de Lyon. Sa mère était issue de la famille papetière de Rives-sur-Fures.

Raoul Duseigneur fréquenta assidûment dans les années 1870 le « Cénacle » regroupant chez son frère Georges des écrivains, des artistes et des amateurs d'art. Il y fit notamment la connaissance de Prosper Holstein et de Jean-Baptiste Giraud. Il fut un collectionneur érudit, fervent d'archéologie et d'histoire de l'art et devint conservateur de la collection Spitzer.

A partir de 1890 il conseilla la marquise Arconati-Visconti dans la constitution de ses collections et se consacra à cette activité jusqu'à sa mort.

Entrée de la libéralité dans les collections de la bibliothèque.

Type de libéralité et date :

Legs, 1916.

Déroulement de la libéralité :

C'est Prosper Holstein, membre du Comité d'inspection des bibliothèques et ami de jeunesse de Raoul Duseigneur, qui, au début du mois d'avril 1916, avertit Richard Cantinelli de la libéralité dont devait bénéficier la bibliothèque de Lyon. Holstein, qui était également intéressé à cette succession, se proposa d'organiser l'expédition de cette collection complète des œuvres de Töpffer.

Holstein indiqua le 26 avril qu'il avait pris les dispositions nécessaires pour l'envoi des ouvrages légués et fit part à Cantinelli de la demande de renseignements émanant de la marquise Arconati-Visconti à propos des éditions de Rabelais et de Montaigne conservées à la Bibliothèque de Lyon.

Le bibliothécaire accusa réception le 5 mai 1916 des 25 volumes de Töpffer et d'un autre ouvrage sur le dessinateur suisse.

Importance et traitement.

Importance matérielle :

La lettre de Richard Cantinelli à Prosper Holstein mentionne « (...) 25 volumes ou albums de Töpffer, plus un ouvrage sur lui par Alondel (...) ».

L'inventaire réalisé vers 1920 mentionne 23 ouvrages, dont deux en deux volumes, portant les cotes Rés. 425 014 à Rés. 425 036.

Importance qualitative :

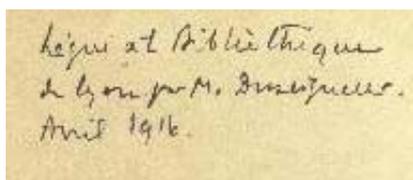
100 % des 23 documents du legs Duseigneur sont à la Réserve.

Traitement bibliographique :

Bien qu'arrivé à la bibliothèque une année avant le don Arconati-Visconti, le legs Duseigneur ne fut inventorié que bien plus tard, aux alentours de 1920.

Marque de provenance :

La plupart des ouvrages portent une dédicace à Edouard Duseigneur de la main de Töpffer. La seule marque de provenance figurant sur les ouvrages légués par Raoul Duseigneur est un *ex-legato* de la main du bibliothécaire Richard Cantinelli.



Sources.

Sources manuscrites :

- AML, 177 WP 12 : registre de lettres expédiées, juillet 1915-juillet 1916.
- AML, 177 WP 13 : correspondance de la bibliothèque, 1916-1917.

Bibliographie :

- PONCET (Marie-Thérèse), *Rives-sur-Fures*, Paris : Librairie Guénégaud, 1976.

DUVAND

Éléments biographiques.

Nom :

Jean Laurent dit Adrien Duvand (Lyon, 29/11/1848-Paris, 30/08/1907).

Éléments biographiques :

A la fin de ses études classiques, Adrien Duvand entra au *Courrier de Lyon* comme critique de théâtre, puis fut rédacteur à *Lyon-Journal* et rédacteur en chef de *La Vie Lyonnaise*.

Il exerça, à partir de 1869, la profession de journaliste à Saint-Étienne comme rédacteur en chef de *L'Eclaireur de Saint-Étienne* et y participa activement à la chute du Second Empire.

De retour à Lyon en 1871, il fonda *Le Petit Lyonnais* qui fut supprimé en 1877. Duvand se rendit alors à Paris où il créa *La Lanterne* et collabora à nombreux autres journaux. Il fut également vice-président de la Ligue de l'enseignement.

Entrée de la libéralité dans les collections de la bibliothèque.

Type de libéralité et date :

Legs.

1907-1908.

Bibliothèque bénéficiaire :

Bibliothèque du Lycée.

Déroulement de la libéralité :

Richard Cantinelli fut averti par une lettre de M. Monin du souhait exprimé par Adrien Duvand dans son testament de voir « ce qui pourra être conservé de ses papiers (...) remis à un dépôt public ». C'est en qualité d'exécuteur testamentaire que Monin s'adressa au bibliothécaire de la ville de Lyon en

raison du caractère local d'une partie de la correspondance conservée. Il indiqua également qu'il avait l'intention de retirer des dossiers les pièces intéressant d'autres villes. M. Monin proposa aussi d'envoyer un exemplaire du *Catalogue de la bibliothèque Coste* annoté et corrigé par Aimé Vingtrinier.

Dans une lettre au maire, Richard Cantinelli proposa l'acceptation de la libéralité en y mettant cependant certaines conditions : « Je pense qu'il convient, pour ne pas encombrer inutilement les collections de la bibliothèque, de n'accepter que les pièces intéressant Lyon, la bibliothèque se réservant même après réception de renvoyer à M. Monin les documents d'intérêt purement privé. ²⁷»

Dans la lettre de remerciements adressée à M. Monin, Cantinelli précisa que « (...) le défunt, avec qui [il] avai[t] eu l'occasion de causer quelques fois, [lui] avait chaque fois manifesté un très vif amour pour sa ville natale (...) ²⁸».

Il semble que M. Monin voulut se défaire rapidement des archives Duvand et il les fit parvenir à Lyon dès le 11 janvier 1908.

Importance et traitement.

Importance matérielle :

Dans sa lettre du 27 décembre 1907, M. Monin indiqua que « (...) les papiers Duvand, dans leur ensemble, tiennent en une vingtaine de cartons ; ce qui est ou paraît plus spécialement lyonnais en une douzaine, mais les liasses sont lâches, et leur format dépasse de beaucoup celui des lettres missives, leur principal contenu. ²⁹»

Par sa lettre du 11 janvier 1908 qui signalait l'envoi de la malle contenant les papiers Duvand, Monin précisa que tout papier jugé inutile pouvait être mis au rebut.

Aucune indication chiffrée concernant le volume du don ne figure dans les archives. Il y est cependant fait mention d'une « masse énorme de documents » et de « nombreux papiers ».

Il semble que les bibliothécaires successifs aient réalisé un important travail de tri puisqu'à l'heure actuelle, la bibliothèque ne conserve plus qu'une pochette cartonnée contenant quelques éléments de la correspondance

²⁷ AML, 177 WP 7, fol. 14-15: lettre de Richard Cantinelli au maire, Lyon, 3 janvier 1908.

²⁸ *Ibid.*, fol. 18: lettre de Richard Cantinelli à M. Monin, Lyon, 3 janvier 1908.

²⁹ BML, archives non cotées : lettre de M. Monin à Richard Cantinelli, Paris, 27 décembre 1907.

d'Adrien Duvand. Cette pochette et les papiers qu'elle contient ne sont pas inventoriés. Il s'agit essentiellement de pièces de correspondance reflétant l'activité de directeur de journal d'Adrien Duvand.

Traitement bibliographique :

A la réception de la malle contenant les papiers d'Adrien Duvand, Richard Cantinelli indiqua à M. Monin : « Je ne puis encore songer à classer et à étudier cette masse énorme de documents. Je compte m'en occuper l'été prochain, et, si vous le désirez, je vous instruirai alors du résultat de mon enquête. ³⁰».

Il semble que le classement de ces archives n'intervint pas du temps de Cantinelli puisqu'en 1928 Henri Joly, « en classant les nombreux papiers qui (...) sont venus du legs Adrien Duvand » trouva quelques liasses intéressant l'approvisionnement de Lyon en eau, liasses qu'il transmit à M. Chalumeau, ingénieur en chef de la ville³¹.

Les archives Duvand sont aujourd'hui très réduites et ne sont ni classées ni inventoriées. Elles sont conservées à la Réserve, épi B 32, travée F.

Sources.

Sources manuscrites :

- BML, archives non cotées : dossier « Duvand ».
- AML, 177 WP 7 : registre des lettres envoyées par la bibliothèque, décembre 1907-juillet 1909.
- AML, 177 WP 8 : recueil de lettres expédiées, 1908.
- AML, 177 WP 24 : correspondance de la bibliothèque, 1928.

Bibliographie :

- *DBF*, t. 12, col. 1006.

³⁰ AML, 177 WP 7, fol. 74: lettre de Richard Cantinelli à M. Monin, Lyon, 21 janvier 1908.

³¹ AML, 177 WP 24 : lettre de Henry Joly à M. Chalumeau, Lyon, 7 mars 1928.

FARGE (Bibliothèque espérantiste).

Éléments biographiques.

Nom :

Madame Farge.

Adresse :

1 rue Hyppolite Flandrin

Éléments biographiques :

Aucun renseignement biographique n'a été retrouvé sur la donatrice.

Entrée de la libéralité dans les collections de la bibliothèque.

Type de libéralité et date :

Don, 1939.

Déroulement de la libéralité :

Le don manuel de la bibliothèque espérantiste de madame Farge n'a laissé d'autre trace que les remerciements à elle adressés par le conservateur Henry Joly³².

Une lettre adressée à Joly en décembre 1940 par Richard Levin, ardent propagateur de l'espéranto à Lyon dans les années 1930, permet de déterminer l'origine de ce fonds qui constituait la bibliothèque du premier groupe espérantiste de Lyon fondé en 1902.

Importance et traitement.

Importance matérielle :

La bibliothèque espérantiste léguée comprend 753 ouvrages datant de la fin du XIX^e siècle et du début du XX^e siècle.

³² AML, 177 WP 34 : lettre d'Henry Joly à madame Farge, Lyon, 22 mai 1939.

Importance qualitative :

Aucun des ouvrages donnés n'est conservé à la Réserve.

Traitement bibliographique :

Henry Joly indiqua à madame Farge que les livres et brochures léguées étaient en cours de classement au mois de mai 1939.

Il semble cependant que les troubles liés à la guerre aient empêché la réalisation de ce travail. Au mois de décembre 1940, Richard Levin, vice-président du Cercle Espérantiste Universitaire de Lyon, proposa à Henry Joly les services d'un des membres de l'association, André Védrine, afin d' « établir, sur un cahier spécial, un catalogue complet et détaillé des ouvrages (...) ³³».

La réponse du conservateur était favorable à cette proposition. Henry Joly précisa que « La désorganisation entraînée par la mobilisation ne [lui] a pas permis encore de faire inventorier ce legs, pour lequel une série de cotes avait été réservée à l'inventaire général (...) ³⁴». Cependant, avant tout catalogage, il fallait que chaque ouvrage fût « entré », c'est-à-dire estampillé et coté. Il se proposa de reprendre contact avec M. Védrine une fois cette opération effectuée.

Ce projet ne se réalisa manifestement pas de cette manière puisque que l'inventaire dactylographié des ouvrages donnés ne fut réalisé qu'en 1980, une fois qu'André Védrine avait atteint l'âge de la retraite.

Sources.Sources manuscrites :

- AML, 177 WP 34 : correspondance avec la mairie, 1940-1942

Bibliographie :

- *Catalogue des livres ayant appartenu au premier groupe espérantiste de Lyon et déposés à la Bibliothèque Municipale de Lyon*, Lyon : Société espérantiste de Lyon, dactyl., 1980.
- VÉDRINE (André), *Cent ans d'espéranto en Saône-et-Loire et dans la région Rhône-Alpes 1895-1995*, Lyon, chez l'auteur, 1996.

³³ AML, 177 WP 34 : lettre de Richard Levin à Henry Joly, Lyon, 26 décembre 1940.

³⁴ AML, 177 WP 34 : lettre d'Henry Joly à Richard Levin, Lyon, 30 décembre 1940.

FAROUD

Éléments biographiques.

Nom :

Emile Faroud.

Adresse :

4 rue Jangot.

Éléments biographiques :

Aucun renseignement biographique n'a été retrouvé sur le donateur.

Entrée de la libéralité dans les collections de la bibliothèque.

Type de libéralité et date :

Legs.

1933-1934.

Acte notarié :

Testament du 4 octobre 1933 déposé chez maître Ravier, notaire à Lyon.

Déroulement de la libéralité :

Emile Faroud indiqua dans son testament qu'il léguait l'ensemble de sa bibliothèque à la ville de Lyon afin que les ouvrages la composant fussent placés dans une bibliothèque publique ou une mairie.

Henry Joly émit un avis favorable à l'acceptation du legs « (...) à une condition formelle : c'est que les ouvrages pourront recevoir l'affectation la plus pertinente, c'est-à-dire qu'ils pourront être affectés, suivant leur nature et leur état de conservation, soit au fonds général de la grande bibliothèque, soit à son fonds de doubles, soit aux bibliothèques d'arrondissements, et que les

ouvrages déposés au fonds des doubles pourront, comme ceux-ci, être ultérieurement l'objet d'échanges ou d'aliénation autorisée.³⁵»

Les livres furent livrés à la bibliothèque au mois de mars 1934 et le Conseil Municipal accepta le legs par une délibération du 4 juin suivant, en refusant toutefois le legs de 4 000 francs qui avait été fait en même temps afin d'entretenir la tombe du défunt et de renouveler la concession de sa sépulture pour cent ans.

Importance et traitement.

Importance matérielle :

La bibliothèque léguée est composée de 320 ouvrages imprimés environ datant principalement des XIX^e et XX^e siècles. Onze ouvrages datent de la seconde moitié du XVIII^e siècle.

Importance qualitative :

Aucun des ouvrages du fonds Faroud n'est conservé à la Réserve.

Traitement bibliographique :

Les ouvrages ont été inventoriés et catalogués dès le mois de septembre 1934. Une « liste inventaire » fut alors dressée afin de servir de certificat de prise en charge du legs.

Cette liste ayant dû être oubliée, elle ne fut adressée à la mairie qu'au mois de mars 1936.

Sources.

Sources manuscrites :

- AML, 177 WP 66 : dons faits à la bibliothèque, 1933-1938.

³⁵ AML, 177 WP 66 : lettre d'Henry Joly au maire, 7 décembre 1933.

Société de GÉOGRAPHIE

Nom :

Société de Géographie de Lyon et de la région lyonnaise.

Entrée de la libéralité dans les collections de la bibliothèque.

Type de libéralité et date :

Don,
1921.

Déroulement de la libéralité :

Aucune information n'a été retrouvée dans la correspondance de la bibliothèque à propos du don de 1921.

Des liens existaient depuis plusieurs années entre la bibliothèque et la Société de géographie. En 1895 la grande bibliothèque prit possession de 600 volumes de la bibliothèque de l'abbé Jolibois qui avait été acquise conjointement par la ville de Lyon et la Société de Géographie³⁶.

En 1912, une convention entre la ville et la Société de Géographie permit à la bibliothèque municipale de choisir parmi les ouvrages restants de la bibliothèque Jolibois ceux qu'elle ne possédait pas dans ses collections³⁷.

Importance et traitement.

Importance matérielle :

1 460 ouvrages donnés par la Société de géographie sont conservés dans la série 300 000, notamment sous les cotes 421 615-423 000. Cela correspond à un total d'environ 2 200 documents.

³⁶ BML, archives non cotées : lettre du lieutenant-colonel Debize, secrétaire général de la Société de Géographie, à Félix Desvernays, Lyon, 13 mai 1895.

³⁷ *Ibid.* : lettre d'Edouard Herriot à Richard Cantinelli, Lyon, 4 mars 1912.

Importance qualitative :

Neuf ouvrages provenant du don sont conservés à la Réserve dans la série 300 000, soit une proportion d'environ 0,6 %.

Traitement bibliographique :

Les ouvrages donnés furent rapidement inventoriés dans les diverses séries du fonds général et catalogués.

Marque de provenance :

Tous les ouvrages donnés portent l'estampille de la Société de Géographie.



Sources

Archives

- BML, archives non cotées : dossier « Société de Géographie ».

GILLET

Éléments biographiques.

Nom :

Charles Gillet (Lyon, 26/11/1879-Lausanne, 30/05/1972).

Adresse :

10 quai de Serin.

Éléments biographiques :

Industriel lyonnais, il est le fils de Joseph Gillet (1843-1923) qui fit de l'importante affaire familiale de teinture une entreprise de dimension mondiale. Joseph Gillet était également amateur d'art et collectionneur avisé. Il fut ainsi un des principaux mécènes du musée des tissus de Lyon.

Son fils Charles prit sa succession avec ses deux frères, Paul et Edmond. A la mort de ce dernier, Charles prit la tête de l'entreprise qui connut un développement important dans les années 1920 grâce aux perspectives ouvertes par les textiles industriels. Une filature de soie acétate fut installée à Vaise en 1928.

Après la crise économique de 1929, le groupe Gillet connut un essor important de 1939 à 1945 avec l'établissement de la grande usine de Rhodiaceta à Vaise. Après la guerre, des implantations à l'étranger se multiplièrent. Charles Gillet laissa peu à peu la place à ses descendants, à la tête d'un groupe qui, par voie de fusion, appartenait en grande partie à la société Rhône-Poulenc.

Charles Gillet fut membre de la Commission d'inspection des bibliothèques de la ville de Lyon.

Entrée de la libéralité dans les collections de la bibliothèque.

Type de libéralité et date :

Don.

1921 et 1949.

Déroulement de la libéralité :

Les deux dons faits par Charles Gillet ont apporté aux collections de la bibliothèque municipale de Lyon des éditions précieuses du XVI^e siècle.

En 1921, Richard Cantinelli en avertit le maire afin d'envoyer une lettre de remerciements au donateur.

En 1949, Charles Gillet écrivit à Henri Joly une lettre dans laquelle il expliquait l'origine du don : « En classant mes livres, je viens de mettre la main sur un ouvrage qui me paraît plus à sa place à la bibliothèque de la ville que dans la mienne. C'est un *Arbolayre* assez rare je crois et que la bibliothèque ne possède pas. Je me fais un plaisir de vous le faire parvenir en y joignant quelques ouvrages susceptibles également d'intéresser la bibliothèque. ³⁸»

La qualité du don inspira à Henry Joly des remerciements émus : « Avant même que de vous remercier, laissez-moi vous dire la grande joie professionnelle que j'ai éprouvée à défaire ce paquet de livres, dont rien, extérieurement, – pas même votre lettre jointe – ne décelait toute la richesse et l'intérêt, et à en prendre connaissance, livre par livre. Il y a maintenant un quart de siècle que je dirige la bibliothèque de la ville de Lyon où j'étais nommé le 1^{er} janvier 1924. Il ne m'était pas encore arrivé, au cours de ces vingt-sept années de citoyenneté lyonnaise, de recevoir et d'avoir à cataloguer un don de cette beauté et de cette valeur. ³⁹»

Il indiqua au donateur qu'il signalerait cette libéralité au président Herriot qu'il devait rencontrer sous peu.

Importance et traitement.Importance matérielle :

En 1921, Charles Gillet donna à la bibliothèque une édition lyonnaise du XVI^e siècle.

Le nombre d'ouvrages donnés en 1949 est plus difficile à établir car Charles Gillet mentionne « quelques ouvrages » et Henri Joly parle simplement d'un « paquet de livres ». Seul un incunable dont le titre est mentionné par

³⁸ AML, 177 WP 37 : lettre de Charles Gillet à Henry Joly, Lyon, 31 janvier 1949.

³⁹ *Ibid.* : lettre d'Henry Joly à Charles Gillet, Lyon, 5 février 1949.

Charles Gillet a été identifié avec certitude. La consultation des registres d'inventaire n'a pas permis d'apporter de nouveaux éléments.

Importance qualitative :

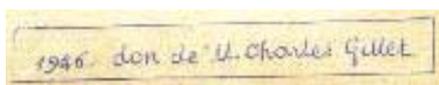
100 % des ouvrages donnés par Charles Gillet sont conservés à la Réserve de la bibliothèque.

Traitement bibliographique :

Les ouvrages donnés ont été inventoriés et catalogués lors de leur arrivée.

Marque de provenance :

Les ouvrages donnés par Charles Gillet portent un *ex-dono* de la main du bibliothécaire.



Titres ou documents remarquables :

1921 :

- *Biblia cum concordantiis...*, Lyon, Jacques Maréchal, 1523 (Rés. 29 427).

1949 :

- *Arbolayre*, Besançon, Peter Metlinger, ca. 1488 (Rés. Inc. 1 046),
- *Evure nouvellement translatee de Italienne rime en rime francoyse*, Lyon, Abraham, 1509 (Rés. B 485 488). [L'*ex-dono* porte la date de 1946, ce qui laisse supposer qu'un don intermédiaire a pu avoir lieu, mais sans laisser de traces].
- *Missale ad usum romane*, Lyon, Baland, 1505 (Rés. 155 318).

Sources.

Sources manuscrites :

- AML, 177 WP 17 : correspondance envoyée par la bibliothèque, 1921.
- AML, 177 WP 37 : correspondance de la bibliothèque, 1949.

Bibliographie :

- *DBF*, t. 16, col. 52-54.

GIRAUD

Éléments biographiques.

Nom :

Jean-Baptiste Giraud (Lyon, 16/09/1844-*id.*, 20/10/1910).

Adresse :

15 rue Emile Zola.

Éléments biographiques :

A l'issue de ses études, Jean-Baptiste Giraud, fils d'un négociant en soieries, entra au service d'une maison anglaise de commission en 1865. Il y resta jusqu'en 1868, date à laquelle il s'installa comme marchand de soies.

Après la liquidation de son commerce en 1873, Jean-Baptiste Giraud fit la connaissance de Georges Duseigneur (1841-1906), élève de l'école des Beaux-Arts de Lyon, et se lia d'amitié avec lui. Georges Duseigneur organisa alors dans son logement de la rue Malesherbes des rencontres informelles de jeunes hommes qui s'étaient connus au collège, dans les affaires ou lors de la guerre de 1870. Ce « Cénacle » réunit des artistes et des amateurs d'art tels Raoul Duseigneur, frère de Georges, Prosper Holstein, Emile Guimet, les docteurs Léon et Raymond Tripier...

C'est Georges Duseigneur qui allait initier Jean-Baptiste Giraud à la connaissance de l'art. Giraud fut nommé conservateur des musées de Lyon en novembre 1878 après la mort de Martin d'Aussigny. Il avait en charge la section d'archéologie. Il déploya une grande énergie au service des collections du musée et publia plusieurs ouvrages qui lui assurèrent une certaine notoriété et lui ouvrirent les portes de certaines collections privées : Spitzer, Foulc, Bonnaffé, Arconati-Visconti...

Sa curiosité le poussa vers l'étude des armes et de l'armement. Il rédigea ainsi la préface du tome IV de la collection Spitzer (armes et armures) dont le catalogue fut rédigé par Emile Molinier.

Après la mort de sa sœur en 1899, la santé de Jean-Baptiste Giraud déclina rapidement. Au cours de ces années, Raymond Tripier l'assura toujours de sa fidèle amitié.

Entrée de la libéralité dans les collections de la bibliothèque.

Type de libéralité et date :

Don, 1907.

Legs, 1910.

Acte notarié :

Testament du 22 novembre 1903 déposé chez maître Chaîne.

Bibliothèque bénéficiaire :

Bibliothèque du Palais des Arts pour le don.

Bibliothèque du Lycée pour le legs.

Déroulement de la libéralité :

Jean-Baptiste Giraud effectua une première libéralité en 1907 en donnant, à la bibliothèque du Palais des Arts, une collection de près de 500 catalogues des principales ventes d'objets d'art publiés entre 1880 et 1907, catalogues qui étaient tous illustrés et pour la plupart édités avec grand luxe. Ils furent donnés par Giraud à Edouard Herriot qui les transmit à Richard Cantinelli afin de les inventorier⁴⁰.

Le testament de Jean-Baptiste Giraud spécifiait qu'outre les legs particuliers fait à ses amis, il léguait sept tableaux anciens à la ville de Lyon et laissait à la collectivité le droit de choisir dans ses collections tous les livres et objets d'art jugés dignes de figurer dans les établissements de la ville.

Cette tâche fut dévolue à P. Dissard pour le musée des Beaux-Arts, R. Cox pour le musée des Tissus et R. Cantinelli pour la bibliothèque municipale.

Ce dernier, répondant à une lettre du maire sur l'acceptation du legs Giraud, précisa qu'il ne fallait toutefois, « (...) conserver, après examen, que les ouvrages n'existant pas déjà à la bibliothèque. [Il ne faudrait pas] en effet payer des droits de succession (fort élevés en l'espèce) pour des ouvrages

⁴⁰ AML, 177 WP 6, fol. 335: lettre d'Edouard Herriot à Richard Cantinelli, Lyon, 5 novembre 1911.

doubles. ». A cet effet il proposa de transporter « (...) l'ensemble de la bibliothèque de feu M. Giraud (...) dans une salle de la nouvelle bibliothèque où nous pourrions immédiatement choisir ce que nous devons conserver. ⁴¹»

Les exécuteurs testamentaires s'étant opposés à un tel procédé, Richard Cantinelli dut se rendre au domicile du défunt afin d'y choisir les documents devant rejoindre les collections de la bibliothèque.

Conditions posées par le donateur :

Si Jean-Baptiste Giraud laissait la liberté à la ville de Lyon de choisir des ouvrages parmi ses collections, il spécifia que l'ensemble de ses manuscrits devaient aller à la bibliothèque de la ville. Il précisa que « Tous ces manuscrits, fiches etc., devront être réunis en recueils susceptibles d'en assurer la conservation et commodes pour le travail, chaque plat gauche intérieur muni de mon ex-libris (...) ⁴²».

Estimation de la valeur de la libéralité :

Richard Cantinelli estima, au mois de mars 1911, la valeur des ouvrages retenus par la bibliothèque à 1 600 francs. Il semble que cette estimation soit nettement en-deçà de la valeur réelle du legs comme en témoigne une note adressée par Cantinelli au maire en décembre 1910, note dans laquelle il signalait la présence de nombreux ouvrages rares dont le catalogue de la collection Spitzer, « (...) estimé couramment 600 francs. »

Importance et traitement.

Importance matérielle :

Le don de 1907 comportait, d'après Edouard Herriot, 500 pièces. Eugène Vial avance, en 1910, le chiffre de 250 catalogues.

En mars 1911, Richard Cantinelli indiqua au maire que l'ensemble du legs Giraud se composait de 940 « numéros ». Ce chiffre fut ramené à 854 volumes au mois de mai 1911. Les indications d'Eugène Vial et les estimations réalisées à partir des registres d'inventaire se rapprochent davantage du chiffre de 500 ouvrages.

Les manuscrits légués sont au nombre de 11 (Ms 2 448 à Ms 2 459).

⁴¹ AML, 177 WP 9, fol. 439-440: lettre de Richard Cantinelli au maire, Lyon, 6 décembre 1910.

⁴² AML, 177 WP 10, fol. 244: extrait du testament de Jean-Baptiste Giraud, 22 novembre 1903.

Importance qualitative :

Deux ouvrages du legs Giraud sont conservés à la Réserve dans la série 300 000, ce qui représente une proportion de 0,6 %.

Traitement bibliographique :

Les ouvrages provenant du legs Giraud n'ont pas fait l'objet d'un catalogage particulier et ils furent intégrés au fonds général. Les ouvrages les plus précieux furent simplement mentionnés dans la brochure rédigée par Eugène Vial.

Le traitement des ouvrages s'est effectué relativement rapidement puisqu'au mois de mars l'ensemble du legs était inventorié et Cantinelli pouvait en adresser le contenu à la mairie. Le catalogage fut achevé dès la fin du mois de mars. Il a été réalisé par messieurs Magnien et Brossard qui traitèrent la même année le fonds Des Guidi.

Cantinelli put ainsi annoncer le 29 mars que « (...) le fonds d'ouvrages légué à la ville par J-B. Giraud (...) vient d'être mis à la disposition du public, les diverses opérations d'inscription à l'inventaire, aux catalogues méthodique et alphabétique, de mise sur fiches, d'estampillage et de numérotage étant complètement achevées. ⁴³»

Marque de provenance :

Un *ex-legato* fut apposé au contreplat de tous les ouvrages légués par Jean-Baptiste Giraud. Il reproduit l'avvers de la médaille de J.-B. Giraud par Cl. Devenet et mentionne ses fonctions de conservateur des musées de la ville.



⁴³ AML, 177 WP 4, fol. 168: lettre de Richard Cantinelli au maire, Lyon, 29 mars 1911.

Une estampille ovale portant « Legs J.-B. Giraud, 1910 » fut également réalisée et apposée sur certains ouvrages.



Titres ou documents remarquables :

Imprimés :

- Œuvres de Pétrarque, Venise, Rizzo, 1488 (Rés. Inc. 878),
- *Opera omnia*, Rome, Silber, 1495 (Rés. Inc. 879),
- *Biblia latina*, Venise, Bevilacqua, 1498 (Rés. Inc. 880),
- *Livre d'heures*, Paris, Kerver, 1501 (Rés. 378 606).

Manuscrits :

- Notes de Jean-Baptiste Giraud sur l'armement (Ms 2450-2457).
- Autographe de Lamartine (Ms 2 458).

Sources.

Sources manuscrites :

- AML, 177 WP 4 : registre de lettres envoyées par la bibliothèque, 1904-1916,
- AML, 177 WP 9: registre des lettres envoyées par la bibliothèque, juillet 1909-janvier 1911,
- AML, 177 WP 10: registre des lettres reçues par la bibliothèque, 1910,
- AML, 177 WP 11 : registre des lettres envoyées par la bibliothèque, janvier 1911-février 1912.

Bibliographie :

- Armorial des bibliophiles lyonnais, p. 268.
- VIAL (Eugène), Jean-Baptiste Giraud, conservateur des musées de Lyon (1844-1910), Lyon : Commission des musées, 1910.

Mlle GIRAUD

Éléments biographiques.

Nom :

Mlle Giraud (?-Lyon, 29/01/1909).

Adresse :

5 rue Octavio-Mey

Éléments biographiques :

Mademoiselle Giraud est la sœur de Jean-Baptiste Giraud, conservateur des musées de Lyon et collectionneur. Elle partageait les intérêts de son frère et participait à ses recherches.

Entrée de la libéralité dans les collections de la bibliothèque.

Type de libéralité et date :

Legs, 1909.

Acte notarié :

Testament du 22 mai 1899.

Bibliothèque bénéficiaire :

Bibliothèque du Palais des Arts.

Déroulement de la libéralité :

Mademoiselle Giraud légua cinq objets à la ville de Lyon : les deux manuscrits et l'estampe conservés à la bibliothèque, un tableau de Madame Malaval que Richard Cantinelli remit au musée des Beaux-Arts et un autre tableau intitulé « Visite du duc d'Aumale » par Carquillat⁴⁴.

⁴⁴ AML, 177 WP 10 : lettre du maire à Richard Cantinelli, Lyon, 8 octobre 1910.

Importance et traitement.

Importance matérielle :

- Deux manuscrits : *Chronologie des Trésoriers de France* (Ms. 2 444), et *Album de vues de Lyon* (Ms. 2 445).
- Une descente de croix de Rembrandt (copie de l'eau-forte originale). Cette estampe a été inventoriée sous le numéro 439.

Traitement bibliographique :

Ces trois documents ont été inventoriés et ont rejoint le fonds des manuscrits et celui des estampes.

Sources.

Sources manuscrites :

- AML, 177 WP 9 : registre de la correspondance envoyée par la bibliothèque, juillet 1909-janvier 1911.
- AML 177 WP 10 : recueil de la correspondance reçue par la bibliothèque, 1910-1911.

Bibliographie :

- VIAL (Eugène), *Jean-Baptiste Giraud, conservateur des musées de Lyon (1844-1910)*, Lyon : Commission des musées, 1910.

GUILMONT

Éléments biographiques.

Nom :

Félix Guilmont.

Éléments biographiques :

Le nom du donateur est uniquement connu grâce à l'*ex-dono* manuscrit figurant sur la page de garde de l'ouvrage. Cette mention nous apprend également que le livre donné provient de la bibliothèque d'Alexandre Guilmont, père du donateur qui fut professeur d'orgue au Conservatoire de Paris.

Les démarches ayant amené le don furent menées par Victor Loret, beau-frère du donateur, égyptologue renommé et professeur à l'Université de Lyon.

Entrée de la libéralité dans les collections de la bibliothèque.

Type de libéralité et date :

Don, 1919.

Déroulement de la libéralité :

Le don effectué en 1919 par l'intermédiaire de Victor Loret concerne une édition rare des Psaumes de Clément Marot : *Pseaumes mis en rime françoise, Par Clement Marot et Theodore de Beze. Mis en musique a quatre parties par Claude Goudimel*, Genève: Par les héritiers de François Jaqui, 1565.

Victor Loret s'adressa à Richard Cantinelli au mois de septembre 1919 afin de s'assurer de la rareté de cet ouvrage appartenant à son beau-frère. Il donna une description très détaillée de cet ouvrage que l'on disait « (...) tellement rare qu'il n'en existerait que deux exemplaires dans les collections publiques, l'un à Paris (Bibl. du Conservatoire de musique), l'autre à Bruxelles (Bibl. Royale, fonds Fétis).⁴⁵»

Suite à la réponse de Cantinelli indiquant que cet ouvrage n'était conservé ni à la Bibliothèque Nationale, ni à la British Library, Victor Loret

⁴⁵ AML, 177 WP 13 : lettre de Victor Loret à Richard Cantinelli, Vanves, 28 septembre 1919.

déclara que « (...) sur [s]a demande, [s]on beau-frère, à qui appartient ce volume rarissime, veut bien l'offrir à la ville de Lyon. ⁴⁶».

Dans sa lettre de remerciements, Richard Cantinelli ajouta qu'« il serait à désirer que le donateur marquât lui-même sa générosité », de manière à prévenir tout recours éventuel, ce qui fut fait grâce à l'*ex-dono*.

Importance et traitement.

Importance matérielle :

Un livre coté Rés. FM 806 943.

Importance qualitative :

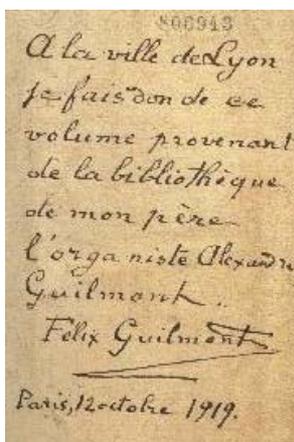
L'ouvrage donné est conservé à la Réserve.

Traitement bibliographique :

Après avoir été inventorié et catalogué, cette édition des *Psaumes* de Clément Marot a rejoint la Réserve. Il se trouve aujourd'hui dans la partie de la Réserve consacrée au fonds musical.

Marque de provenance :

Ex-dono manuscrit de Félix Guilmont.



Sources.

Sources manuscrites :

- AML 177 WP 13 : correspondance de la bibliothèque, 1916-1919.

⁴⁶ *Ibid.* : lettre de Victor Loret à Richard Cantinelli, 6 octobre 1919.

HERRIOT

Eléments biographiques.

Nom :

Marie Edouard Herriot (Troyes, 05/07/1872-Lyon, 26/03/1957).

Eléments biographiques :

Originaire d'une famille de petite bourgeoisie de Senones (Vosges), Edouard Herriot entra à l'École normale supérieure en 1891 et devint professeur au lycée Ampère à Lyon en 1896 après un passage à Nantes. De 1907 à 1909 il fut maître de conférence à la faculté des lettres de Lyon.

Son engagement politique commença en 1904 avec son élection comme conseiller municipal, puis adjoint au maire de Lyon. Il succéda à Victor Augagneur en 1905 et rallia le parti radical-socialiste.

Elu sénateur en 1912, il œuvra en faveur du développement de la ville de Lyon de diverses manières et notamment par la création d'un nouvel hôpital ou la mise en place de la foire de Lyon.

Député après la première guerre mondiale, il occupa d'importantes fonctions gouvernementales de 1924 à 1936, devenant à deux reprises président du Conseil (1924-1925 et 1932) et étant élu en 1936 président de la Chambre. Au cours de cette période il s'opposa vigoureusement à la montée des fascismes en Europe.

Pendant la guerre il fut assigné à résidence et, en 1944, arrêté par les Allemands. Après la guerre il reprit ses activités au niveau national en reprenant la présidence de la Chambre et en participant à l'Assemblée Constituante.

Elu à l'Académie en 1946, il se retira de la vie politique nationale en 1953 tout en restant maire de Lyon.

Il fut également écrivain, passionné de culture, et rédigea une trentaine de livres.

Entrée de la libéralité dans les collections de la bibliothèque.

Type de libéralité et date :

Dons.

1920-1940.

Déroulement de la libéralité :

Les dons de livres effectués par Edouard Herriot à la bibliothèque municipale de Lyon s'étalent sur plus de vingt années. Les premiers dons ne représentaient que quelques unités, mais dans les années 1930, plusieurs centaines d'ouvrages furent inventoriés à chaque fois.

Les ouvrages donnés étaient en règle générale des ouvrages très récents qui avaient été envoyés à Edouard Herriot en raison de ses responsabilités locales et nationales.

Il s'agit ici d'un type de libéralité très particulier puisque les ouvrages donnés ne constituaient pas à proprement parler la bibliothèque du président Herriot et n'avaient pas été acquis ou choisis par lui.

Importance et traitement.

Importance matérielle :

De 1920 à 1940, les inventaires font état du don de 4 760 livres dans la série 300 000, ce qui représente au total un volume de 7 150 ouvrages.

Edouard Herriot fit également don à la bibliothèque de plusieurs de ses manuscrits littéraires. On peut citer *Sous l'olivier* (Ms 5 732) et *Lyon n'est plus* (Ms 5 961).

Importance qualitative :

Cinq ouvrages provenant des dons d'Edouard Herriot sont conservés à la Réserve dans la série 300 000, ce qui représente une proportion d'environ 0,1 %.

Traitement bibliographique :

Ces ouvrages, intégrés aux diverses séries du fonds général, ont été inventoriés et catalogués au fur et à mesure de leur arrivée à la bibliothèque.

Marque de provenance :

Les ouvrages donnés à la bibliothèque municipale par Edouard Herriot portent tous un cachet « Don du Président Herriot ».

Par ailleurs, de nombreux livres sont dédiés par leur auteur.



Sources.

Bibliographie :

- *DBF*, t. 17, col. 1 124-1 127.

HOLSTEIN

Éléments biographiques.

Nom :

Roger Prosper Holstein (24/08/1843-Lyon, 15/05/1926).

Adresse :

13 quai de Serbie.

Éléments biographiques :

Issu d'une famille genevoise appartenant au milieu de la banque protestante, Prosper Holstein fut membre du « Cénacle » se réunissant chez Georges Duseigneur. Il était ainsi très lié à Raoul Duseigneur et joua certainement un rôle dans l'obtention du legs Duseigneur et des dons de la marquise Arconati-Visconti.

Prosper Holstein fut directeur du Comptoir d'escompte et fut pendant de nombreuses années membre du Comité d'inspection des bibliothèques de la ville de Lyon. Il fut également président de la Société de lecture de Lyon à partir de 1886.

Il se passionna pour l'Orient et centra plus particulièrement ses recherches sur les armes orientales.

Entrée de la libéralité dans les collections de la bibliothèque.

Type de libéralité et date :

Don.

1922 et 1926.

Déroulement de la libéralité :

Au mois de février 1922, Prosper Holstein manifesta le souhait de donner à la bibliothèque de la ville un certain nombre d'ouvrages relatifs à la géographie et à l'art de l'Orient. Dans une lettre annonçant ce don au maire,

Richard Cantinelli indiqua que « cette bibliothèque, réunie par M. Holstein pour ses recherches sur les armes orientales dont il possède une magnifique collection, vient combler une lacune dans nos séries de livres d'art. Elle se compose d'ouvrages de grand prix dont la plupart sont aujourd'hui introuvables. ⁴⁷»

Un complément de don fut visiblement effectué au mois d'avril. Prosper Holstein adressa à R. Cantinelli une liste comportant les ouvrages dont il pouvait « encore » disposer en faveur de la ville. Il précisa que, cette liste comportant de nombreux catalogues de ventes déjà contenus dans la collection Giraud, le bibliothécaire pouvait barrer les titres déjà possédés. C'est ce que fit Cantinelli, en remerciant le donateur pour sa « libéralité inépuisable ».

Après la mort de Prosper Holstein, sa fille, madame Frat-Holstein, fit part à Henry Joly de son désir de se conformer aux volontés de son père en donnant à la bibliothèque l'ensemble des ouvrages sur l'Orient. Elle proposa également au bibliothécaire de venir examiner lui-même ce don. Henry Joly s'empressa de remercier la donatrice, mais aucune information sur la suite du déroulement du don n'apparaît.

Cette collection bénéficia également en 1931 du don par la fille de Prosper Holstein de l'ouvrage posthume qu'elle fit publier sous le titre *Contribution à l'étude des armes orientales* comprenant notamment le catalogue de la collection Holstein⁴⁸.

Importance et traitement.

Importance matérielle :

Le don effectué au mois de février 1922 comportait, selon Richard Cantinelli, 500 ouvrages. Le nombre de livres donnés au mois d'avril n'est, quant à lui, pas connu. Il en va de même pour les ouvrages qui furent donnés par la fille de Prosper Holstein en 1926.

La consultation des registres d'inventaire n'apporte pas non plus d'informations concluantes.

Importance qualitative :

Aucun ouvrage provenant des dons Holstein n'est conservé à la Réserve.

⁴⁷ AML, 177 WP17 : lettre de Richard Cantinelli au maire, Lyon, 24 février 1922.

⁴⁸ 177 WP 66 : lettre de madame Frat-Holstein à Henry Joly, Lyon, 6 novembre 1931.

Traitement bibliographique :

Les ouvrages donnés par Prosper Holstein et par sa fille furent inventoriés et catalogués assez rapidement après leur arrivée à la bibliothèque.

Marque de provenance :

Richard Cantinelli proposa à Prosper Holstein d'apposer un *ex-dono* imprimé sur chacun des ouvrages donnés. Il fut apposé sur l'ensemble des ouvrages.

Sources.

Sources manuscrites :

- AML, 177 WP 17: correspondance de la bibliothèque, 1922,
- AML, 177 WP 68 : dons, 1926-1927.

LACASSAGNE

Éléments biographiques.

Nom :

Jean-Alexandre-Eugène Lacassagne (Cahors, 17/08/1843-Lyon, 1924).

Adresse :

1 place Raspail

Éléments biographiques :

Alexandre Lacassagne développa très tôt le goût de la lecture comme il l'expliqua dans la préface du catalogue de sa collection.

Entré à l'école de santé militaire de Strasbourg en 1863, il fut médecin militaire en Algérie de 1870 à 1872, puis il obtint l'agrégation de médecine en 1872 à Montpellier. Médecin-major dès l'année suivante, il officia au Val de grâce dans les domaines de l'hygiène et de la médecine légale.

En 1881 Alexandre Lacassagne fut nommé professeur de médecine légale à la faculté de médecine de Lyon. Il acquit de nombreuses connaissances scientifiques et posa les bases de la police scientifique : étude des poils, des empreintes, des tâches de sang. L'affaire Gouffé, dont il identifia le corps malgré un état de décomposition avancé, rendit son nom célèbre. Il participa à l'élucidation d'autres affaires dont celles de Vidal et de Vacher. C'est également lui qui pratiqua l'autopsie du président Sadi Carnot.

Il écrivit de nombreux ouvrages scientifiques, des analyses d'affaires criminelles ainsi que des biographies. Il créa et dirigea jusqu'en 1915 les *Archives d'anthropologie criminelle*. Lacassagne poursuivit ses études sur le comportement des criminels et établit une doctrine qui peut se résumer ainsi : « Les sociétés ont les criminels qu'elles méritent ». Il s'opposait en cela à la causalité biologique du « criminel-né » développée par Cesare Lombroso (1835-1909). Pour nourrir sa réflexion, il prit l'habitude de passer chaque dimanche matin à la prison afin d'y visiter les criminels.

Alexandre Lacassagne fit également œuvre d'historien de la période révolutionnaire et fonda le Musée d'histoire de la médecine de Lyon.

Ses deux fils, Antoine et Jean, s'illustrèrent dans la recherche médicale.

Entrée de la libéralité dans les collections de la bibliothèque.

Type de libéralité et date :

Don ?, 1920,

Don, mars 1921,

Don ?, octobre 1921.

Un doute subsiste sur la nature juridique des libéralités de 1920 et de l'automne 1921. Le Conseil municipal statua sur ces deux gestes et les accepta, ce qui n'est pas obligatoire pour un don manuel, mais est nécessaire dans le cadre d'une donation. Il était cependant possible qu'en raison de l'importance des libéralités en question et qu'étant donné la qualité du donateur, la ville de Lyon ait voulu marquer solennellement l'acceptation de ces collections.

Déroulement de la libéralité :

Alexandre Lacassagne s'adressa au président Herriot à l'automne 1920 pour lui faire part de son intention de donner à la bibliothèque de la ville de Lyon l'ensemble des documents rassemblés sur Jean-Paul Marat. Après un entretien avec le donateur, Richard Cantinelli décida qu'en raison de l'importance du don, il fallait que « (...) cette collection, précieuse par l'abondance et la rareté des pièces qu'elle réunit, fût rassemblée dans une petite chambre de la bibliothèque où nous tenterions en quelque sorte de restaurer le culte de l'Ami du peuple.⁴⁹ ». Il demanda à cet effet de pouvoir bénéficier d'une aide budgétaire exceptionnelle, ce qui lui fut refusé quelques jours plus tard. Cantinelli limita donc les frais d'installation au minimum, mais transféra tout de même dans une salle propre au fonds une armoire vitrée.

Edouard Herriot, qui avait entre-temps répondu aux interrogations d'Alexandre Lacassagne sur la procédure à suivre, demanda au bibliothécaire, le 18 novembre, la liste des ouvrages donnés afin de la présenter au Conseil Municipal. Cantinelli répondit qu'il lui faudrait au moins un mois pour dresser l'inventaire de cette collection et il donna une liste des principaux sujets abordés par les documents donnés. Il en profita pour exprimer à nouveau ses regrets de ne pas pouvoir installer cette bibliothèque dans un décor digne de sa richesse.

⁴⁹ AML, 177 WP 16 : lettre de Richard Cantinelli au maire, Lyon, 2 novembre 1920.

Au début du mois de mars 1921, Richard Cantinelli informa le maire que le professeur Lacassagne venait « (...) de faire don à la bibliothèque d'une précieuse collection d'assignats, cartes d'invitations etc...de la période révolutionnaire et du I^{er} Empire. ⁵⁰». Contrairement à ce qui est avancé par Claudius Roux, aucune mention ne fut alors faite de la bibliothèque scientifique du professeur qui ne fut donnée qu'à l'automne de la même année.

Il est vraisemblable que ce don ait eu lieu au mois d'octobre 1921 car le Comité d'inspection des bibliothèques remercia le professeur dès le 8 novembre. Le même jour, Richard Cantinelli indiquait au maire qu'il allait, avec son accord, faire imprimer à 300 exemplaires le catalogue de cette collection, pour une somme d'environ 10 000 francs. Il est possible que l'impression de ce catalogue ait été une condition posée par Alexandre Lacassagne qui s'était lancé dans une telle entreprise en 1918.

Conditions posées par le donateur :

Etant donné que certains documents manuscrits se rapportaient à des affaires de justice ou comportaient des données médicales confidentielles, des délais de communication furent demandés par Alexandre Lacassagne, délais qui expirèrent le 1^{er} janvier 1943.

Importance et traitement.

Importance matérielle :

La collection du professeur Lacassagne se compose de deux ensembles distincts : un fonds de documents consacrés à Jean-Paul Marat et un fonds général. Ce fonds général, présenté dans la préface du catalogue selon la classification de Dewey, est particulièrement riche dans les domaines de la philosophie, des sciences sociales et de la médecine.

La notice explicative du catalogue imprimé indique que l'ensemble du don rassemble 12 000 pièces, imprimés et manuscrits confondus. Il semble cependant qu'un certain flou entoure le volume exact de la collection Lacassagne car à la fin de cette notice, Claudius Roux parle d'un fonds de 10 000 à 15 000 pièces. Il est possible d'avoir une idée assez précise du nombre d'ouvrages compris dans les dons du professeur en utilisant l'index

⁵⁰ AML, 177 WP 17 : lettre de Richard Cantinelli au maire, Lyon, 3 mars 1921.

« noex » de l'OPAC. On obtient alors une liste de 15 565 notices portant en notes d'exemplaires les termes « fonds Lacassagne ».

Au sein de cet ensemble, la collection Marat se compose de 503 cotes dans la série 300 000 (427 001 à 427 503), ce qui permet d'évaluer son volume total à environ 760 ouvrages.

Les manuscrits peuvent également être assez aisément isolés. Ils sont au nombre de 203 et ont été entrés en une seule fois (Ms 5 169 à Ms 5 370) à l'exception des manuscrits Ms 6 130 et Ms 6 131 inventoriés en 1961, à l'occasion d'un vaste mouvement d'intégration de manuscrits qui devaient jusque là être conservés dans les séries imprimées.

Concernant le reste de la collection Lacassagne, il ne peut être estimé qu'en retirant les 760 ouvrages concernant Marat des 15 565 notices générées par l'OPAC, ce qui représente environ 14 800 documents.

Importance qualitative :

Concernant la collection Marat, 266 documents sont conservés à la Réserve de la Bibliothèque dans la série 300 000, soit environ 53 %.

Concernant la collection générale, toutes matières confondues, 47 ouvrages sont conservés à la Réserve. En partant d'un volume total de 14 800 documents, cela représente une proportion de 0,3 %.

Traitement bibliographique :

Il avait été prévu de rédiger un catalogue imprimé de la collection du professeur Lacassagne vers 1918-1921, avant qu'elle ne rejoigne la bibliothèque municipale de Lyon. Le projet avait été confié à Claudius Roux qui rédigea le catalogue de 1922. Deux tomes étaient initialement prévus : un tome « Auteurs » et un tome « Matières ». Le Musée d'histoire de la médecine conserve le manuscrit du premier tome.

La bibliothèque portant sur Marat fut transférée à la bibliothèque de la ville au début de mois de janvier 1921 et son traitement commença à cette date.

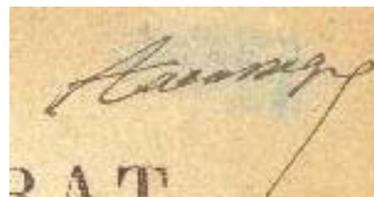
Avec le don de l'ensemble de la bibliothèque scientifique du professeur Lacassagne en octobre 1921 fut lancé le projet de rédaction et d'impression du catalogue de ces collections. La bibliothèque Lacassagne fut la seule à bénéficier d'un tel traitement au cours de la période étudiée. Le Conseil municipal vota à cet effet un crédit exceptionnel de 10 000 francs dans sa séance du 19 décembre 1921.

Cette somme d'argent fut également utilisée pour des travaux de reliure et de restauration qui devaient être effectués avant toute communication au public. Cantinelli indiqua en effet qu'« (...) il y a de nombreux recueils de brochures à relier, des autographes, des coupures de journaux, bref, un travail minutieux qui devra être conduit prudemment (...) ⁵¹».

Le manuscrit du catalogue fut rédigé par Claudius Roux au cours de la première moitié de 1922 et remis à l'Imprimerie Nouvelle au mois de septembre de la même année. Une estimation plus fine des dépenses à engager fut alors proposée, estimation qui s'élevait au double de la somme votée en décembre 1921. Richard Cantinelli demanda en conséquence au maire de bien vouloir accorder un crédit supplémentaire de 10 000 francs pour l'impression du catalogue du fonds Lacassagne. Le bibliothécaire ajouta en marge de sa lettre que la somme de 20 000 francs était un minimum et que la facture finale s'élèverait aux environs de 24 000 francs⁵². Les crédits supplémentaires furent accordés par une délibération du 3 octobre suivant.

Marque de provenance :

Les ouvrages provenant des dons Lacassagne ont tous été estampillés avec un tampon réalisé par la bibliothèque et indiquant « Collection du P^r Lacassagne ».



On observe également sur la plupart de ces ouvrages une estampille de l'Académie de Lyon indiquant qu'il s'agit de la « Collection Lacassagne », ce qui laisse entendre que la bibliothèque du professeur avait été déposée dans un premier temps à l'Académie.

⁵¹ AML, 177 WP 17 : lettre de Richard Cantinelli au maire, Lyon, 21 novembre 1921.

⁵² AML, 87 WP 13 : lettre de Richard Cantinelli au maire, Lyon, 15 septembre 1922.

Sources.

Sources manuscrites :

- AML, 177 WP 16 : correspondance de la bibliothèque, 1920.
- AML, 177 WP 17 : correspondance envoyée par la bibliothèque, 1921.
- AML, 87 WP 13 : divers.

Bibliographie :

- A. Lacassagne: *discours prononcés à l'inauguration de son buste levé à sa mémoire à Lyon le 4 juillet 1927*, Paris : Librairie J.-B. Baillière, 1927.
- BROCHIER (André), *Les fonds d'archives privées dans les bibliothèques. L'exemple de la Bibliothèque municipale de Lyon*, rapport de stage dactyl., Paris : Ecole nationale du patrimoine, 2001.
- *DBF*, t. 18, col. 1459.
- CHARNOT (F.) et VÈZE (L.), « Lacassagne collectionneur », dans *Conférences d'histoire de la médecine, cycle 1996-1997*, Lyon : Université Claude Bernard, 1997, p. 119-133.
- RENNEVILLE (Marc), « Alexandre Lacassagne. Un médecin anthropologue face à la criminalité (1843-1924) », dans *Gradhiva*, n° 17, 1995, p. 127-140.
- ROUX (Claudius), *Catalogue du fonds Lacassagne*, Lyon : Bibliothèque municipale, 1922.

LAMBERT

Éléments biographiques.

Nom :

Jacques-Antoine Lambert (Lyon, 08/04/1770-*id.*, 13/08/1850).

Éléments biographiques :

Fils de Jacques Lambert, négociant, et de Gabrielle Ribollet, Jacques-Antoine Lambert s'engagea dans le commerce à la suite de son père. Après avoir défendu Lyon lors du siège par les armées révolutionnaires, et après son élargissement, il reprit ses occupations commerciales dans la draperie.

Il s'en retira à 37 ans et commença à constituer sa collection de livres et d'antiques. Cette riche collection lui valut, entre autres, de devenir membre de l'Académie de Lyon.

Lors de sa mort, une polémique naquit entre ses héritiers et la *Revue du Lyonnais*. La notice nécrologique parue dans la *Revue* affirmait que Lambert « ne possédait que l'amour des antiquités, il n'en avait pas la connaissance ». L'auteur conclut en disant que seul le legs de ses collections à la ville de Lyon devait permettre de sauver son nom de l'oubli. La famille du défunt répondit à ce qu'elle considérait comme de la diffamation, en affirmant que Jacques-Antoine Lambert avait acquis une connaissance certaine dans le domaine de l'art. Léon Boitel, dans un nouvel article de la *Revue du Lyonnais*, répéta, en les justifiant, les termes de la notice nécrologique.

Entrée de la libéralité dans les collections de la bibliothèque.

Type de libéralité et date :

Legs.

1850.

Acte notarié :

Testament du 28 mars 1837.

Bibliothèque bénéficiaire :

Bibliothèque du Palais des Arts.

Déroulement de la libéralité :

Contrairement aux legs et donation Prunelle, Rougnard et Bonafous, il ne semble pas que le bibliothécaire du Palais des Arts, Charles Fraisse, ait joué un rôle prépondérant dans l'attribution de la collection de Jacques-Antoine Lambert à la ville de Lyon.

Le Conseil municipal accepta le legs Lambert, et les conditions onéreuses qui en découlaient, par une délibération en date du 14 novembre 1850.

Conditions posées par le donateur :

Jacques-Antoine Lambert légua sa bibliothèque à la ville de Lyon, moyennant la paiement d'une somme de 20 000 francs à ses deux neveux. L'un de ces deux neveux étant mort entre la date de rédaction du testament et la mort du testateur, la ville de Lyon n'eut qu'à payer 20 000 francs à Jacques-Antoine Grandvoinet.

Lambert exigea également qu'un inventaire exact de ses collections fût réalisé et imprimé. Cette condition ne fut jamais honorée par la ville de Lyon, même si le Conseil municipal porta à cet effet une somme de 1 500 francs au budget de 1853. Cette initiative fut sans suites.

La troisième exigence stipulait que les documents légués devaient être conservés dans une salle publique distincte des autres collections de la bibliothèque. Il en fut ainsi tant que les ouvrages restèrent au Palais des Arts, mais le déménagement de 1912 provoqua l'éclatement de la collection dans les différents séries et mêla le legs Lambert au fonds général.

Estimation de la valeur de la libéralité :

La *Revue du Lyonnais* indiqua que l'ensemble des collections de Jacques-Antoine Lambert, médailles et antiques compris, pouvait être estimé à environ 300 000 francs. Cette estimation est reprise par Léopold Niepce dans son histoire des bibliothèques lyonnaises.

Un document de 1855, date à laquelle il fallu estimer le legs Rougnard, nous apprend que la valeur réelle de la collection Lambert fut estimée à

200 000 francs, mais que les droits de mutation furent acquittés sur la base de 40 000 francs⁵³.

Importance et traitement.

Importance matérielle :

En 1852, Charles Fraisse indiqua que le legs Lambert comprenait 3 500 volumes. Le rapport d'inspection des bibliothèques de 1877 décrit la collection Lambert en ces termes : « Cette collection est dans une bonne conduite matérielle ; les reliures sont solides et élégantes ; elle renferme 2 500 volumes. On y trouve un certain nombre d'éditions fort rares, des livres dits curieux, des éditions *princeps*, des manuscrits avec peintures délicates. Cette collection comprend plus spécialement des ouvrages d'archéologie ancienne ⁵⁴ ». En 1876, Léopold Niepce avança le chiffre de 2 718 volumes.

Bien que le legs Lambert ne soit pas autant dispersé que le fonds Bonafous, il est assez difficile de fournir une estimation des ouvrages imprimés actuellement conservés à la Bibliothèque municipale. Le chiffre d'environ 1 500 à 2 000 documents paraît toutefois assez plausible, si l'on prend comme base de départ le nombre de cotes de la série 300 000. Il est cependant possible que le nombre d'ouvrages soit plus important du fait de l'absence de mention d'origine dans certaines parties des registres d'inventaire.

Cette différence s'explique en grande partie par le tri effectué en 1912, où les doubles furent retirés de la collection du Palais des Arts.

Cinq manuscrits provenant du legs Lambert furent entrés dans la série Ms en 1961 sous les cotes Ms 6 021 à Ms 6 025. Les trois premières cotes sont des livres d'heures et la dernière un Coran. Deux autres livres d'heures manuscrits sont conservés sous les cotes Ms P.A. 20 et Ms P.A. 21.

Importance qualitative :

74 ouvrages du legs Lambert sont conservés à la Réserve dans la série 300 000 dont trois sont au coffre. Cela représente une proportion de 6,4 % en prenant la base de 1 750 ouvrages au total et 1 155 dans la série 300 000.

⁵³ AML, 77 WP 11 : lettre de M. Commarmond au préfet du Rhône, Lyon, 17 mars 1855.

⁵⁴ Comité des bibliothèques publiques et des archives, *Rapport à monsieur le ministre de l'Instruction publique*, des Cultes et des Beaux-Arts, Lyon : Mougin-Rusand, 1878, p. 85.

Traitement bibliographique :

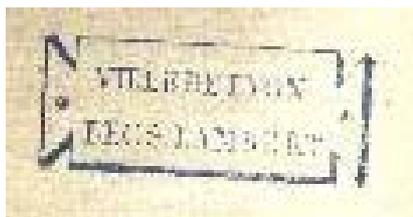
Lors de leur arrivée à la bibliothèque du Palais des Arts, les ouvrages provenant du legs Lambert furent entreposés dans une salle spéciale de la bibliothèque. Dans une lettre au préfet datant de 1852, Charles Fraisse indiqua que la bibliothèque léguée par Lambert n'avait pas encore été cataloguée.

Si le vœu formulé par le testateur de la publication d'un catalogue imprimé de ses collections ne se réalisa pas, il convient de noter que le legs Lambert fit l'objet d'un catalogue systématique manuscrit présenté sous la forme d'un registre de 139 pages.

Lors du transfert des collections à l'archevêché, la plus grande partie du legs Lambert fut rapidement inventorié (janvier-février 1913).

Marque de provenance :

Une estampille spéciale fut apposée sur tous les ouvrages provenant du legs Lambert.

Titres ou documents remarquables :

- Office de la Vierge, XV^e siècle (P.A. 20),
- Gabriel de Saconay, *Discours des premiers troubles advenus à Lyon...*, Lyon, 1569 (Rés. 390 371),
- *Les Amours pastorales de Daphnis et Chloé*, Paris, 1718 (Rés. 391 712),
- *Œuvres de Louise Labé*, Lyon, Jean de Tournes, 1556 (Rés. 391 714).

Sources.Bibliographie :

- BOITEL (Léon), « A propos d'un article communiqué sur feu J.-A. Lambert. », dans *Revue du Lyonnais*, t. 1, 1850, p. 242-247,
- « Jacques-Antoine Lambert », dans *Revue du Lyonnais*, t. 1, 1850, p. 157.

LEGENDRE

Éléments biographiques.

Nom :

M. Legendre (?-Lyon, 1908).

Adresse :

2 rue Auguste Comte.

Éléments biographiques :

Aucun renseignement biographique n'a été trouvé concernant le donateur qui est simplement désigné comme rentier dans l'annuaire de Lyon.

Entrée de la libéralité dans les collections de la bibliothèque.

Type de libéralité et date :

Don.

1908.

Bibliothèque bénéficiaire :

Bibliothèque du Lycée.

Déroulement de la libéralité :

Richard Cantinelli informa le maire Edouard Herriot du don que venait de faire M. Legendre et demanda au premier magistrat de bien vouloir adresser au donateur une lettre de remerciements.

Il en profita pour faire une rapide description du fonds d'affiches : « Après une première et rapide inspection, je relève dans cette collection des estampes (dont plusieurs avant la lettre) de Carrière, Toulouse-Lautrec, Chéret, Bonnard, Steinlen, Grasset, Beardsley, Arming Bell, Boecklin, Fusinal etc. etc. (...) La valeur marchande de ces affiches est encore, pour beaucoup d'entre

elles, assez élevée, et il est telle lithographie de Carrière dont le prix ne pourra qu'augmenter d'année en année. ⁵⁵»

La présence des affiches conservées à la Bibliothèque municipale de Lyon est depuis longtemps attribuée à la libéralité d'Eugène Vermorel. La description du don de 1908 semble permettre de redonner la paternité de cette collection à M. Legendre. En effet, tous les artistes cités par Cantinelli sont représentés dans les affiches conservées à la bibliothèque. Par ailleurs la plupart de ces affiches date des années 1890, ce qui paraît correspondre aux dates d'activité du donateur.

Importance et traitement.

Importance matérielle :

Richard Cantinelli se contente, dans sa lettre au maire, d'indiquer qu'il s'agit d'une « fort belle et nombreuse collection d'affiches ».

La mise en valeur réalisée depuis quelques années permet de connaître le nombre exact de ces affiches qui est de 724.

La collection Legendre permet d'avoir un panorama étendu de la production d'affiches artistiques à la fin du XIX^e siècle. Elle comprend 122 affiches de Chéret ainsi que des œuvres de Steinlen, Toulouse-Lautrec, Bonnard, Grasset, Willette, Grün, Valloton, Dorival etc. pour la France et Georges de Feure, Dudley Hardy, Aubrey Beardsley ou John Rhead pour l'étranger.

Traitement bibliographique :

Les affiches provenant du don Legendre ne semblent pas avoir fait l'objet d'un quelconque traitement bibliographique jusqu'à très récemment. On peut toutefois mentionner le fait qu'elles furent contrecollées sur de la toile afin de faciliter leur manipulation et d'améliorer leur conservation.

La collection Legendre est l'objet, avec quelques autres pièces postérieures à 1908, d'une mise en valeur exceptionnelle dans le cadre de la réalisation d'une base de données propre aux affiches de la Bibliothèque, sur le modèle de la base d'enluminures, pionnière en la matière. Depuis 2001 l'ensemble des affiches a été catalogué sur le logiciel Dipmaker et les œuvres

⁵⁵ AML, 177 WP 7, fol. 168-169 : lettre de Richard Cantinelli au maire, Lyon, 19 mai 1908.

libres de droit ont été numérisées, le tout étant accessible sur le site web de la bibliothèque.

Marque de provenance :

Les affiches ne portent aucune marque de provenance, ce qui a été un des éléments de confusion quant à l'origine du don.

Sources.

Sources manuscrites :

- AML, 177 WP 7 : recueil des lettres envoyées par la bibliothèque, décembre 1907-juillet 1909.

MESTRE

Éléments biographiques.

Nom :

Julie Mestre (?-Lyon, 1883)

Adresse :

1 rue de l'Archevêché.

Éléments biographiques :

Julie Mestre était la sœur du bibliophile Stéphane Mestre. Etienne-Claude, dit Stéphane Mestre (Lyon, 13/10/1813-*id.*, 30/04/1877) était le fils de Jean-Baptiste Mestre, négociant. Il était très lié au collectionneur lyonnais Léon Cailhava qui fut l'un des témoins de sa naissance et qui lui transmit le goût des livres et des belles reliures.

Ancien avoué du tribunal civil de Lyon, veuf et sans enfants, il insinua pour héritière sa sœur Julie Mestre.

Entrée de la libéralité dans les collections de la bibliothèque.

Type de libéralité et date :

Legs,
1883.

Acte notarié :

Testament du 30 août 1882 déposé chez maître Poidebard.

Bibliothèque bénéficiaire :

Bibliothèque du Palais des Arts.

Déroulement de la libéralité :

La mairie prévint Joséphin Souлары, bibliothécaire inspecteur, que Julie Mestre avait légué par son testament plusieurs objets à la ville de Lyon. Parmi eux figuraient les ouvrages de son frère : « Les beaux livres marqués de l'ex-

libris de mon frère (M. Mestre, ancien avoué à Lyon) *non omnis morar*, seront réunis et je les laisse à la bibliothèque de Lyon. ⁵⁶»

Le 8 mars 1883, Souлары rapporta au maire qu'il s'était rendu au domicile de la défunte avec Aimé Vingtrinier le 6 mars afin de réunir tous les ouvrages portant l'*ex-libris* de Mestre. Souлары s'empressa également de fournir des indications sur la qualité du legs Mestre : « Ce lot se compose en presque totalité d'ouvrages dits de bibliophilie, de documents littéraires historiques et philologiques très précieux, de singularités fort recherchées, d'éditions rares et souvent introuvables. J'ajoute que le prix de ces belles choses est rehaussé par des reliures de maîtres les plus splendides qui se puissent voir. ⁵⁷»

Un des ouvrages compris dans le legs et intéressant la famille Labaume dont Stéphane Mestre fut un proche fut remis à M. Coste-Labaume à la demande de Marius Anterrieu, légataire universel, au prétexte qu'il s'agissait d'une plaquette de caractère intime. Cette distraction fut acceptée par le maire.

Malgré la bonne volonté de la ville, un différend sérieux s'éleva peu après entre Marius Anterrieu et Souлары, ce dernier accusant le premier d'« épilogu[er] sur les termes du testament (...) en ce qui concerne le legs fait à la ville, [et de] revendique[r] comme lui revenant, les livres marqués de la devise *non omnis morar* qui sont simplement revêtus d'une demi-reliure. ⁵⁸». Le bibliothécaire s'indignait de ces prétentions jugées injustifiées et qui concernaient 27 ouvrages.

Aimé Vingtrinier alla s'enquérir de l'avis de juristes qui tous s'opposèrent à l'interprétation de Marius Anterrieu. Joséphin Souлары s'adressa à nouveau au maire le 16 mars afin de lui faire part de ces avis et pour le rendre attentif au fait que « Le legs fait à la ville par Mlle Julie Mestre préoccupe à bon droit tous ceux qui s'intéressent à la prospérité de nos bibliothèques. Les gens d'étude, les curieux, tous les amis des livres, sont impatients d'admirer les nouvelles richesses ajoutées par ce legs aux collections de la ville. ⁵⁹»

Bien que les archives ne l'indiquent pas, il semble que Marius Anterrieu n'obtint pas gain de cause, comme le laisse supposer la présence d'une quinzaine de demies-reliures dans le fonds Mestre de la bibliothèque. Les ouvrages furent transportés à la Bibliothèque du Palais des Arts le 16 mai 1883 et Marius Anterrieu y joignit une vingtaine de jetons lyonnais.

⁵⁶ AML, 87 WP 3 : extrait du testament de Julie Mestre, Lyon, 30 août 1882.

⁵⁷ *Ibid.* : lettre de Joséphin Souлары au maire, Lyon, 8 mars 1883.

⁵⁸ *Ibid.* : lettre de Joséphin Souлары au maire, Lyon, 12 mars 1883.

⁵⁹ *Ibid.* : lettre de Joséphin Souлары au maire, Lyon, 16 mars 1883.

Les démarches d'acceptation définitive du legs par la ville se déroulèrent au mois de janvier 1884 et se conclurent par un décret du Président de la République en date du 29 janvier 1885 autorisant la ville à accepter le legs.

Cette collection fut toujours considérée comme une des plus précieuses de la bibliothèque comme en témoigne un épisode survenu au cours de la seconde guerre mondiale. Lors de l'évacuation des collections précieuses de la bibliothèque au château de la Bâtie d'Urfé en 1943, il fut demandé à Henry Joly de définir un ordre de priorité des caisses à sauver en cas de sinistre. Le fonds Mestre fut placé en tête de cette liste, au même titre que les incunables, et avant les collections manuscrites.

Condition posée par la donatrice :

La seule condition exprimée par Julie Mestre concerne la conservation des ouvrages de son frère : « On inscrira sur les meubles qui les renfermeront : don Julie Mestre. ».

Cette condition fut honorée l'année suivant le legs lorsque la ville installa une armoire devant renfermer la collection Mestre au Palais des Arts.

Estimation de la valeur de la libéralité :

Joséphin Soulary, dans une lettre au maire, donna des indications sur la valeur de la libéralité de Julie Mestre : « (...) en tout état de choses, et tenant compte des pires éventualités, je ne crois pas exagérer l'importance de la libéralité de Mlle Mestre en lui assignant au bas mot une valeur totale de 40 à 50 000 francs. Tels de ces ouvrages, en effet, atteignent dans les ventes un prix de 600 à 1 200 francs. ⁶⁰».

Au mois de janvier 1884, la mairie informa Joséphin Soulary que l'estimation devant servir de référence au paiement des droits de mutation était de 12 433 francs.

Importance et traitement.

Importance matérielle :

Le 8 mars, Joséphin Soulary déclara au maire que le legs Mestre se composait de 822 volumes. Le legs ne semble pas avoir compris de manuscrits.

⁶⁰ AML, 87 WP 3 : lettre de Joséphin Soulary au maire, Lyon, 8 mars 1883.

L'ensemble des livres est conservé dans la série 300 000 sous les cotes 389 001 à 389 860, ce qui représente 860 ouvrages.

Importance qualitative :

100 % des ouvrages du legs Mestre sont conservés à la Réserve. L'un d'eux se trouve au coffre.

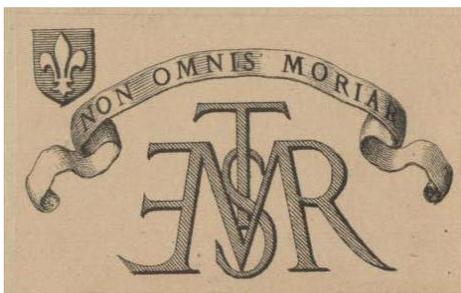
Traitement bibliographique :

Les documents constituant le legs furent installés dans le cabinet du bibliothécaire inspecteur au Palais des Arts dans des meubles construits spécialement à cet effet.

En 1912 ils furent tous inventoriés en une seule fois et dans une seule série, ce qui, fait rarissime, a maintenu leur unité topographique dans les silos de la bibliothèque.

Marque de provenance :

Les ouvrages légués portent tous l'*ex-libris* imprimé de Stéphane Mestre.



Titres ou documents remarquables :

- Pétrarque, *Con la dichiarazione del vero giorno del suo innamoramento*, Lyon, Guillaume Rouillé, 1564 (Rés. 389 822).

Sources.

Sources manuscrites :

- AML, 87 WP 3 : dons faits aux bibliothèques municipales de Lyon.

Bibliographie :

- *Armorial des bibliophiles lyonnais*, p. 397.

MORIN-PONS

Eléments biographiques.

Nom :

Henry Morin-Pons (Lyon, 13/07/1831-*id.*, 19/01/1905).

Adresse :

15 quai Saint-Clair.

Eléments biographiques :

Henry Morin-Pons était le fils d'Auguste Morin, issu d'une ancienne famille protestante de Dieulefit, et d'Anne Antoinette Pons originaire de Genève.

Après de solides études au lycée de Lyon, il se lança en 1850 dans la banque fondée en 1805 par son grand-père Louis Pons. Alors âgé de dix-neuf ans, il fut l'adjoint de son oncle Adrien Morin et consacra son temps libre aux études historiques. La publication, en 1854, de la *Numismatique féodale du Dauphiné*, lui assura un nom dans le monde savant.

A la mort de son oncle il dirigea seul l'établissement bancaire et devint administrateur de la Banque de France et du Crédit Lyonnais. Il se maria en 1857 avec Anne Marie Klose originaire de Strasbourg.

Henry Morin-Pons entra à l'Académie de Lyon en 1861 et prononça son discours de réception sur les Villeroy. Il participa activement aux travaux de cette institution dont il fut président en 1890 et 1891.

Grand collectionneur de monnaies, il donna ses collections au musée archéologique en 1863. Il fut également bibliophile et participa à la fondation, en 1885, de la Société des bibliophiles lyonnais qu'il présida de 1894 à 1899.

Mélomane averti, Henry Morin-Pons composa deux opéras : *Les Malatesta* représenté en 1879 au grand théâtre de Lyon et *Le Chevalier Blanc* publié après sa mort.

Ardent partisan de la monarchie, il entretenait des liens étroits avec les prétendants légitimistes.

Entrée de la libéralité dans les collections de la bibliothèque.

Type de libéralité et date :

Dons : 1890, 1892, 1893.

Legs : 1905.

Acte notarié :

Testament du 6 août 1902 déposé chez maître Deressy.

Bibliothèque bénéficiaire :

Bibliothèque du Lycée.

Déroulement de la libéralité :

Le premier don intervint en novembre 1890 alors qu'Aimé Vingtrinier dirigerait encore la bibliothèque du Lycée. Il s'agit des documents d'archives recueillis par l'érudit sur les familles du Lyonnais, du Forez et du Beaujolais. Dans une lettre adressée à Vingtrinier, Henry Morin-Pons indiqua qu'il souhaitait « (...) que ces dossiers soient le premier noyau d'une collection d'archives analogue au cabinet des titres de la Bibliothèque nationale à Paris. Ce programme comprendrait les noms féodaux et municipaux de la région lyonnaise et, par extension, du royaume d'Arles et Bourgogne Transjurane dont Lyon a été la capitale.⁶¹» Au mois de décembre de la même année, Morin-Pons compléta son don par l'envoi de quelques pièces supplémentaires.

Le deuxième don comportait des documents sur la seigneurie de Neufville. Il comprenait vingt-deux volumes datant du XVIII^e siècle et contenant la copie des titres et papiers de la famille de Neufville. Par ailleurs, Henry Morin-Pons donna deux cartons d'archives dont la présentation permit à l'érudit de faire état de ses opinions politiques. Il affirma en effet que l'une des pièces datant de l'époque révolutionnaire « (...) prouve bien que Neufville reçut un moment l'odieux nom de Marat-sur-Saône. ». Manifestement grand admirateur de l'ancien archevêque de Lyon dont il fit l'éloge lors de sa réception à l'Académie en 1861, Henry Morin-Pons déclara que ces documents « (...) ne peuvent nulle part être mieux placés que dans le vaisseau où tant de beaux livres subsistent,

⁶¹ AML, 87 WP 3 : lettre d'Henry Morin-Pons à Aimé Vingtrinier, Lyon, 20 novembre 1890.

attestant le goût éclairé de l'archevêque Camille pour les sciences et les lettres.⁶²».

Quatre mois plus tard, désirant poursuivre son désir de constitution d'un « cabinet des chartes » à la bibliothèque de Lyon, Henry Morin-Pons fit don d'une série d'archives portant sur les familles dauphinoises. Il indiqua que la bibliothèque de Grenoble aurait également pu bénéficier de cette libéralité, mais, souligna-t-il, le choix de Lyon était motivé par le fait que cette cité était sa ville natale, qu'elle était facilement accessible aux chercheurs, et qu'un cabinet des titres pourrait y être constitué. Une partie de ces documents avait déjà été inventoriée par le chanoine Ulysse Chevalier. Intervenue au début de l'année 1893, la proposition ne fut acceptée par le maire qu'à la fin de l'année en raison de certaines conditions posées par Morin-Pons (voir le point suivant).

Henry Morin-Pons qui se constitua une bibliothèque importante, en légua par son testament du 6 août 1902 une partie à la bibliothèque municipale de Lyon. Il s'agissait de l'ensemble des ouvrages d'histoire (mémoires, monographies, généalogie, héraldique) relatifs au Lyonnais, au Dauphiné, à la Savoie, à la Franche-Comté, à la Bourgogne et à la Provence. Les livres d'héraldique et de numismatique furent légués au musée archéologique (environ 150 livres ou brochures).

Après un examen du legs à la fin du mois de février 1905, Richard Cantinelli reconnut que la bibliothèque possédait déjà la plupart des ouvrages.

Le 11 mars, la Commission d'inspection des bibliothèques, réunie à l'initiative du maire, émit un avis positif quant à l'acceptation du legs et proposa, sur la demande de Richard Cantinelli, d'échanger les nombreux doubles du legs contre un des deux exemplaires de la *Patrologie* de Migne conservée à la bibliothèque de l'Université.

Trois jours plus tard, Cantinelli s'assura que les héritiers n'étaient pas opposés à une telle utilisation des livres légués et précisa que les ouvrages choisis par la bibliothèque universitaire seraient considérés comme un don de l'érudit à cette dernière institution.

Le legs comportait également un nombre important de documents manuscrits. Richard Cantinelli s'attela à leur traitement à la fin de 1906. La présence de documents d'archives à la bibliothèque lui posant problème, il

⁶² BML, archives non cotées, dossier Morin-Pons : lettre d'Henry Morin-Pons à Félix Desvernays, 10 octobre 1892.

s'adressa alors aux héritiers d'Henry Morin-Pons pour leur indiquer qu' « outre un très grand nombre de pièces historiques ou littéraires (édits, relations, autographes, poésies manuscrites) (...), le fonds légué comprend une certaine quantité de pièces plus spécialement nommées 'pièces d'archives' et dont la place n'est pas dans notre bibliothèque. » Cantinelli souhaitait verser l'ensemble de ces documents (terriers, actes d'état civil, actes notariés...) aux archives départementales dont le directeur, Georges Guigue, se proposait de constituer un fonds Henry Morin-Pons. Ce vœu ne se réalisa pas et les manuscrits légués en 1905 furent intégrés dans leur ensemble au fonds Ms.

Conditions posées par le donateur :

Henry Morin-Pons avait souhaité que les documents compris dans le premier don fussent exposés dans des vitrines, ce qui fut réalisé par Aimé Vingtrinier.

Dans la lettre qu'il adressa au président de la Commission des bibliothèques, Henry Morin-Pons indiqua qu'il ne mettait aucune condition au don de 1893 (familles dauphinoises) mais que, selon lui, certaines « obligations morales » devaient découler de cette libéralité :

- « (...) l'adjonction d'un archiviste-paléographe au personnel de la grande bibliothèque sera sans doute très désirable, si elle ne s'impose déjà pour la lecture des nombreux manuscrits qui font l'ornement de ce dépôt. »
- « Les pièces en question sont simplement contenues dans des chemises et peuvent facilement s'égarer. Le ministère de l'instruction publique tend de plus en plus à exiger que les documents d'un même fonds soient reliés, et certes l'avantage de ce système n'est pas à discuter. »
- « L'inventaire de mes archives ne va pas au-delà de la lettre C. Il y aurait tout intérêt à ce qu'il fût poursuivi, et que le volume déjà publié ne restât pas le seul de l'ouvrage. Le vœu en a été exprimé déjà par plusieurs érudits ; trois ou quatre tomes seraient peut-être nécessaires pour l'achèvement de ce catalogue. ⁶³»

Les délibérations de la Commission des bibliothèques laissèrent apparaître une divergence entre Exupère Caillemer qui estimait que le catalogage demandé pouvait être réalisé en commençant par un simple inventaire, et Félix

⁶³ BML, archives non cotées, dossier Morin-Pons : lettre d'Henry Morin-Pons au président de la Commission des bibliothèques, 17 février 1893.

Desvernays qui déclara que le vœu d'Henry Morin-Pons était la continuation du catalogue d'Ulysse Chevalier. La bibliothèque ayant déjà en cours une publication sur les incunables, aucune décision ne fut prise⁶⁴.

Le 14 novembre 1893, Morin-Pons s'adressa au maire en affirmant que les réticences de la Commission des bibliothèques étaient sans doute motivées par le souhait qu'il avait formulé de voir, à terme, ce cabinet des titres s'accroître de documents bourguignons et provençaux. Bien qu'il déclara comprendre ces hésitations, Henry Morin-Pons précisa que son offre n'était valable que jusqu'au 31 décembre 1893.

Cette intervention mit fin aux attermolements de la ville qui accepta l'ensemble des documents dès le 20 novembre.

Estimation de la valeur de la libéralité :

La valeur du legs (imprimés et manuscrits) fut évaluée à 2 000 francs par Richard Cantinelli. Cette estimation ne tient pas compte de tous les ouvrages légués et déjà possédés par la bibliothèque.

Importance et traitement.

Importance matérielle :

Concernant les dons d'archives (1890 et 1893), les documents sur les familles lyonnaises sont conservés dans 94 volumes reliés. Les archives sur les familles dauphinoises représentent 401 volumes reliés. Il convient d'ajouter à ces deux collections 1 296 pièces conservées dans 26 boîtes.

Par ailleurs, deux autres boîtes non inventoriées renferment divers documents de travail et notes manuscrites d'Henry Morin-Pons dont une collection de dessins de sceaux.

Le don de 1892 comporte 16 volumes formant *l'Inventaire des titres et papiers de la terre et seigneurie de Neuville* (Ms 1939-Ms 1954). Six autres volumes reliés en maroquin rouge contiennent des copies de titres du marquisat de Neuville (Ms 1955-Ms 1960). Enfin, trois boîtes de manuscrits renferment des actes concernant les familles de Villeroy, de Montmorency et de Boufflers (Ms 1961-Ms 1962) ou les Neuville-Villeroy (Ms 1963).

⁶⁴ AML, 87 WP 3 : extrait du registre des procès-verbaux des séances du Comité des Bibliothèques, 29 avril 1893.

Les ouvrages légués par Henry Morin-Pons sont au nombre de 1 787 et ont majoritairement été inventoriés en une seule fois, sans interruption dans les cotations par format (374401-375610 ; 376 501-376 628 ; 127001-127327 ; 805301-805371 ; 5310-5344).

Les manuscrits issus du legs ne furent pas versés aux Archives départementales. Ils sont intégrés au fonds manuscrit général sous les cotes Ms 2 589 à Ms 5 121. L'unité de ces 2 532 pièces apparaît d'autant plus nettement que leur classement respecte un ordre chronologique strict interrompu à deux reprises seulement :

- Ms 2 589-Ms 4 519 : documents classés par date croissante de 1419 à 1831 ;
- Ms 4 520-Ms 4 590 : documents sur Joseph Chinard ;
- Ms 4 591-Ms 4 649 : documents sur l'Orient ;
- Ms 4 650-Ms 4 916 : documents classés par ordre chronologique croissant de 1831 à 1881 ;
- Ms 4 917-Ms 5 121 : documents non classés.

Importance qualitative :

Quatre ouvrages imprimés provenant du legs Morin-Pons sont conservés à la Réserve dans la série 300 000, soit une proportion d'environ 0,3 %.

Traitement bibliographique :

Les documents d'archives (familles lyonnaises et dauphinoises) étaient plus ou moins bien classés lorsqu'ils entrèrent dans les collections de la bibliothèque, mais ils n'étaient pas encore reliés. Ainsi, les archives des familles dauphinoises étaient conservées dans plus de 70 cartons et divisées en dossiers généalogiques. La reliure d'une partie de ces pièces intervint néanmoins relativement rapidement.

Ces deux fonds d'archives donnés en 1890 et 1893 et conservés sous forme de volumes reliés, furent inventoriés par Félix Desvernays. Ces inventaires furent publiés dans le *Catalogue général des manuscrits de France* en 1900 (t. XXX).

Les 1 296 pièces non reliées portent toutes un numéro d'inventaire et sont conservées dans des pochettes. Ces documents correspondent de toute évidence à une partie des fonds sur les familles lyonnaises et dauphinoises n'ayant pas été traitée par Félix Desvernays. Leur mise en ordre a été le fait

de Richard Cantinelli qui dès les premiers jours de son arrivée en 1904 indiqua au maire l'état de cette partie du fonds : « Je vous signalerai seulement l'impossibilité où je fus d'inventorier le fonds Morin-Pons pour la partie « familles lyonnaises » et une fraction de celle « familles dauphinoises » par le fait de la non mise en ordre de ces pièces qui (...) sont actuellement entassées sur des tables. ⁶⁵»

En conséquence, Richard Cantinelli demanda au maire « (...) l'autorisation de confier à M. Caillet, archiviste-paléographe, second prix Gobert, la rédaction d'une partie de notre catalogue des manuscrits comprenant des chartes et actes divers relatifs à des familles dauphinoises et légués à la bibliothèque ⁶⁶». Ce travail était vraisemblablement destiné à alimenter un supplément du *Catalogue général des manuscrits* car M. Caillet devait être rémunéré par feuille d'impression.

Dans le bilan de la bibliothèque pour 1909, il fut indiqué qu'outre le fonds Rosaz, les pièces manuscrites sur le Lyonnais et le Dauphiné provenant du fonds Morin-Pons avaient été cataloguées et inventoriées, mais que ce travail n'était pas encore achevé. L'ensemble du travail mené par Caillet fut terminé vers 1911 mais ne fut jamais publié. Il en reste un fichier manuscrit comportant la description des pièces cotées Morin-Pons 496 à Morin-Pons 1 792. Ce fichier n'est pas accessible aux lecteurs et mériterait d'être intégré au fichier du fonds général des manuscrits.

Il convient de signaler que les dons de 1890 et 1893 bénéficièrent chacun d'une cotation particulière sous la forme « Morin-Pons, familles..., registre... ». Il s'agit là du seul exemple, avec le fonds Charavay, de constitution d'une série propre à une collection.

Les manuscrits concernant la seigneurie de Neufville donnés en 1890 furent intégrés au fonds manuscrit général et figurent dans le supplément au *Catalogue Général des Manuscrits* de 1904 (t. XLII).

Les ouvrages légués en 1905 et qui n'étaient pas déjà possédés par la bibliothèque, furent inventoriés et catalogués. Au mois d'avril 1906, Richard Cantinelli signala qu'environ deux cent ouvrages issus du legs étaient en mauvais état de conservation et demanda au maire un crédit supplémentaire de 600 francs afin de les faire relier. Dans une lettre de décembre 1906

⁶⁵ AM, 177 WP 4, f. 16 : lettre de Richard Cantinelli au maire, Lyon, 28 janvier 1904.

⁶⁶ AML, 177 WP 9 : lettre de Richard Cantinelli au maire, Lyon, 10 septembre 1909.

adressée au gendre du donateur, Cantinelli indiqua que « tous les ouvrages légués figurent aujourd’hui sur nos catalogues et sur chacun d’eux est inscrite sa provenance. ⁶⁷»

Les 2 532 manuscrits légués furent intégrés au fonds général des manuscrits. La majeure partie en a été cataloguée par M. Caillet en même temps que les documents non traités des familles dauphinoises en 1909-1911. Les fiches de Caillet ont été reprises pour la rédaction du catalogue dactylographié des manuscrits de la bibliothèque municipale.

Marque de provenance :

La provenance des dons de 1890 et 1893 est indiquée dans la cote des documents et aucune autre marque n’a été apposée.

La provenance des manuscrits donnés en 1892 (seigneurie de Neufville), figure dans les notices du *Catalogue Général des Manuscrits*.

Les documents provenant du legs de 1905 sont normalement tous identifiables grâce à un *ex-legato* imprimé en mille exemplaires à la demande de Richard Cantinelli. A cet effet le bibliothécaire s’adressa aux héritiers pour connaître la date de naissance exacte du donateur et pour leur soumettre son projet. Les héritiers approuvèrent le bibliothécaire et lui transmirent également la photographie d’Henry Morin-Pons qu’il avait réclamée.



On observe également que certains documents portent simplement une estampille « Don Morin-Pons » ou bien, plus rarement, le chiffre du savant.



⁶⁷ AML, 177 WP 4, fol. 90-91 : lettre de Richard Cantinelli à monsieur Achard, Lyon, 4 décembre 1906.

Sources.

Sources manuscrites :

- AML, 87 WP 3 : bibliothèque municipale de Lyon, documents divers,
- AML, 177 WP 4 : registre des lettres expédiées, janvier 1904-avril 1905,
- AML, 177 WP 5 : recueil de lettres reçues en 1905,
- BML, archives non cotées : dossier Morin-Pons.

Bibliographie :

- *Armorial des bibliophiles lyonnais*, p. 439-442.
- CAMBEFORT (Emile), *Henry Morin-Pons*, Lyon : Société des bibliophiles lyonnais, 1908.

PONTHUS-CINIER

Éléments biographiques.

Nom :

Antoine Claude Cinier, dit Ponthus-Cinier (Lyon, 29/08/1812-*id.*, 17/01/1885).

Adresse :

12, quai Tilsitt.

Éléments biographiques :

Elève à Paris de Paul Delaroche, 2^e prix de Rome pour le paysage historique en 1841, Ponthus-Cinier passa deux ans en Italie avant de revenir se fixer à Lyon.

Il exposa dans cette ville de 1837 à 1885 des paysages et des paysages historiques réalisés avec diverses techniques : peinture, encres de chine gouachées, quelques aquarelles et des eaux-fortes après 1845.

Outre les documents légués, Ponthus-Cinier institua par son testament une rente de 1 000 francs destinée à fonder un concours de paysage.

Entrée de la libéralité dans les collections de la bibliothèque.

Type de libéralité et date :

Legs,
1885.

Acte notarié :

Testament du 1^{er} mai 1884 déposé chez maître Messimy.

Bibliothèque bénéficiaire :

Bibliothèque du Palais des Arts.

Déroulement de la libéralité :

C'est Joséphin Soulary, bibliothécaire inspecteur, qui fut chargé par le maire de gérer le legs Ponthus-Cinier. Il remplit ce rôle en lien avec Saint-Lager, bibliothécaire du Palais des Arts.

Au mois d'octobre 1885, l'héritier du peintre fut réticent à l'idée d'accorder la délivrance du legs avant que le Conseil municipal ne l'ait officiellement accepté par une délibération. Le maire répondit à Soulary de rassurer cet héritier et lui transmit une copie de l'acceptation conservatoire du legs qui était suffisante dans l'attente de la délibération.

Les documents légués entrèrent au Palais des Arts au mois de février 1886.

Estimation de la valeur de la libéralité :

Joséphin Soulary proposa au maire de déclarer une valeur de 1 500 francs pour la définition de l'assiette des droits à payer. Il est donc fort probable que la valeur réelle ait été nettement supérieure.

Importance et traitement.Importance matérielle :

- trois volumes de reproductions de ses principaux tableaux (Rés. Est. 29 294 à Rés. Est. 29 296),
- un volume grand in-4° contenant des croquis à la plume faits d'après nature intitulé « Voyage en Italie, 1884 » (Rés. Est. 29 293).

Importance qualitative :

Dans la lettre qu'il adressa au maire afin de fournir une estimation du legs, Joséphin Soulary donna son avis sur les documents légués :

« Ces différents objets ont une valeur artistique considérable. Les trois premiers volumes forment, pour ainsi dire, l'histoire au jour le jour de la marche et des progrès successifs du peintre dans cette étude de paysage où il s'était acquis une notoriété légitime. Ces recueils seront, pour les jeunes paysagistes, une source d'enseignements d'autant plus précieuse qu'ils expriment très clairement aux yeux les efforts persévérants exigés de l'artiste depuis ses premiers tâtonnements jusqu'à l'heure où il devient maître de sa forme.

Quant au volume du *Voyage en Italie*, son importance est indiscutable. En outre de son mérite comme collection de vues intéressantes et choisies avec goût, il donne la mesure exacte du talent du dessinateur que possédait M. Ponthus-Cinier dont les croquis à la plume étaient prisés des connaisseurs presque autant que ses études peintes, et qui était même un aquafortiste distingué. ⁶⁸»

Traitement bibliographique :

Les quatre volumes de croquis et de reproduction des tableaux de Ponthus-Cinier ont été catalogués et sont conservés dans la partie de la Réserve consacrée aux recueils d'estampes. Deux de ces volumes ont été restaurés en 2002.

Le testament mentionne également le legs de 50 dessins au lavis qui ont visiblement été attribués au musée dès 1885.

Sources.

Sources manuscrites :

- AML, 177 WP 2 : correspondance de la bibliothèque, 1867-1891.

Bibliographie :

- AUDIN, VIAL, t. 2, p. 135-139.

⁶⁸ AML, 177 WP 2 : lettre de Joséphin Souлары au maire, Lyon, 8 juin 1885.

PRUNELLE

Éléments biographiques.

Nom :

Clément Victor François Gabriel Prunelle (La Tour-du-Pin, 22/06/1777-Vichy, 20/08/1853)

Éléments biographiques :

Après des études au collège de Vienne, Gabriel Prunelle se rendit à Montpellier où il obtint son diplôme de médecine.

Sa passion pour les livres le poussa à être nommé en 1797 aide-bibliothécaire de l'école de médecine de Montpellier. Il devint bibliothécaire en titre en 1803 et se rendit dans plusieurs bibliothèques françaises afin d'y choisir, à la demande du ministre de l'Intérieur Chaptal, des ouvrages précieux destinés à la bibliothèque de Montpellier.

En 1805, Prunelle devint médecin principal de l'hôpital du Val de Grâce. Il publia plusieurs ouvrages de médecine et fut nommé professeur à l'Université de Montpellier au début des années 1810.

Son action en faveur de la monarchie libérale poussa Louis-Philippe à le nommer, en 1830, maire de la ville de Lyon. Il resta cinq années à ce poste et son mandat fut marqué par les tragiques événements de 1831 et 1834. C'est Gabriel Prunelle qui fut à l'origine de la bibliothèque municipale du Palais des Arts créée en 1831.

Gabriel Prunelle s'illustra lors des épidémies de choléra qui frappèrent Paris et surtout Marseille, en se rendant sur place afin de soigner les victimes.

Il se retira en 1835 et prit le poste d'inspecteur des eaux minérales de Vichy, ville dont il fut élu maire et où il mourut en 1853.

Entrée de la libéralité dans les collections de la bibliothèque.

Type de libéralité et date :

Don

1853.

Bibliothèque bénéficiaire :

Bibliothèque du Palais des Arts.

Déroulement de la libéralité :

Bien que les ouvrages furent donnés à la bibliothèque du Palais des Arts par la sœur de Gabriel Prunelle, il semble que l'ancien maire de Lyon ait souvent exprimé son désir de léguer sa bibliothèque personnelle au Palais des Arts. Il rédigea à cet effet un testament au début de 1853 alors qu'il pensait vivre ses dernières heures. Il semble intéressant d'en retranscrire la plus grande partie :

« Surpris par une suffocation telle qu'elle peut me conduire à la mort en peu d'instant, je profite de ceux qui me restent pour écrire mes volontés dernières :

1° Je donne et lègue à la ville de Lyon tous les livres qui composent ma bibliothèque, en quelques lieux qu'ils existent. Cette bibliothèque existe en-dehors de la donation contractuelle faite à Mlle Caroline Chaptal et n'entre pas en conséquence dans cette donation. (...)

Fait à Vichy le 31 janvier 1853, à une heure du matin, au milieu de mes souffrances et avec la jouissance pleine et entière de mes facultés intellectuelles.

Je pardonne à ceux dont les mauvais procédés ont décidé ma suffocation et les suites qui en surgiront. ⁶⁹»

Ce testament qui, selon Léopold Niepce, n'avait pas été signé par le testateur, a été froissé et jeté au panier après le rétablissement du docteur. Sa sœur récupéra ce document et s'empressa d'honorer les volontés de son frère.

Il semble également que Charles Fraisse, bibliothécaire du Palais des Arts, joua un certain rôle dans l'arrivée de ce don.

Importance et traitement.Importance matérielle :

D'après le testament du 31 janvier 1853, une partie des ouvrages du docteur Prunelle fut donnée à mademoiselle Chaptal par le biais d'une

⁶⁹ ADR, 4 T 91 : copie du testament de Gabriel Prunelle, Vichy, 30 janvier 1853.

donation. Aucune indication n'est fournie quant à l'importance de cette libéralité.

Concernant les ouvrages donnés à la ville de Lyon, le rapport sur les bibliothèques de 1877 fait état de 9 500 volumes.

Le dépouillement des registres fait apparaître une quantité d'environ 4 300 ouvrages dans la série 300 000 (notamment sous les cotes 400 001-403 731), ce qui représente, pour l'ensemble des séries, un volume d'environ 6 500 ouvrages.

Une telle différence de 3000 unités peut s'expliquer par la différence d'unité de comptabilité (un ouvrage peut comporter plusieurs volumes) et par le fait que lors du déménagement de 1912, les ouvrages déjà présents dans les collections de la bibliothèque ont été retirés et placés dans les caves de la bibliothèques. Certains d'entre eux portent l'estampille Prunelle.

Un seul manuscrit a été identifié. Il s'agit d'un mémoire du XVIII^e siècle sur la province du Dauphiné (Ms. 6 063).

Importance qualitative :

46 ouvrages donnés par la sœur de Gabriel Prunelle sont conservés à la Réserve dans la série 300 000, ce qui représente une proportion de 1,1 %.

Traitement bibliographique :

Les ouvrages provenant du don Prunelle furent installés dans une salle particulière du Palais des Arts. Cette installation se déroula de juin 1855 à juillet 1856. La ville accorda un crédit exceptionnel de près de 7 000 francs pour les travaux à engager et une somme de 520 francs fut accordée pour l'estampillage des documents.

Aucun catalogue spécifique ne fut rédigé pour la collection Prunelle, mais la provenance était indiquée dans le catalogue général manuscrit du Palais des Arts.

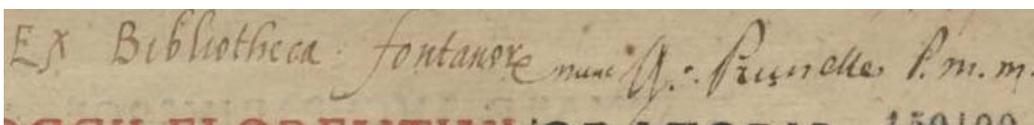
Lors du déménagement de la bibliothèque en 1912, la collection Prunelle fut répartie dans les différentes séries de cotation en fonction des formats des ouvrages. Cependant, contrairement aux trois autres grands fonds du Palais des Arts (Bonafous, Lambert et Rougnard), les ouvrages du docteur Prunelle furent quasiment tous inventoriés en un seul bloc, ce qui est remarquable au vu de leur importance quantitative (400 001-403 731).

Marque de provenance :

Une estampille mentionnant la libéralité du docteur Prunelle fut gravée en 1855 et apposée sur l'ensemble des ouvrages.



Par ailleurs, de nombreux livres portent l'ex-libris manuscrit de Gabriel Prunelle.



Titres ou documents remarquables :

- *Rhetores graeci*, Venise, Alde Manuce, 1508 (Rés. 150 099),
- René Descartes, *Discours de la méthode*, Paris, 1668 (Rés. 400 001).

Sources.

Sources manuscrites :

- ADR, 4 T 91 : bibliothèque du Palais des Arts.

Bibliographie :

- « Le docteur Prunelle », dans *Revue du Lyonnais*, t. VII, 1853, p. 168.
- POTTON (François), *Le docteur Prunelle, sa vie et ses travaux*, Lyon : Lilian Savy, 1855.
- VERMOREL (Jean), "Trois maires d'il y a cent ans", dans *Les amis de Guignol*, 1934.

REBOUL

Éléments biographiques.

Nom :

Albert Reboul (?-Lyon, 12/07/1931).

Adresse :

96 chemin de Francheville.

Éléments biographiques :

Albert Reboul était professeur honoraire au collège de Cannes.

Entrée de la libéralité dans les collections de la bibliothèque.

Type de libéralité et date :

Legs,
1931.

Acte notarié :

Testament déposé chez maître Ginon.

Déroulement de la libéralité :

Le testament de M. Reboul stipulait qu'il souhaitait léguer l'ensemble de ses collections à la bibliothèque de la ville de Lyon : « (...) Quant aux livres qui m'appartiennent, j'avais, cet hiver, engagé des pourparlers avec le conservateur de la bibliothèque de Lyon (St Jean), pour les donner, avec la pensée qu'ils serviraient à d'autres comme ils m'ont servi à moi-même. Mais la maladie m'a empêché de faire le triage utile. (...) Je supplie Jules de faire, à propos de ces livres, pour le mieux dans le sens de mon intention. ⁷⁰»

Les ouvrages furent entreposés dans les caves de la bibliothèque au mois de septembre 1931 dans l'attente d'une délibération du Conseil municipal

⁷⁰ AML, 177 WP 66 : lettre d'Henry Joly au maire, Lyon, 14 septembre 1931.

acceptant la libéralité. Cette délibération intervint le 5 octobre 1931 et les ouvrages furent traités au mois d'avril 1932. Les doubles furent répartis entre les diverses bibliothèques d'arrondissement.

La plupart de ces ouvrages traite de philosophie et de littérature.

Importance et traitement.

Importance matérielle :

Lors de leur arrivée à la bibliothèque, les ouvrages légués étaient conservés dans vingt caisses. Le nombre d'ouvrages provenant du legs Reboul est de 743 volumes.

L'immense majorité des ouvrages date des XIX^e et XX^e siècles.

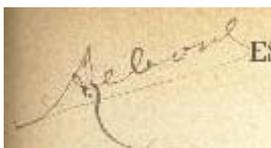
Traitement bibliographique :

Les ouvrages du legs Reboul furent inventoriés pour la plus grande partie en avril 1932 (443 701-444 613) et pour quelques autres ouvrages en juillet 1934.

Le certificat de prise en charge du legs fournit la liste des cotes sous lesquelles sont conservés les livres du legs Reboul.

Marque de provenance :

La signature de Reboul figure sur presque toutes les pages de titre des ouvrages légués.



Sources.

Sources manuscrites :

- AML, 177 WP 66 : dons effectués à la Bibliothèque municipale de Lyon, 1931-1932.
- AML, 177 WP 67 : dons effectués à la Bibliothèque municipale de Lyon, 1933-1939.

REYNIER

Éléments biographiques.

Nom :

M. Reynier.

Éléments biographiques :

M. Reynier était conseiller municipal en 1938.

Entrée de la libéralité dans les collections de la bibliothèque.

Type de libéralité et date :

Don,
1938.

Déroulement de la libéralité :

Henry Joly informa Edouard Herriot du don fait par monsieur Reynier en insistant sur le « (...) grand intérêt de ce recueil [qui] est de comprendre, avec une impression de Laurent Hillayre de 1530, décrite par Baudrier, trois impressions de Thibaud Payen, inconnues de Baudrier, par conséquent assez rares, probablement même exemplaires uniques jusqu'à plus ample informé. ⁷¹»

Importance et traitement.

Importance matérielle :

Le don consiste en un seul volume qui est un recueil factice de quatre impressions lyonnaises du XVI^e siècle.

Importance qualitative :

Le recueil est conservé à la Réserve.

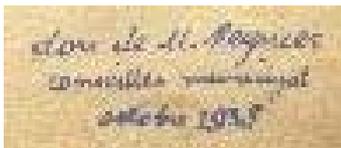
⁷¹ AML, 177 WP 67 : lettre d'Henry Joly au maire, Lyon, 24 octobre 1938.

Traitement bibliographique :

Les ouvrages contenus dans le recueil furent catalogués lors de leur entrée dans les collections de la bibliothèque.

Marque de provenance :

Ex-dono manuscrit de la main d'Henry Joly.

Titres ou documents remarquables :

- Erasme, *De preparatione ad mortem. Declamatio de morte. Concio de puero Iesu. Carmen de casa natalitia pueri Iesu*. Lyon, Thibaud Payen, 1539, petit in-8, 70 folios (Rés 807 703),
- Erasme, *De civitate morum puerilium*. Lyon, Thibaud Payen, 1536, petit in-8, 14 folios (Rés 807 704),
- Erasme, *De pueris statim ac libenter instituendis*. Lyon, Laurent Hillayre, 1530, petit in-8, 32 folios (Rés 807 705),
- André Guarna de Salerne, *Bellum grammaticale*. Lyon, Thibaud Payen, 1539, petit in-8, 44 p. (Rés 807 706).

Sources.Sources manuscrites :

- AML, 177 WP 67 : dons, 1933-1938.

Bibliographie :

- JOLY (Henry), « Trois impressions inconnues de Thibaud Payen », dans *Gutenberg-Jahrbuch*, 1939, p. 212-216.

ROUGNARD

Éléments biographiques.

Nom :

Jean Bonaventure Rougnard (?-Lyon, 11/02/1855).

Adresse :

6 rue de la Charité.

Éléments biographiques :

Peu d'éléments ont pu être rassemblés sur la biographie de Jean Bonaventure Rougnard. D'après les informations communiquées au sénateur Vaïsse par maître Lecourt, il apparaît que Rougnard disposait d'une fortune personnelle importante. Outre ses livres et ses médailles, il laissa une campagne à Choulans avec un revenu brut de 1 000 francs par an, 1 500 francs de vieux mobilier et un portefeuille de 160 000 francs.

En plus du legs fait à la ville de Lyon, Rougnard légua pour plus de 70 800 francs à des particuliers ou à des institutions charitables⁷².

Entrée de la libéralité dans les collections de la bibliothèque.

Type de libéralité et date :

Legs
1855.

Acte notarié :

Testament du 2 mai 1853 et codicille du 11 juin 1853 déposés chez maître Lecourt.

Bibliothèque bénéficiaire :

Bibliothèque du Palais des Arts.

⁷² AML, 77 WP 11 : lettre de maître Lecourt au sénateur Vaïsse, Lyon, 27 février 1855.

Déroulement de la libéralité :

Jean Bonaventure Rougnard légua « (...) à la ville de Lyon pour être conservés à perpétuité dans sa bibliothèque du Palais des Arts et dans sa collection des antiques du même palais, [s]es livres, [s]es médailles et [s]on médailler ».

Les 890 médailles rejoignirent les collections du musée dont le directeur, Antoine Commarmond, indiqua au préfet du Rhône que la valeur des objets légués au musée ne rivalisait de loin pas avec celle des livres et estampes.

Il semble qu'à l'instar des libéralités de messieurs Prunelle et Bonafous, Charles Fraisse, bibliothécaire du Palais des Arts, fit jouer ses relations d'amitié avec Rougnard pour l'obtention de ce legs.

Ce fut précisément Charles Fraisse qui mena, du 17 février au 15 mars 1855, l'inventaire de la bibliothèque léguée. Il fut aidé dans cette tâche par M. Rolle, bibliothécaire-adjoint et M. Chappet de Vangel, héritier de Jean Bonaventure Rougnard.

Le sénateur Vaïsse, préfet du Rhône, autorisa l'acceptation du legs par un arrêté du 31 mai 1855 qui s'appuyait sur la délibération favorable du Conseil municipal du 27 avril précédent. Le préfet ajouta que l'héritier demandait l'installation dans la bibliothèque d'un portrait du donateur, ce qui fut accepté. Le portrait fut installé sur le trumeau de la cheminée du cabinet Rougnard.

Conditions posées par le donateur :

Si le testament ne portait aucune condition liée au legs, le codicille du 11 juin 1853 mentionnait quatre volontés du testateur :

- « Tous mes livres, sauf ce qui sera dit plus bas au numéro 3, devront être estampillés au faux titre et au titre d'une griffe portant ces mots : 'Bibliothèque du Palais des Arts, légué à la ville de Lyon par Mr Jⁿ Bon^{re} Rougnard'.
- Mes médailles seront placées dans un médailler et mes livres dans des corps de bibliothèques autant que possible distincts des meubles renfermant des livres ou des médailles d'une autre origine. Un petit écusson en bois ou en métal placé sur le médailler ou ses corps de bibliothèque, portera l'inscription rappelant mon legs. (...)
- Si une partie de mes livres ou même de mes médailles était considérée comme sans valeur ou sans utilité pour la ville, soit à cause de la nature des objets, soit à cause de l'existence en double

d'objets semblables, ou pour tout autre motif, je laisse à l'administration, à mon héritier, à mon exécuteur testamentaire, la plus grande latitude pour faire à l'amiable tous échanges ; mais j'interdis expressément toute vente à l'enchère ou autrement. C'est ma volonté expresse et j'en recommande l'exécution. Ce qui aura été obtenu ainsi par voie d'échange, sera réuni à la partie conservée, estampillée et renfermée de même.

- Les catalogues généraux de la ville devront contenir la mention d'origine de mes livres et mes médailles. ⁷³»

Le sénateur Vaïsse insista auprès de Charles Fraisse pour ces conditions soient « religieusement observées ».

Comme cela sera vu, la première condition fut honorée dès l'entrée des documents. La troisième condition ne semble pas avoir posé de problèmes particuliers.

La seconde et la quatrième condition ne furent honorées que jusqu'en 1912, date du déménagement de la bibliothèque au palais Saint-Jean (voir « Traitement bibliographique »).

Estimation de la valeur de la libéralité :

Suite au travail réalisé pendant un mois sur la collection léguée par Rougnard, Charles Fraisse fournit l'estimation suivante : la valeur des livres était de 12 050 francs et celle des estampes de 150 francs, ce qui fait un total de 12 200 francs. La somme déclarée pour le calcul des droits de mutation fut de 3 000 francs.

Importance et traitement.

Importance matérielle :

Dans sa lettre du 15 mars, Fraisse indique que le legs comprend 5 701 volumes et 426 estampes (cartes, gravures et lithographies).

En prenant pour référence les registres d'inventaire de la bibliothèque, il apparaît que 3 016 ouvrages provenant du legs Rougnard sont actuellement conservés dans la série 300 000. Cela correspond à un volume total d'environ 4 530 documents. Les raisons de cette différence de 1 169 unités sont les mêmes que pour le don Prunelle.

⁷³ AML, 77 WP 11 : extrait du codicille du 11 juin 1853.

Importance qualitative :

41 ouvrages du legs Rougnard sont conservés à la Réserve dans la série 300 000, ce qui représente une proportion d'environ 1,36 %.

Traitement bibliographique :

Le fonds Rougnard fut installé, selon les vœux de son ancien possesseur, dans une salle particulière de la Bibliothèque du Palais des Arts. L'ensemble de ces ouvrages reçut une cotation particulière.

Concernant le catalogage, l'origine des ouvrages du legs Rougnard fut mentionnée sur le catalogue manuscrit. Par ailleurs, cette collection bénéficia, à l'instar du fonds Lambert, d'un catalogue manuscrit qui lui était propre. Il comportait 300 pages et fut achevé par Vital de Valous en 1858, comme l'affirme la mention apposée sur la page de titre.

Lors du déménagement de 1912, la bibliothèque léguée par Rougnard perdit cette unité. L'ensemble des ouvrages fut recoté et placé dans les séries en vigueur à la bibliothèque du Lycée. La collection fut largement dispersée et ne fut inventoriée que par petits blocs.

Marque de provenance :

Tous les ouvrages légués par Jean Bonaventure Rougnard portent une estampille particulière.

**Sources.**Sources manuscrites :

- AML 77 WP 11 : Palais Saint-Pierre, documents divers.

SAINT-OLIVE

Éléments biographiques.

Nom :

Lambert Paul Saint-Olive (Lyon, 26/11/1799-*id.*, 12/12/1879).

Adresse :

5 place Croix-Paquet

Éléments biographiques :

Employé dans une maison de soieries, il effectua en 1847 un voyage en Italie et séjourna à Rome. Collaborateur de la *Revue du Lyonnais*, il rédigea de nombreux articles sur l'histoire de Lyon ou la littérature. Il dessina par ailleurs des vues de Lyon et grava quelques eaux-fortes. Son testament le désignait comme propriétaire rentier.

Entrée de la libéralité dans les collections de la bibliothèque.

Type de libéralité et date :

Legs.

1880.

Acte notarié :

Testament du 25 février 1877 déposé chez maître Boffard.

Bibliothèque bénéficiaire :

Bibliothèque du Palais des Arts.

Déroulement de la libéralité :

Le testament de Saint-Olive stipulait qu'il léguait « (...) à la Bibliothèque du Palais des Arts tous les cartables contenant des dessins relatifs à la ville de Lyon et à ses environs, lesquels sont indiqués par les numéros 1, 2, 3⁷⁴».

⁷⁴ AML, 77 WP 11 : extrait du testament de Lambert Paul Saint-Olive, Lyon, 25 février 1877.

Dès que le préfet du Rhône fut informé de cette libéralité, il demanda à l'avoué de la ville, maître Pondevaux, de requérir les actes conservatoires dans l'attente de l'acceptation du legs, et il écrivit au président de la Commission d'inspection des bibliothèques afin de lui indiquer la valeur vénale de ce legs.

L'avoué répondit dès le 2 février 1880 que « les gravures formant l'objet du legs sont, paraît-il, de peu de valeur, quelques unes constituant de simples croquis exécutés par le testateur lui-même ⁷⁵». Par ailleurs les héritiers du défunt étaient prêts à exécuter le legs.

La Commission des bibliothèques émit également un avis favorable à l'acceptation de la libéralité, si bien que le Conseil municipal adopta sans difficultés le rapport que lui présenta le préfet le 16 août 1880.

Les dessins légués entrèrent dans les collections de la Bibliothèque du Palais des Arts au mois de janvier 1881.

Estimation de la valeur de la libéralité :

Le legs de Lambert Paul Saint-Olive fut estimé à 600 francs.

Importance et traitement.

Importance matérielle :

Lors de la réception du legs de Lambert Paul Saint-Olive, Joséphin Souлары, en fournit une description au préfet :

« Ces portefeuilles sont au nombre de trois et contiennent :

- le premier, deux cent soixante et onze dessins et lavis (vues prises dans l'intérieur de Lyon) ;
- le second, quarante-quatre dessins et lavis (vues prises sur le coteau de Montauban) ;
- et le troisième, cent quatre-vingt dix dessins et lavis (vues prises aux environs de Lyon)

En tout cinq cent cinq dessins et lavis ⁷⁶»

L'ensemble de ces dessins fut relié en deux recueils portant la cote Rés. Est. 152 769 et conservés à la Réserve dans la partie consacrée aux recueils d'estampes.

⁷⁵ AML, 77 WP 11 : lettre de maître Pondevaux au préfet du Rhône, Lyon, 3 février 1880.

⁷⁶ AML, 77 WP 11 : lettre de Joséphin Souлары au préfet du Rhône, Lyon, 25 janvier 1881.

Traitement bibliographique :

Lors de l'entrée des dessins dans les collections de la bibliothèque, Joséphin Soulyard les fit tous estampiller et leur donna une cote (5 675 à 6 180).

Il souhaita également dès l'origine « (...) faire relier cette collection, afin qu'on ne puisse, en la feuilletant, ni en intervertir l'ordre, ni en rien détacher. (...) ». Il fit réaliser les deux recueils dans la foulée.

Marque de provenance :

Les deux volumes contenant les dessins de Lambert Paul Saint-Olive portent sur leur dos le nom de leur auteur, mais il n'est pas fait mention de la libéralité.

Sources.

Sources manuscrites :

- AML, 77 WP 11 : documents divers sur la bibliothèque du Palais des Arts.

Bibliographie :

- AUDIN, VIAL, t. 2, p. 193-194.
- VINGTRINIER (Aimé), "Paul Saint-Olive", dans *Revue du Lyonnais*, 1885-2, p. 462-463.

SCHIRCK

Éléments biographiques.

Nom :

Docteur Schirck.

Adresse :

Montalieu-Vercieu (Isère).

Éléments biographiques :

Aucun renseignement biographique n'a pu être retrouvé sur le donateur.

Entrée de la libéralité dans les collections de la bibliothèque.

Type de libéralité et date :

Don,
1931.

Déroulement de la libéralité :

Il s'agit d'un don manuel qui a seulement donné lieu à une lettre de remerciements accompagnée de la liste des ouvrages donnés.

Importance et traitement.

Importance matérielle :

Le don du docteur Schirck se compose de 36 ouvrages, tous conservés dans la série 300 000 (444 301-444 336). Les trois quarts des livres datent des années 1770-1790. La majorité est en latin (auteurs classiques).

Importance qualitative :

Aucun des ouvrages donnés n'est conservé à la Réserve.

Traitement bibliographique :

L'ensemble des ouvrages donnés par le docteur Schirck fut inventorié au mois de mai 1932.

Marque de provenance :

Un *ex-dono* manuscrit figure sur chacun des ouvrages donnés.



Sources.

Sources manuscrites :

- AML, 177 WP 66 : dons, 1931-1932.

STORCK

Éléments biographiques.

Nom :

Madame Storck.

Éléments biographiques :

Le don fut réalisé par madame Storck, un peu plus d'une année après le décès de son mari, Adrien Storck (Lyon, 21/04/1851-*id.*, 13/02/1908). Ingénieur des arts et manufactures, Adrien Storck succéda à son père à la tête de l'importante entreprise d'imprimerie. Il prit des responsabilités au sein de la profession et devient président de l'Union des maîtres imprimeurs de France.

Passionné par ailleurs d'histoire locale, il se lia avec Nizier de Puitspelu et devint secrétaire perpétuel de l'Académie du Gourguillon.

Il fut également collaborateur des *Archives d'anthropologie criminelle* du professeur Lacassagne.

Entrée de la libéralité dans les collections de la bibliothèque.

Type de libéralité et date :

Don,
1909.

Bibliothèque bénéficiaire :

Bibliothèque du Lycée.

Déroulement de la libéralité :

La veuve d'Adrien Storck s'adressa au maire de Lyon au mois de janvier 1909 dans le but d'accomplir les dernières volontés de son mari en donnant à la ville les « volumes sur madame Burdeau et (...) ceux ayant trait à l'académie du Gourguillon, au langage lyonnais et aux quatre frères Tisseur. ⁷⁷».

⁷⁷ AML, 177 WP 9, fol. 3 : lettre de madame Stock au maire, Lyon, 14 janvier 1909.

Le maire chargea Richard Cantinelli d'accepter le don. Ce dernier s'empressa de remercier la donatrice pour ces ouvrages venant « (...)d'un homme qui aime sa ville natale et cultive avec tant d'esprit notre littérature locale. ⁷⁸»

Adrien Storck avait déjà fait profiter la bibliothèque de sa libéralité en 1905, lorsqu'il donna une série de cartes postales imprimées par lui et présentant d'anciennes vues de Lyon.

Importance et traitement.

Importance matérielle :

Le don de madame Storck comprend 19 ouvrages.

Importance qualitative :

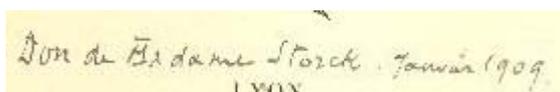
14 ouvrages du don Storck sont conservés à la Réserve, ce qui correspond à une proportion de 74 %.

Traitement bibliographique :

Pour une raison inexpliquée, ces ouvrages ne furent inventoriés qu'au mois de septembre 1925.

Marque de provenance :

Les ouvrages portent un *ex-dono* manuscrit de la main de Cantinelli, et nombre d'entre eux ont une dédicace de Clair Tisseur à Adrien Storck.



Sources.

Sources manuscrites :

- AML 177 WP 7 : recueil de lettres envoyées, décembre 1907-juillet 1909,
- AML, 177 WP 9 : recueil des lettres reçues, 1909.

⁷⁸ AML, 177 WP 7, fol. 360-361 : lettre de Richard Cantinelli à madame Storck, Lyon, 16 janvier 1909.

VALOUS

Éléments biographiques.

Nom :

Vital de Valous (Fleurieux sur l'Arbresle, 02/03/1825-Lyon, 17/12/1883).

Éléments biographiques :

Petit-fils de l'imprimeur Ruzan, Vital de Valous fit ses études à la Guillotière dans l'institution Aynès et Sauvignet. La surdité précoce dont il fut la victime à l'âge de dix-neuf ans, lui interdit l'accès à la carrière militaire à laquelle il se destinait alors.

Grand lecteur, amateur d'histoire et bibliophile, Vital de Valous devint membre de la Société Littéraire en 1853. Dès l'année suivante, grâce à ses relations amicales avec Charles Fraisse, il occupa un emploi non officiel à la bibliothèque du Palais des Arts. Il se révéla rapidement être un bon catalogueur et Fraisse lui confia la rédaction du catalogue des manuscrits en 1856 et celui de la collection Rougnard en 1858.

Ce n'est qu'en 1860 que Vital de Valous obtint le titre de sous-bibliothécaire. Il devint bibliothécaire-adjoint en 1869 et conserva cette fonction jusqu'à sa retraite en 1881.

Vital de Valous fréquenta assidûment les archives municipales de Lyon et réalisa de nombreuses copies d'actes divers qui alimentaient ses études sur l'histoire locale.

Entrée de la libéralité dans les collections de la bibliothèque.

Type de libéralité et date :

Don, 1883,

Don (posthume), 1884.

Bibliothèque bénéficiaire :

Bibliothèque du Lycée en 1883.

Bibliothèque du Palais des Arts en 1884.

Déroulement de la libéralité :

Vital de Valous donna plusieurs documents imprimés et manuscrits à la bibliothèque du Lycée en janvier et février 1883. Lors de chacune de ces libéralités, Aimé Vingtrinier, bibliothécaire de la ville, prévint Joséphin Soulary, bibliothécaire-inspecteur en lui demandant d'adresser des remerciements au donateur et en lui fournissant la liste des documents donnés.

Un mois après le décès de son mari, madame de Valous prit contact avec le maire pour lui signaler qu'elle souhaitait réaliser les dernières volontés de Vital de Valous en donnant à la bibliothèque du Palais des Arts l'ensemble des publications de son défunt mari ainsi que les notes prises lors de la consultation des archives.

Joséphin Soulary attira l'attention du maire sur les qualités d'historien du donateur : « Les écrits de Mr de Valous se recommandent par un mérite qu'on ne saurait trop apprécier. Au rebours de plusieurs auteurs d'*Histoire de Lyon* qui se sont bornés à faire une compilation de tous les ouvrages des anciens historiens, il s'est appliqué à remonter aux sources, et il a souvent consulté les précieux documents contenus dans les archives de la ville et du département ainsi que l'attestent les nombreuses notes manuscrites qu'il a laissées. ⁷⁹»

Importance et traitement.Importance matérielle :

Le don de janvier 1883 comportait deux ouvrages imprimés, trois cartes et six manuscrits. Le don de février 1883 consistait en deux imprimés et trois manuscrits.

Le don réalisé par la veuve de Valous comportait six recueils d'imprimés, ainsi que vingt-huit volumes manuscrits. En 1927, un inventaire réalisé par Henry Joly suite à une demande d'un descendant ne fait plus apparaître que vingt et un volumes conservés aujourd'hui sous les cotes Ms 6 001-Ms 6 018.

⁷⁹ AML, 177 WP 10 : lettre de Joséphin Soulary au maire, Lyon, 22 février 1884.

Traitement bibliographique :

Tous les documents donnés furent très rapidement inventoriés. Aimé Vingtrinier indiqua systématiquement la cote de ces ouvrages dans les listes transmises à Joséphin Soulyard. Malheureusement, toutes les cotes ont été modifiées par la suite et ne sont par conséquent plus valables.

Les documents donnés au Palais des Arts furent également inventoriés dès leur entrée dans les collections. Lors du déménagement de 1912, les volumes manuscrits furent intégrés dans la collection générale des manuscrits sans qu'il soit possible de dire si les sept volumes manquants furent alors distraits.

Sources.Sources manuscrites :

- AML, 177 WP 1 : correspondance diverse de la bibliothèque, 1795-1889,
- AML, 177 WP 2 : correspondance diverse de la bibliothèque, 1867-1891.

Bibliographie :

- *Armorial des bibliophiles lyonnais*, p. 680-681.
- BROCHIER (André), *Les fonds d'archives privées dans les bibliothèques. L'exemple de la Bibliothèque municipale de Lyon*, rapport de stage dactyl., Paris : Ecole nationale du patrimoine, 2001.
- VACHEZ (A.), « Vital de Valous, sa vie et ses œuvres », dans *Revue du Lyonnais*, t. VII, 1884, p. 604-620.

WATTEVILLE

Éléments biographiques.

Nom :

Madame de Watteville.

Éléments biographiques :

Madame de Watteville est la fille d'Henry Morin-Pons.

Entrée de la libéralité dans les collections de la bibliothèque.

Type de libéralité et date :

Don,
1908 et 1936.

Bibliothèque bénéficiaire :

Bibliothèque du Palais des Arts en 1908.

Déroulement de la libéralité :

Le premier don intervint trois ans après le décès d'Henry Morin-Pons et fut adressé à monsieur Dissard, conservateur au musée du Palais des Arts. Il s'agissait de la correspondance numismatique de Morin-Pons pour la période allant de 1847 à 1852. Après l'avoir examiné, Dissard déclara qu' « à côté de beaucoup de lettres insignifiantes pouvant être détruites, il s'en trouve quelques unes qui ont pour moi personnellement un très grand intérêt. Celles, par exemple, ayant trait aux recherches faites par monsieur Morin-Pons pour la rédaction de son ouvrage sur la numismatique féodale du Dauphiné (...). D'autre part la lecture attentive de l'ensemble de cette correspondance (...) permettrait probablement de connaître la provenance de beaucoup de médailles de la collection cédée par monsieur Morin-Pons à la ville en 1863, et aussi, sans doute, de quelques-unes des pièces léguées par lui et entrées au musée il y a trois ans. ⁸⁰»

⁸⁰ AML, 177 WP 27 : lettre de M. Dissard à madame de Watteville, Lyon, 23 octobre 1908.

Quelques jours plus tard, Marc Brisac, bibliothécaire du Palais des Arts, accusa réception à la baronne de Watteville de la correspondance donnée à la bibliothèque.

Ce fut la découverte de pièces concernant ce premier don qui permit à Henry Joly de reprendre contact avec madame Watteville vingt-huit années plus tard, au mois de mars 1936. Certainement touchée par ce geste, elle fit don en juin 1936 d'une autre partie de la correspondance d'Henry Morin-Pons et de trois de ses ouvrages.

Henry Joly remercia la baronne en précisant que « ces ouvrages et cette précieuse correspondance constitueront un très bel appoint à l'inestimable collection de manuscrits, d'ouvrages sur l'orient latin, les provinces françaises et l'héraldique que la bibliothèque tient, depuis 1905, de la libéralité de monsieur Henry Morin-Pons. Je vous suis d'autant plus reconnaissant que les dons de cette qualité à la bibliothèque deviennent de plus en plus rares et que, depuis 1921, elle n'en a plus enregistré de semblable. ⁸¹»

Importance et traitement.

Importance matérielle :

La correspondance donnée en 1936 comprend quelques centaines de lettres ainsi que deux carnets de voyage. Les lettres données concernent aussi bien son travail d'historien que ses liens avec le mouvement royaliste. Les documents donnés recouvrent une période allant de 1860 à 1905. On trouve également quelques coupures de journaux postérieures au décès de l'érudit. L'ensemble des documents est conservé dans dix classeurs.

Traitement bibliographique :

Les deux dons de madame de Watteville n'ont été ni inventoriés ni catalogués. Le premier n'a pas pu être retrouvé dans les magasins.

Sources.

Sources manuscrites :

- AML 177 WP 27 : correspondance générale de la bibliothèque, 1933-1935,
- AML 177 WP 67 : dons, 1933-1939.

⁸¹ AML, 177 WP 67 : lettre d'Henry Joly à la baronne de Watteville, Lyon, 1^{er} juillet 1936.